



HAL
open science

L'architecte du CAUE dans sous ses états : enquête sur les rôles et places d'architectes au coeur d'un service public d'architecture

Alexane Guillaume

► To cite this version:

Alexane Guillaume. L'architecte du CAUE dans sous ses états : enquête sur les rôles et places d'architectes au coeur d'un service public d'architecture. Architecture, aménagement de l'espace. 2020. dumas-04278707

HAL Id: dumas-04278707

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04278707>

Submitted on 10 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

L'architecte du CAUE dans tous ses états



**Enquête sur les rôles et places d'architectes
au cœur d'un service public d'architecture**

Alexane Guillaume

Mémoire de master,
sous la direction de
Pauline Ouvrard

Pratique(s) de
l'architecture,
l'architecture
en pratique(s)

Remerciements

Un grand merci à Pauline Ouvrard, pour ses encouragements, ses recommandations et ses conseils, tout au long de ce travail.

Merci également à l'équipe du CAUE Maine-et-Loire, pour leur accueil chaleureux, leur engagement communicatif, et leur participation dans l'évolution de ma réflexion.

Merci aux architectes interviewés, pour le temps qu'ils m'ont accordé, leur bienveillance et leur engouement lors de nos discussions.

Merci à mon entourage, famille et amis, pour leur soutien, leurs relectures, leurs suggestions, et plus particulièrement à mes parents, à Cécile et Laure, à Agathe, Sidonie et Caroline.

Ensa Nantes - septembre 2020

Image de couverture : 1978, Rencontres des CAUE à Nainville-les-Roches, couverture de l'Echo des CAUE décembre 1978/janvier 1979

Sommaire

Remerciements 3

Préambule 7

Introduction
Sortir du cadre 11

1 CONTEXTE HISTORIQUE

**Le CAUE,
un service
public
d'architectes:
naissance et
évolution d'un
statut 23**

*De 1950 à 1979 :
les prémices du rôle de
l'architecte en CAUE 33*

*De 1980 à 2000 :
la décentralisation et
l'ancrage des CAUE
dans les territoires 73*

*De 2000 à 2020 :
l'apparition de
nouveaux enjeux et un
contexte de crise 95*

2 CONTEXTE TERRITORIAL

**Immersion
dans le CAUE 49,
l'écosystème des
architecte en
CAUE angevin 113**

*L'ancienne école
d'aviation : à la
rencontre du CAUE 49 119*

*Des poignées de main
à tour de bras: au
contact du territoire
angevin 133*

*Une structure au sein
d'une constellation
d'acteurs: le réseau du
CAUE 49 147*

3 CONTEXTE INDIVIDUEL

**L'expression
diverse d'une
identité
commune
d'architecte en
CAUE 161**

*La construction
de parcours divers
et de convictions
intrinsèques 169*

*La mise en perspective
de leur rôle et leurs
pratiques au sein de
l'association 197*

*Introspection et mise
en question de leur
statut 237*

Conclusion
**Une question
d'identité 271**

Postface 277

Bibliographie 279

Préambule

Le mémoire, se plaçant en fin de cursus, est le temps pour beaucoup d'étudiants de réfléchir à l'ensemble des savoirs accumulés jusqu'alors. C'est un effort de synthèse des quelques années d'études et de réflexion par rapport à ce que celles-ci nous ont apporté, dans le but de questionner une pratique future. On questionne alors nos engagements, nos envies profondes quant à notre avenir professionnel, aussi bien de manière purement personnelle, voire égoïste, que d'une recherche de sens et d'une façon de s'inscrire de manière pertinente dans la société, en d'autres termes, d'interroger la contribution que l'on pourrait apporter au collectif. Or cette recherche, c'est aussi le moment de questionner, de se renseigner sur les moyens existants, actuels, qui permettent d'exercer l'architecture. Ainsi, dans quel cadre institutionnalisé (ou non?) pourrions nous exercer d'une manière qui se rapprocherait le plus possible de nos convictions, de nos capacités et de notre manière de voir le monde? C'est la question sous-jacente qui finalement est apparue en parallèle de ce mémoire. La réponse qui y est principalement apportée réside dans la mise en perspective des CAUE. L'étude de ces structures départementales permet en effet d'aborder, premièrement, un sujet précis et admet également un questionnement plus vaste qu'est cette recherche qu'entreprend l'architecte vis-à-vis de sa posture, sa place, son rôle, dans la société. Intrinsèquement à cette Histoire et ces histoires d'architectes en CAUE, se forgera nécessairement un point de vue envers la manière dont je voudrais moi-même exercer cette pratique à l'avenir. Il aura ainsi fallu plus de temps que nécessaire pour écrire ce mémoire, mais c'est aussi le temps de la construction de cette posture, et de l'interrogation profonde de ce que veut dire être architecte.

“**P**our prononcer « C.A.U.E. », il convient de séparer les lettres, c’est un sigle et non pas un acronyme qui s’énonce d’un coup, comme « Safer » ou « Unesco », c’est dire si chaque terme a du être mûrement pensé avant d’être retenu et se rappelle à nous à chaque fois que nous en usons. Cela aurait pu être « Cape » (Conseils en Architecture, Paysage et Environnement), mais l’espiègle aurait aussitôt ajouter « et d’épée » ! Ou encore « Cate », avec « Territoire » à la place de « Paysage », mais là encore, certains penseraient à un prénom ou à son diminutif (« Cath ») et d’autres plus bêtes et méchants à « Cata »... Trouver une appellation qui perdure à travers le temps n’est pas simple [...].

[...] il reste dans C.A.U.E., « Conseils », « Architecture » et « Environnement ». Ce dernier terme englobe les autres, je dirais même s’avoue le but de tous les domaines que les C.A.U.E. souhaitent aborder. C’est-à-dire cesser d’environner l’environnement avec le déploiement inconsidéré des techniques et technologies pour manifester cette attention, à la fois attentive et attentionnée, envers l’architecture, le paysage, les ménagements urbains (de « ménager », qui veut dire « prendre soin ») et essayer au mieux de réaliser un environnement actif, réactif et créatif.”¹

1 PACQUOT Thierry, *Partager nos possibles*, in *Une culture de la sensibilisation, les CAUE*. FNCAUE, BAUD-GRASSET Joël (dir. éd.), BRIEN Yves (dir. Réd.), FNCAUE, 2016

Sortir du cadre

“Et toi, tu le fais où ton stage ? », question banale, échanges de politesses ou réelle curiosité, qui appellent la même réponse de ma part : « au CAUE 49 », c’est là que les choses se compliquent et que les avis divergent. On me disait alors que j’allais m’ennuyer, que je ne ferais pas de projet là-bas ou dans un autre style : « c’est quoi comme agence ? Je connais pas... ». Bien sur, parmi les réactions à ma réponse il y a aussi eu beaucoup d’enthousiasme et d’intérêt pour cette expérience qui sortait du commun. Ce qui m’a interpellée, c’est cette diversité de réactions : j’aurais répondu que mon stage se déroulait en agence, on m’aurait parlé de la réputation de celle-ci en me félicitant d’avoir trouvé ce stage ; une réponse formelle entre étudiants en architecture. Mais le fait de sortir des sentiers battus esquissés par l’ENSA demande plus que cette réponse formelle ; ça et la curiosité pour une structure aux rôles et aux missions parfois méconnus qu’implique le CAUE (méconnaissance due en partie à la position de l’école vis-à-vis de ce type de structure). La curiosité et l’intérêt sont ainsi les premiers moteurs de la fabrication de ce sujet de mémoire : la curiosité pour ce qu’on ne connaît que trop peu par nos études et l’intérêt d’élargir une certaine vision quant au domaine d’action de l’architecte.

La curiosité d’abord : c’est ce qui m’a animé et m’a fait me pencher sur cette thématique des CAUE : comme mes semblables, je me demandais de quelle manière pouvait-on pratiquer l’architecture hors agence et je n’avais qu’une vague idée de ce qui se cachait derrière cet acronyme. Un acronyme qui, inconsciemment, a trouvé sa place dans notre liste de vocabulaire, parmi

une multitude de sigles de type institutionnels, paraissant ennuyants, d'un langage administratif complexe et peu explicite. Ce sentiment est d'autant plus accentué lorsqu'on juxtapose un nombre, désignant le département d'ancrage, à cette suite de lettres qu'est le CAUE : CAUE 44, CAUE 49, CAUE 56...

Mais alors, qu'est-ce donc qu'un CAUE ? La réponse la plus pragmatique à cette question est finalement l'énoncé simple du sigle : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement. Ces trois derniers termes nous renvoient à un univers que nous – étudiants et diplômés de l'école d'architecture – parvenons à cerner et à définir de manière plutôt unanime. La juxtaposition de ces trois domaines nous paraît même presque évidente, jusqu'à être parfois intrinsèque à la condition de ce qu'est notre domaine d'étude : l'architecture obéit à des règles d'urbanisme et s'inscrit dans un environnement. La notion de conseil, quant à elle, est plus difficile à projeter. Thierry Paquot nous rappelle alors aux sources étymologiques de ce mot : « Un « conseil » en latin juridique est un « endroit où l'on délibère », par la suite il désigne la « consultation », la « délibération » et plus tard, un « avis » que l'on donne »². Au cours de mes différentes démarches le sens du mot « conseil » oscille entre ces trois versions. Parfois le terme d'« avis » sera utilisé sans plus de remise en cause, d'autre fois, il sera banni du vocabulaire et on lui préférera le strict usage de « conseil » au sens de la « consultation ». Si on se réfère à nouveau à Thierry Paquot, il nous questionnera sur « la réactivation de son sens premier, la délibération »³. Il y a tout de même dans ces trois variantes un thème commun, sur lesquels les avis convergent, qui pourrait être celui de l'aide à faire un choix, d'un accompagnement dans

2 PACQUOT Thierry, *Partager nos possibles*, FNCAUE, 2016

3 Ibid.

la prise de décision. Nous savons maintenant quel est le champs (ou les champs) d'application du CAUE, nous connaissons leur rôle, mais nous ignorons toujours à qui est destinée la structure de conseil. La réponse réside dans leur qualité de service public, elle-même inhérente à la considération de la qualité du cadre de vie comme étant d'intérêt public : « La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public »⁴. Si les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sont de l'intérêt de tous, alors le CAUE doit se placer au service de chacun et avoir pour but de servir cet intérêt au mieux. Et en effet il semble que les missions du CAUE s'assimilent à des cadres d'interventions variés, ce que nous voyons plus concrètement dans la rédaction de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 où ces cadres, au nombre de quatre, sont explicitement décrits :

Le rôle du CAUE auprès de ce qu'on peut appeler le grand public est introduit dans un premier temps :

« Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement »⁵

Puis viennent les liens que la structure entretiendra avec les professionnels de l'acte de construire :

« Il contribue, directement ou indirectement, à

4 Extrait du texte de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture
5 Article 7 de la loi sur l'architecture; Des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction
»⁶

En troisième position est mentionné la fonction des CAUE auprès des particuliers souhaitant entreprendre des travaux de construction ou de rénovation :

*« Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre »*⁷

Puis finalement sont énoncés un dernier groupe d'interlocuteurs du CAUE, les collectivités :

*« Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. Il est représenté à la commission départementale d'urbanisme et à la conférence permanente du permis de construire »*⁸

De cette manière le CAUE tend à prendre position sur tous les échelons de l'acte de construire, qu'il soit privé ou public, se rajoutant à ça une dimension d'information et de sensibilisation du grand public. Cette dernière est plus difficile à appréhender exprimé de cette manière mais nous comprenons vite qu'il s'agira de la mise en place d'expositions, de publications et

6 Ibid.

7 Ibid.

8 Ibid.

d'interventions en milieu scolaire.

Nous avons ainsi les premiers éléments permettant de répondre à la curiosité envers la thématique des CAUE. Cependant, une fois la curiosité quelque peu assouvie, survient la notion d'intérêt. Plus que curieux, nous devenons intéressés, nous avons l'envie d'aller plus loin et notamment en ce qui concerne la notion de l'exercice de l'architecte dans ce type de structure, qui nous l'avons vu, est quelque peu hors norme. Le but en interrogeant cette manière d'exercer c'est aussi, plus largement, de questionner la place de l'architecte en général : comment il se place dans la société actuelle. Ainsi, de la même manière que Véronique Biau, qui théorise les stratégies de positionnement des architectes dans le cadre libéral, au regard d'« un enjeu économique » et d'« un enjeu symbolique »⁹, on pourrait questionner la manière dont les architectes décident de ne pas s'orienter vers une pratique en agence. Car ce choix est bel et bien caractérisé par « un débat idéologique et doctrinal sur l'architecture et sa place dans la société »¹⁰, tel qu'il existe depuis la fin des années 60 et la remise en question du système académique. Ce choix de ne pas exercer en agence est renforcé par la position géographique de ces architectes en CAUE. En effet, lorsque la majorité des agences sont concentrées dans les métropoles¹¹, et de ce fait les architectes et l'activité architecturale dans son ensemble, choisir de pratiquer sur un territoire majoritairement rural, ou dans une ville moyenne, peut aussi révéler une réelle prise de position. Cette prise de position quant au milieu rural est également un moteur de ma démarche envers les CAUE. En effet, j'avais ce besoin de

9 Véronique Biau, *Stratégies de positionnement et trajectoires d'architectes*, 1998

10 Ibid.

11 Selon Archigraphie 2018, un tiers des architectes exercent en Île-de-France, soit près de 10 000 individus. A titre de comparaison, le Pays de la Loire regroupe entre 1 000 et 1 500 architectes

comprendre comment l'architecte pouvait impacter nos espaces en dehors de la ville et comment il assumait de sortir, une fois de plus, des sentiers battus. Cette notion de territoire rural me tient particulièrement à cœur : du fait d'un enseignement peu axé sur ce type d'enjeu, il me semblait qu'il me manquait plusieurs entrées afin de constituer une grille d'analyse de ce territoire dans lequel j'ai vécu, et qui de ce fait, me semblait délaissé.

Ainsi, les CAUE semblaient cristalliser ces deux préoccupations : la pratique de l'architecture hors agence et la valeur des enjeux relatifs aux territoires spécifiques que sont les villes moyennes ou les espace ruraux. En d'autres termes, ce sont, d'un côté, le rôle, la posture, la figure, de l'architecte qui sont mis en question : Un architecte en CAUE fait-il vraiment de l'architecture ? Quelles sont les missions d'un architecte en CAUE ? Comment s'inscrit-il dans une notion d'intérêt et de service public ? Quels sont ses rapports avec les autres protagonistes de l'acte de construire ? Etc. S'articule à ses diverses interrogations identitaires, la notion de contexte qui peut prendre différentes interprétations : le contexte temporel, historique et spatial, environnemental, mais aussi le contexte juridique, social, économique, le contexte relatif à l'échelle, qu'elle soit départementale, régionale ou nationale... ; de manière plus concise : tout ce qui a influencé, qui influence et influencera, d'une façon ou d'une autre, les CAUE et la manière d'y exercer l'architecture. Influencer au passé, présent et futur, car en effet la temporalité est un élément majeur de ces interrogations dans le sens où elle permet de prendre du recul sur les pratiques actuelles : en regardant en arrière on améliore la compréhension de ce qui se passe aujourd'hui. On parlera donc d'une évolution.

Autour du thème principal que sont les CAUE,

nous invoquerons donc ces différents principes que sont l'exercice de l'architecture, la notion d'évolution et celle de contexte. On se demandera alors **comment les rôles et les places des architectes ont-ils évolués, et comment continuent-ils d'évoluer, dans les CAUE en fonction du contexte ?**

L'évolution est définie comme étant un « processus continu de transformation » un « passage progressif d'un état à un autre »¹². En effet, les CAUE ne sont pas apparus du jour ou lendemain, c'est bien le fruit d'un long processus dont il est ici question. Les architectes qui y travaillent, qui y ont travaillé, qui y ont mené leur carrière, sont ainsi passés par plusieurs états : ce qu'ils sont aujourd'hui est le résultat de ce qu'ils étaient hier. Ce principe d'évolution nous informe sur le caractère commun de ce qui est étudié : les architectes en CAUE ; mais nous questionne aussi sur les différences qu'observera ce même objet. Nous verrons ainsi de quelle manière les architectes se sont emparés de la question d'un service public d'architecture, ou plus largement d'un service public dédié à la qualité du cadre de vie. Cette question, d'ailleurs, de cette qualification en tant que service public influe sur la construction d'une culture propre aux architectes des CAUE, sur leur statut, leur rôle, leur place. En effet, le caractère public entraîne l'implication de nombreux acteurs, bien souvent politiques, dans la construction de la structure CAUE. Ainsi, dès les années 60 viennent s'entremêler des volontés sociétales, puis gouvernementales, s'ajoutant à ces désirs, les différentes visions qu'ont les architectes vis-à-vis de leur propre profession. De plus, le CAUE étant un organisme à échelle départementale, nous

¹² Définition en ligne du CNRTL

verrons que des décisions prises à l'échelle nationale n'ont pas une seule et unique interprétation au niveau local. Nous parlerons donc bien d'un contexte historique dans un premier temps, tentant de retracer le parcours de ces architectes en CAUE pour comprendre leur identité actuelle.

Cette identité actuelle sera par ailleurs mise en exergue dans un second temps par la mise en perspective d'une expérience singulière au sein d'un CAUE : l'instant d'un stage au CAUE 49, au CAUE Maine-et-Loire. Ce sera ici le sujet d'une immersion sur le terrain, un terrain qui se résumera à un contexte bien précis qu'est le territoire angevin et qui se restreindra davantage lorsqu'on parlera de la MATP (Maison de l'Architecture, des Territoire et du Paysage), lieu où sont hébergés les locaux du CAUE 49. Et plus que la thématique d'une image actuelle du CAUE, ce sera également le caractère quotidien qui sera ici étudié. En d'autres termes, nous nous intéresserons à la fabrication des habitudes, de ces choses que l'on pense anodines mais qui finalement créent une réalité bien particulière. Ce sont l'ensemble de ces gestes quotidiens que l'on pourrait finalement qualifier de culture, et ce qui formerait ainsi la culture interne au CAUE angevin. Évidemment, de ce quotidien se dégagent également des évènements, des moments particuliers qui cassent le rythme habituel et qui eux aussi racontent beaucoup sur la manière de pratiquer dans ce type de structure. Le but est donc de construire un récit, fabriquer un instantané, de ce que peut représenter l'exercice de l'architecture dans cette structure précise, dans ce territoire en particulier, à ce moment distinct. Là encore, nous parlerons bien d'un contexte, qui sera à la fois temporel, spatial, emprunt d'enjeux d'échelles diverses.

Cependant, il faut bien garder en tête que ce portrait

qui sera fait du CAUE 49 ne pourra pas être représentatif de l'ensemble des CAUE. Ainsi, de la même façon que chaque département révèle des réalités bien particulières, chaque CAUE possède un caractère qui lui est propre. Autrement dit, même si leurs aspirations sont communes, qu'elles sont régies par une même loi, que leurs missions restent similaires, ces structures sont toutes différentes les unes des autres. En ce sens, les CAUE sont représentatifs de leur département ; ils dépendent d'enjeux géographiques fortement liés au territoire, mais également, d'une autre manière, de prises de position politiques, formant une réalité moins facile à cerner. A la fois similaires mais pas tout à fait semblables, l'idée sera ici de comprendre ce qui fait consensus et ce qui, à l'inverse, est contradictoire dans la manière d'exercer au sein d'un CAUE. Grâce à plusieurs témoignages, nous comprendrons ce qui relie et ce qui distend les architectes d'une structure à une autre, d'un département à un autre, d'une réalité à une autre. Les parcours de chacun seront interrogés, de même que leur vécu au sein du CAUE en question, nous dégagerons ainsi des envies, des convictions parfois analogues. De cette manière nous aurons un regard plus global, à une échelle plus vaste, nous permettant de comprendre comment les architectes ont su adapter leur profession à cette demande particulière qui est celle d'un service public de l'architecture.

Nous l'aurons déjà compris par la présentation de ces trois différents instants de cette étude : chacun correspond à une méthode d'analyse et de recherche particulière. Bien sur, des ressources bibliographiques auront été entreprises afin d'étayer les connaissances sur le sujet et comprendre dans quelles mesures cette thématique des architectes en CAUE a-t-elle déjà été abordée. Ces recherches ont été menées tout au long de la construction de ce mémoire, prenant des chemins

divers au fur et à mesure des rencontres, des lectures, des questionnements. Les rencontres par ailleurs ont été un point déterminant, faisant progresser ma réflexion, me faisant prendre conscience de certaines réalités parfois difficiles à saisir d'un regard extérieur. Ces contacts avec les CAUE ont pris deux formes différentes, qui seront illustrés, comme on l'a vu, dans les deuxième et troisième parties de ce travail. Un premier contact, d'abord, s'est établi avec le CAUE 49, prenant la forme d'un stage d'une durée de quatre mois, et prolongé d'un mois. Au total, ce ne seront pas moins de 80 jours d'immersion au sein de la structure angevine. On pourrait alors plutôt parler d'une réelle expérience plus que d'un contact, qui n'évoquerait pas la notion d'implication et d'intégration au sein de cette équipe du CAUE 49. Le but est donc de mettre à profit cette expérience, d'en décortiquer les différents éléments qui ont fabriqué mon quotidien et celui du CAUE pour ces cinq mois. La deuxième manière de rentrer en contact avec les architectes conseils aura été la mise en place d'entretiens avec lesdits architectes, établis dans plusieurs départements. Cette démarche a pour but de nuancer les précédents propos concentrés sur une seule structure en particulier, elle permet de prendre du recul face à ce que j'aurais expérimenté au CAUE Maine-et-Loire. Ces trois méthodes s'alimentent et se complètent. Bien que mises en avant dans trois parties distinctes, elles trouvent leur écho dans chacune des autres permettant une fois encore de considérer le contexte dans la pratique de l'architecture en CAUE.

Ainsi nous exposons trois dimensions de la pratique de l'architecture en CAUE, trois dimensions qui peuvent s'exprimer et s'interpréter de différentes manières : en premier lieu un contexte historique, puis un contexte local, territorial, et finalement l'expression de contextes personnels, façonnant une culture et une

identité commune qu'auraient les architectes en CAUE, tout en prenant en compte leur différences. Nous pourrions reformuler cette énumération d'une autre façon : l'étude par le prisme chronologique, puis par celui de l'expérience et enfin par le témoignage. Par ces trois différentes entrées, l'ambition ici est bel et bien de comprendre comment l'architecte exerce sa pratique dans un CAUE, de donner à voir une facette de la profession d'architecte dont on ignore parfois le rôle et la place dans la société elle-même. Ainsi, une question sous-jacente à cette recherche pourrait être : comment sortir du cadre de l'agence permet de révéler des positions, des convictions, des aspirations souvent relatives à la profession d'architecte ?

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

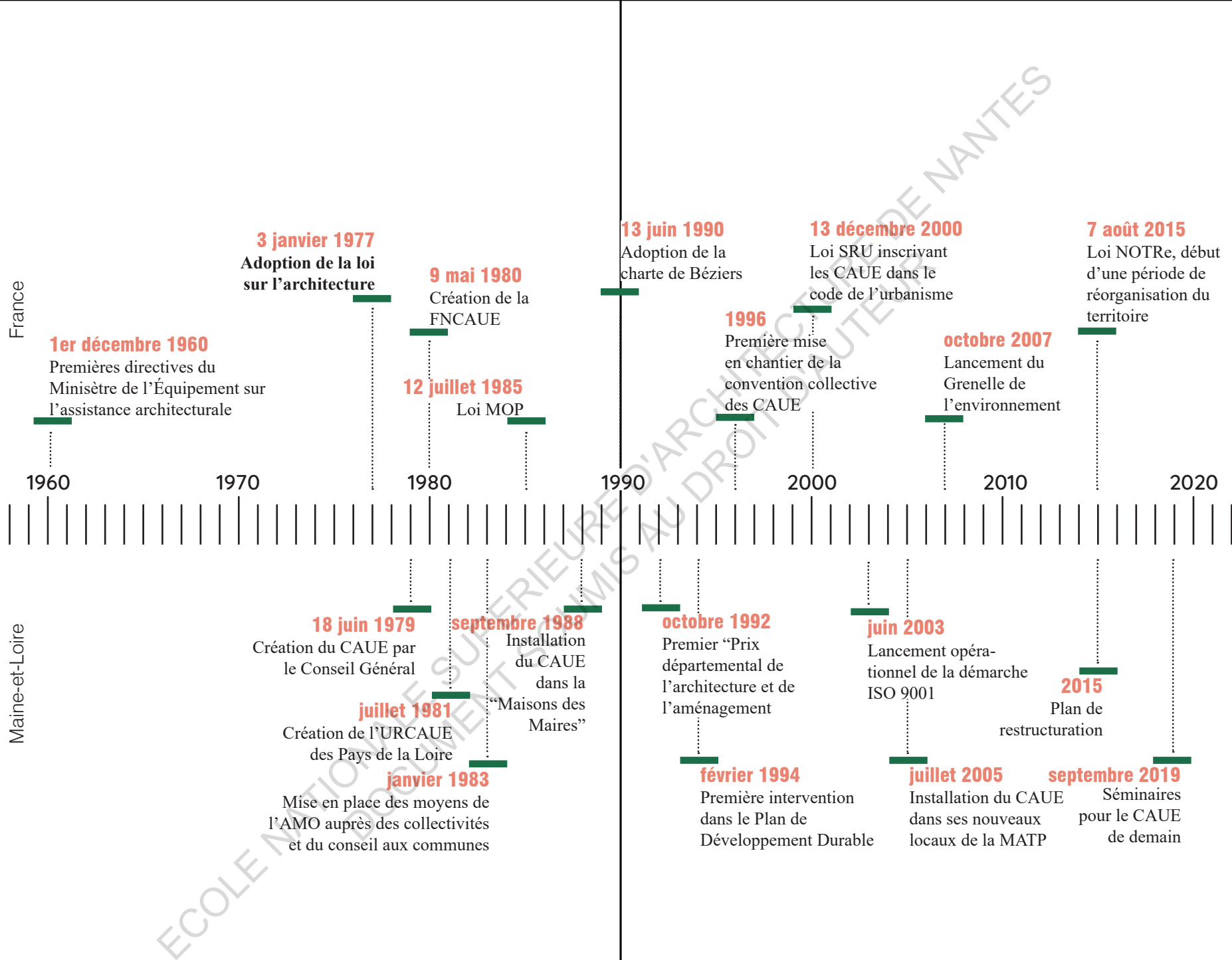
- CONTEXTE HISTORIQUE -

**Le CAUE, un service public
d'architectes: naissance et
évolution d'un statut**

Chapitre 1



Illustration du guichet unique de la Maison de l'Habitat, en 1983, dans le numéro hors-série d'Imago « 1979-2019, 40 ans d'activités », juin 2019



Il me paraît assez difficile d'analyser, de questionner notre propre époque et les pratiques qui nous sont contemporaines, dans lesquelles se reflètent ici l'exercice des architectes en CAUE. En effet, le degré d'actualité d'un fait détermine la pertinence de la critique qui y est liée. Juger les faits dans l'instant où ils se produisent me semble ainsi très complexe et presque inaccessible pour la plupart d'entre nous, à moins de disposer d'outils de réflexion, d'être entraîné à une méthode qui permettrait de prendre du recul sur les faits. Dans la continuité de cette idée, il est aussi plus aisé d'étudier ce qui a eu lieu il y a déjà quelques années, quelques décennies ou plus encore. Là, le travail de recul n'est finalement plus un effort: il est établi. Certains se sont déjà penchés sur la question, cette question ici de la posture de l'architecte en CAUE, et c'est peut-être la somme de ces réflexions qui permet la prise de recul. Regrouper ces différentes réflexions, ces différents regards, les comparer, les analyser, me permettrait, je l'espère, de construire une vision singulière, de faire émerger un point de vue personnel. Et, toujours dans cette même idée de prise de recul, il me semble indispensable de replacer les CAUE et leurs acteurs dans leur contexte historique, pour pouvoir justement tenter de constituer une méthode d'analyse et réunir les outils nécessaires dans le but de comprendre les choix, les actes, les postures actuelles.

Les CAUE ont aujourd'hui 40 ans passés mais reposent sur une histoire plus lointaine. La loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 est finalement l'aboutissement de multiples recherches s'accordant à des désirs politiques établis lors de cette période précise ; c'est le résultat d'ambitions diverses se synthétisant en ce texte visant à réformer et redéfinir le rôle de l'architecte. Et, autant qu'il y a eu une histoire précédant la loi, il y a

évidemment celle qui succède cette loi. En effet le texte positionnant un nouveau statut d'architecte, celui de l'architecte conseil au CAUE, bien qu'il en définisse les bases, ne sera pas l'unique référence de ce qui constitue aujourd'hui ce type d'exercice. Il semble donc que plusieurs couches législatives, idéologiques, sociétales, se soient accumulées au fil du temps pour tisser ce qui pourrait être la figure actuelle de l'architecte en CAUE. Nous tenterons ainsi de démêler et d'identifier ces liens, époque par époque, cherchant à comprendre comment le contexte historique a pu infuser sur ce type de pratique. Nous verrons également que la construction du rôle des architectes en CAUE ne dépend pas seulement d'une histoire singulière nationale, mais d'une pluralité de récits particuliers, tout autant signifiants qu'ils sont attachés au contexte local, territorial et en toute logique, départemental. C'est en juxtaposant ces deux échelles de successions d'évènements, l'une nationale, l'autre départementale que l'on comprendra la spécificité d'une structure telle les CAUE.

Le but est donc de répondre à cette première interrogation : comment les architectes en CAUE ont-ils su interpréter des décisions politiques nationales selon un contexte local singulier, et ce au travers des époques ? Ainsi le prisme national et départemental seront observés selon des tranches d'années spécifiques : une première remontant aux années 50 et s'étendant jusqu'à 1979 ; puis de 1980 à 2000 ; pour finir avec une période plus actuelle, de 2000 à 2020. En d'autres termes, nous verrons comment se dessine progressivement le rôle de l'architecte chargé d'intérêt public jusqu'à évoluer vers le statut plus défini de l'architecte en CAUE, concordant avec la création des premiers CAUE en 1979. Puis, nous nous pencherons sur la période de décentralisation qui ouvre, après seulement quelques années d'existence, de

nouvelles perspectives d'évolution pour la structure et ses architectes. Enfin, nous verrons comment l'exercice de l'architecture en CAUE s'est adapté aux enjeux actuels et à des situations économiques parfois instables. L'exemple du CAUE Maine-et-Loire sera ici invoqué ce qui permettra d'illustrer factuellement la mise en place et les évolutions de politiques au niveau national. L'intérêt pour ce cas particulier permettra également de mettre en lumière les facultés d'adaptation et d'imagination des architectes du CAUE angevin, comme il a pu en être aussi le cas dans d'autres CAUE, d'un département et d'un contexte cependant différent. Le CAUE Maine-et-Loire représenterait ainsi une facette d'un ensemble plus vaste et complexe composé de multiples singularités que sont chaque CAUE.

De 1950 à 1979:
Les prémices du rôle de l'architecte
en CAUE, mouvance des statuts de
l'architecte du service public

L'échelle nationale : décisions politiques et
construction d'une culture commune autour
de l'assistance architecturale

*Retour sur l'évolution de l'architecte et de
la fonction publique*

Dater le début d'une histoire relative au CAUE depuis les années 50 peut paraître démesuré lorsqu'on sait que légalement les CAUE n'apparaissent qu'environ 30 ans plus tard, par la loi sur l'architecture de 1977. Néanmoins, il semblait nécessaire de faire ce tel bond en arrière afin d'intégrer le statut d'architecte conseil et la thématique de l'assistance architecturale. En effet, ce sont des contextes historiques particuliers et des remises en question successives de la profession d'architecte qui vont faire émerger à la fois le besoin de ce type de pratique et la proposition d'un nouveau statut pour les architectes. Raymonde Moulin nous explique cette évolution en ces termes : « A l'amenuisement progressif du secteur réservé au corps nobles des architectes des Bâtiments civils et palais nationaux, correspondent des vagues successives d'architectes, entrés en lice avec un label à coloration de fonction publique, semi, para ou provisoirement officiel, et qui se trouvent en concurrence avec les premiers. »¹³ Par cette citation, nous comprenons que les liens entre les architectes et l'État sont très denses, notamment, et évidemment, en ce qui concerne la construction

13. Raymonde Moulin, *Les architectes : métamorphose d'une profession libérale*, 1973

publique. Ce que l'on remarque surtout c'est que suivant cette époque, qui est celle de l'après-guerre, on assistera à un changement dans ces rapports entre État et architectes. D'un rang de privilégié, hérité des traditions académistes (« réservé au corps nobles »), les architectes au service de l'État obtiendront progressivement un statut fonctionnarisé¹⁴, intégré à la notion de service public, qui tend vers une désacralisation de ce rôle ; un rôle qui correspondra aussi davantage aux besoins du contexte de l'époque. Ainsi, les rapports directs entre État et architectes semblent avoir toujours été présents, bien qu'ils soient mouvants dans le temps, et ce selon le régime gouvernemental mis en place. L'État joue de ce fait un rôle primordial quant à la place que peuvent occuper les architectes dans la société, auprès des citoyens, et auprès des institutions et des représentants du gouvernement eux-même. En d'autres termes, on ne peut pas dissocier la construction de ce statut particulier des architectes conseil d'un positionnement singulier de l'État. Nous assistons donc à une évolution de la place de l'architecte auprès des institutions publiques à la fin de la seconde guerre mondiale. D'une manière synthétique, Raymonde Moulin exprime ce changement par la disparition du rôle des architectes des Bâtiments civils et palais nationaux que viennent substituer les architectes de la Reconstruction puis les architectes conseillers de l'État. Les missions intrinsèques à ces différents profils d'architectes évoluent elle aussi, accordant plus ou moins d'importance et de privilège à la profession, toujours rattachée au domaine public. La définition (concise) de ces statuts nous permettra de comprendre l'évolution dans laquelle se placera la figure de l'architecte en CAUE, qui pourrait être ainsi vu comme une suite logique, le fruit de ces statuts antécédents. Ces définitions permettront

¹⁴ Le statut général de fonctionnaire de l'État apparaît au milieu du XX^{ème} siècle, « il a été édicté par la loi du 19 octobre 1946 », selon le Portail de la Fonction Public

également d'épurer l'identité de l'architecte conseil, de cette manière nous statuerons sur ce que ne sont pas les architectes en CAUE.

Par conséquent, les architectes conseil des CAUE ne sont pas des architectes des Bâtiments civils et palais nationaux :

Jacques Lautman et Raymonde Moulin définissent ces architectes comme étant une « *sorte de club de personnes [qui] se partageait la quasi totalité de la construction publique, nous seulement étatique mais bien souvent également municipale* »¹⁵. Les auteurs nous parlent de ces architectes de la tradition académique comme détenant le monopole de l'accès à la commande publique, et ce à chaque échelon administratif. C'est par ailleurs cette problématique du monopole, ce statut élitiste, qui a fera bouger, plus tard, les lignes qui définissent la profession d'architecte dans sa vision la plus globale.

Les architectes conseil des CAUE ne sont pas des architectes de la Reconstruction ;

ce qui paraît évident, puisque cette fonction est indissociable de son époque, celle de l'Après-Guerre. Néanmoins, Raymonde Moulin nous rappelle que cette époque « *est bénie, dans les mémoire de ceux qui l'ont connue, parce qu'ils avaient alors des pouvoirs, plus grands qu'architectes français n'en avait jamais connus, le plan-masse d'une ville, et qu'ils opéraient réellement comme architectes tout en n'ayant pas les chantiers* »¹⁶. La place de l'architecte auprès de la fonction publique établie par le ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, Raoul Dautry, est alors une place très

¹⁵ Lautman Jacques, Moulin Raymonde. *La commande publique d'architecture*. In: Sociologie du travail, 1970

¹⁶ Raymonde Moulin, *Les architectes : métamorphose d'une profession libérale*, 1973

convoitée et prestigieuse ; c'est le moment où l'État accordera à l'architecte le maximum de pouvoir que la profession pourrait prétendre à avoir. Il est aussi important de souligner que cette fonction permet à l'architecte d'exercer sa profession en tant que concepteur, que maître d'œuvre, et pas comme étant associé à titre de conseil, d'assistant, d'accompagnateur ou de contrôleur. Ce statut d'architecte de la Reconstruction représente ainsi la profession comme elle est identifiée dans l'imaginaire collectif, c'est ce qui se rapprocherait le plus de l'architecte libéral tel qu'on l'entend aujourd'hui. Par ailleurs, il demeure de cette époque des noms d'architecte bien connus et reconnus par la profession et le grand public : Auguste Perret en est un exemple.

Les architectes conseil des CAUE ne sont pas des architectes-conseil d'État.

Ce statut spécifique, apparu en 1950, mérite quant à lui un peu plus qu'une description concise. En effet, c'est ici le moment où le gouvernement donnera ses premières orientations vers ce que seront plus tard les CAUE, mais qui à la fois seront à la source de tensions lors de la création de ces derniers. Nous sommes ainsi témoins d'une nouvelle évolution des liens entre architectes et État : « Avec les architectes-conseils créés par Claudius-Petit, le tableau change: il ne s'agit plus que de donner des avis sur le travail d'autrui et, le processus administratif se routinisant, les tâches sont de plus en plus celles d'un contrôle de conformité réglementaire. La distance avec les architectes qui construisent grandit. De ce fait, beaucoup des architectes de Dautry quittent, volontairement ou non, le service public; quelques uns cependant entrent dans les services techniques des villes dans lesquelles ils étaient antérieurement en fonction au nom du ministère¹⁷. Cet extrait est particulièrement

17 Ibid.

intéressant dans le sens où l'autrice nous démontre d'un glissement progressif des architectes du secteur public vers un rôle qui s'éloigne « des architectes qui construisent », des architectes maître d'œuvre, en d'autres termes. Par ce processus, il semblerait que de nombreux, voire une majorité, d'architectes se désintéressent alors du rôle qu'ils peuvent avoir auprès de l'État.

D'un autre côté, cette posture peut aussi être perçue comme étant innovante¹⁸ par les architectes qui s'y engagent. Jacques Allégret nous donne une définition de ce rôle, incluant l'évolution des missions qu'auront à charge ces architectes : « Les architectes-conseils forment un corps original puisqu'il est constitué d'architectes libéraux travaillant pour le secteur public; leur premier type de mission en 1950 consistait à donner un avis sur la qualité architecturale des projets. Petit à petit leurs tâches se sont diversifiées: ils deviennent notamment conseillers-techniques du directeur départemental de l'équipement et interviennent deux jours par mois auprès des D.D.E ou des administrations centrales »¹⁹. Les architectes-conseil, de cette manière, gardent le droit de pratiquer en tant que maîtres d'œuvre, tout en accédant à une fonction d'expert auprès des administrations et des pouvoirs publics. Il s'agit donc là d'un rôle à temps partiel, qui n'est exercé que d'une façon simplement ponctuelle, bien que régulière. D'une autre manière, les architectes-

18 « [...] le ministre innove en créant le corps des architectes-conseils par l'arrêté du 24 juin 1950. Nommés par le ministre, ces derniers sont chargés de deux à trois départements chacun. Ils assurent le lien entre l'administration centrale et l'administration locale et conseillent les délégués départementaux du Mru, mais dialoguent aussi avec les architectes en chef, les maires, les préfets." Hommage à Eugène Claudius-Petit, ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme de 1948 à 1959, organisé par l'association des architectes conseils de l'État, 2007

19 Jacques Allégret, Régis Bertrand, Florence Accorsi, Anne Debarre, *Trajectoires professionnelles. Esquisses du champ de l'architecture*

conseil eux-même définissent leur rôle, issu du contexte des années 50 et des volontés politiques de l'époque : « *les architectes conseils de la construction [sont] recrutés parmi les plus éminents architectes de l'époque. [Eugène Claudius-Petit] entend se doter ainsi d'un outil d'évaluation et de contrôle des projets d'architecture* »²⁰. Jacques Allegret mentionnait le terme d' « avis », ici les notions de « contrôle » et d' « évaluation » sont utilisées, l'ensemble démontre de la création d'un rôle prépondérant qu'obtiendront les architectes vis-à-vis de la construction publique. Ainsi, les architectes n'ont plus de monopole vis-à-vis de la construction publique, mais gardent tout de même une place dans ce domaine en s'associant à différents échelons institutionnels et administratifs, et ce par le biais du conseil, voire d'avis.

Ce principe de l'architecte au contact de la fonction public est essentiellement dû à la posture de l'État vis-à-vis de l'architecture. De ce fait, « *En mai 1960, Eugène Claudius-Petit publie «L'État et l'architecture» dans Techniques et Architecture 21. Il y définit ainsi le rôle idéal de l'État: «promouvoir, susciter, provoquer, permettre, protéger l'expression libre de l'architecte au nom de l'intérêt général, face à la médiocrité inévitable et trop constante des intérêts particuliers»*²¹, il parlera aussi de sa volonté d' « *éduquer les Français, former les cadres, sensibiliser l'opinion et créer un centre de recherche; prévoir des programmes expérimentaux [...]; créer un corps unique des architectes-conseils et des ateliers régionaux d'architecture et d'urbanisme* »²². On assiste donc à un mouvement allant dans le sens de la création des CAUE, qui va de pair avec l'apparition

20 Extrait du texte de la rubrique « histoire des architectes conseil de l'état », du site « architectesconseils.fr »

21 *Homage à Eugène Claudius-Petit*, ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme de 1948 à 1959, organisé par l'association des architectes conseils de l'État

22 Ibid.

de soucis relatifs au cadre de vie et à l'environnement. Pourtant leur phase de préfiguration ne sera entamée que plus de 10 ans plus tard. Pour la profession, il s'agit donc de se saisir de cette posture que prend l'État, afin de définir la place qu'ils peuvent tenir dans cette volonté nouvelle que le pouvoir pourrait entreprendre.

L'apparition de préoccupations quant à un conseil d'architecture décentralisé

Ainsi, et de toute évidence, le gouvernement a un rôle important à jouer, mais il ne faut pas oublier que les architectes ont aussi leur mot à dire sur ce qui va modeler, d'une façon ou d'une autre, leur manière de pratiquer. En effet, on l'a vu, certains architectes sont associés au gouvernement, rattachés tout à tour à des ministères et des directions dont les dénominations varient selon les pouvoirs mis en place. De cette manière, les architectes agissent par le biais des institutions. Mais nous voyons que c'est aussi dans la pratique quotidienne que les architectes inventent et réinventent leur rôle. Raymonde Moulin nous rapporte dans ce sens des propos d'un architecte en chef des monuments historiques : « *Les permis de construire? Je n'interdis rien, mais bien souvent, je refais le projet gratuitement, bien sûr... [...] Je vois les permis de construire, mais notre rôle est purement négatif. Alors, j'ai essayé quelque chose à A. avec l'architecte-conseil de la ville. Nous nous retrouvons une fois par mois et nous examinons ensemble les demandes de permis et, au lieu de refuser simplement, nous donnons des conseils, nous faisons un petit croquis... il faudrait vraiment une assistance architecturale gratuite comme il y a une assistance juridique* »²³. Ce témoignage recolté au début des années 70 coïncide donc avec les volontés politiques initiées

23 MOULIN Raymonde, *Les architectes : métamorphose d'une profession libérale*, 1973

quant à un rôle d'architecte conseil. Il se concentre ici sur l'apport d'une assistance auprès de particuliers, lors du dépôt de permis de construire. Il met ainsi en évidence une lacune du fonctionnement administratif au regard de l'égalité à l'accès à la construction individuelle, et donc à la propriété, par tous. La comparaison avec l'assistance juridique, permet à l'architecte de mettre en exergue cette lacune et montre que la profession doit rattraper son retard quant au rôle auquel elle peut prétendre dans le système administratif en place. Ainsi, à son échelle, cet architecte en chef des monuments historiques répond à un besoin qui ne trouve pas encore de réponse à cette époque. C'est de cette manière que pourra naître une culture de l'assistance architecturale, comme on en verra éclore ailleurs en France, dans le département du Lot notamment.

Resituons le cadre temporel de ces différentes préoccupations : nous sommes à la fin des années 60, début des années 70, nous avons donc affaire à une « *crise de société, une crise morale et une crise de génération, se traduisant par la dévalorisation des enseignants, des mandarins et de l'institution ordinale* »²⁴. C'est dans cette ambiance que vont se définir, s'éclaircir, les idées d'assistance architecturale, qui feront parties d'un ensemble plus vaste d'intérêts et de convictions nouvelles, notamment en ce qui concerne la qualité du cadre de vie. Florence Contenay nous parle en ce sens d' « une nouvelle génération d'architectes *« post-68 »*²⁵ qui émerge dans les années 70. C'est une période charnière, à la fois pour la société et pour la profession, qui l'une comme l'autre s'inscrivent dans un mouvement encore inédit. Ainsi, le département du Lot accueillera une – la première? – expérience d'Assistance

24 CONTENAY Florence, *Loi de 1977: "ses enjeux, ses enseignements, son actualité"*, AMC, 2017

25 Ibid.

Architecturale. Celle-ci est particulièrement intéressante dans le sens où elle est définie par Pascale Werner comme étant l'héritage du CAUE : « *les CAUE portent avec eux l'héritage de l'Assistance Architecturale inaugurée dans le Lot à partir de 1969* »²⁶. Le type d'interventions qui sera mis en place dans ce département sera surtout orienté dans le cadre de la protection du paysage, ce par « *la gestion et le contrôle des transformations* »²⁷ et le « *développement à moyen et long terme [d'une] nouvelle culture architecturale* »²⁸. De cette manière, plusieurs acteurs du cadre de vie et de la construction seront touchés par ces actions: les particuliers (« *constructeurs de maisons individuelles* »²⁹), par le biais de permanences dans les communes du département et par la publication de diverses plaquettes ; les élus et professionnels de la construction (« *responsables administratifs et techniciens* », « *artisans* »³⁰), grâce à la mise en place de formations et de stages. On remarque également les liens que l'Assistance architecturale va établir avec différents partenaires : en incluant les architectes libéraux dans diverses démarches ou bien par des collaborations avec l'École d'Architecture de Toulouse. Pour résumer, l'Assistance Architecturale du Lot, dès 1969, invente une nouvelle manière de concevoir la profession de l'architecte, cette conception pourra servir de modèle auprès des instances administratives et politiques.

On remarque ainsi, par la mise en place de cette structure encore hors norme pour l'époque, qu'à nouveau, les architectes (ici Robert Joly : un architecte en chef des Bâtiments civils et Palais nationaux) auront

26 WERNER Pascale, *Les architectes aux pieds nus. La notion de service public de l'architecture et l'expérience des CAUE*, 1983

27 JOLY Robert. *L'Assistance architecturale dans le Lot (1969-1980) et la protection du paysage*. In: *Études rurales*, n°117, 1990

28 Ibid.

29 Ibid.

30 Ibid.

ciblé les lacunes des mesures prises par le gouvernement, ou du moins le manque de réactivité de celui-ci vis-à-vis d'enjeux qui se font contemporains. Robert Joly le souligne en ce qui concerne la multiplication des « atteintes au paysages » et les « effets de mitage »³¹ qui sont tous deux accélérés par des prises de décisions politiques ne prenant pas en compte la mise en place de protections adaptées à ces nouvelles décisions. Ainsi, sa place en tant qu'architecte-conseil du ministère de l'Équipement a pu lui permettre d'installer des stratégies qui répondent aux besoins immédiats d'un département rural que sont la protection du paysage et la création d'une culture architecturale commune.

Quelques années plus tard, en 1971, le Ministère de la Culture et le tout nouveau Ministère de l'Environnement s'associent pour mettre en place des expériences d'Assistance Architecturale au niveau des PNR (Parcs Naturels Régionaux), créés en 1967. L'État poursuit ses interventions concernant les perspectives d'évolution de la profession d'architecte, notamment par le rapport Paira, en 1972, intitulé : « Pour une réforme de la fonction d'architecte ». Ce rapport sera le point de départ du projet de loi sur l'architecture qui prendra appui particulièrement sur le troisième point dudit rapport : « la garantie architecturale ». Eric Langereau nous éclaire quant à cette notion qui semble quelque peu opaque, elle « suggère que c'est à l'État de prendre en charge les enjeux de la qualité architecturale du cadre de vie des Français. Elle suggère que c'est à l'État de s'assurer que telle ou telle construction possède les caractéristiques d'une qualité architecturale et que telle ou telle autre construction ne les possède pas »³². Ainsi,

³¹ Ibid.

³² LANGEREAU Eric, *Le cheminement de la loi, du projet de 1973 au projet de 1976*, Communication, Comité d'histoire du ministère de la culture, 2017

un an plus tard, « pour la première fois en France, la qualité architecturale est déclarée d'intérêt public »³³.

Une phase de préfiguration entre expériences pilotes et conflits : les premiers architectes des CAUE

« [...] on perçoit progressivement – et l'idée devra nécessairement s'imposer – qu'une préoccupation architecturale devrait s'introduire dans tous les lieux de décision de transformation du cadre de vie. Il apparaît fondamental en effet, qu'en milieu urbain comme en milieu rural, les formes architecturales de la chose construite ne soient pas uniquement une résultante, mais une partie prenante. Alors on reparle de la loi sur l'architecture, cette initiative chancelante dont on sait pertinemment qu'elle sera combattue, cette volonté suspecte dont on sait qu'elle ne doit pas être autre chose que le combat pour l'architecture et non pas le combat pour les architectes »³⁴

Par leurs modes d'action propre, l'État (ministère de la Culture et ministère de l'Équipement) et les architectes vont ensemble permettre la création des CAUE et d'une culture inhérente à celui-ci. L'apparition progressive de cette structure va passer par une période qui est appelée « la période de préfiguration ». Une dénomination équivoque puisque de 1974 à 1977 vont être instaurés plusieurs projets qui s'apparentent grandement aux futurs CAUE, qui les préfigurent donc, mais qui n'en auront pas encore le nom. Cette initiative laisse donc une grande part de liberté aux architectes désignés auprès

³³ Propos de Michel Miroudot, rapportés par Eric Langerau, dans sa communication « Le cheminement de la loi, du projet de 1973 au projet de 1976 » en 2017

³⁴ LANGEREAU Éric, *L'État et l'architecture, 1958-1981 Une politique publique*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture, Editions A. et J. Picard, 2001

des quelques départements témoins, puisqu'en effet ce sont essentiellement eux qui font acte de présence sur le terrain, qui tentent diverses démarches et qui, de plus, jouent le rôle d'intermédiaires entre les acteurs locaux et le gouvernement. Ils s'illustreront ainsi dans des territoires diversifiés que sont les 12 départements suivants : les Pyrénées Atlantiques, l'Ain, les Yvelines, le Jura, l'Aude, les Hautes-Pyrénées, le Vaucluse, l'Hérault, la Savoie, la Haut-Saône, l'Essonne et bien sûr : le Lot. D'autres expériences sont également menées en Meurthe et Moselle, en Corse, dans les Alpes de Haute-Provence ou en Vendée mais il n'en reste que peu de traces³⁵. A ce moment là, les dénominations de ces associations sont multiples : Atelier d'Assistance Architecturale, ou bien Association d'Aide Architecturale et Urbanistique, Atelier d'Assistance Architecturale, Association Site et Paysage... Déjà, des orientations différentes semblent se dessiner puisque certains intègrent d'emblée la notion d'urbanisme ou de paysage, d'autres semblent mettre l'architecture au cœur de leurs actions. Pourtant, il s'agira bien durant cette période qui s'étendra jusqu'en 1977, d'instaurer « *des fonds communs de méthodes de travail et d'esprit de missionnaires* »³⁶.

Attardons-nous sur la manière dont sont qualifiés les architectes qui participeront à ces missions de préfiguration. Partons donc de ce qui a été cité plus haut, définissant les architectes du CAUE comme ayant cet « esprit de missionnaires ». Cette approche implique que ces individus, peu nombreux encore, seraient dévoués à une mission particulière, chargés de propager ce en quoi ils croient. En d'autres termes, ils sont les représentants

35 GENTHON Muriel, THIBAULT Jean-Pierre, TOLILA Paul, DUFOURMANTELLE Aude, *Missions, statuts et financements des Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)*, Inspections Générale des affaires culturelles, Conseil Général de l'environnement et du développement durable, Novembre 2014

36 Rubrique « Pourquoi on a créé les CAUE », site de la FNCAUE

d'une conviction qu'ils partagent. Cette définition, presque chevaleresque, révélerait la noblesse de la mission au sens vertueux du terme. De la même manière, le site de la FNCAUE qualifie la création des CAUE de « longue marche », exacerbant de nouveau cet attribut missionnaire qu'est octroyé aux futurs architectes des CAUE. Mais alors, qu'est ce qui anime autant ces architectes dans l'accomplissement de cette mission ? Une réponse partielle à cette question se trouve dans un rapport datant de 2014 et commandé par le Ministère de la Culture et de la Communication et le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, elle s'exprime en ces termes : « *L'ensemble de ces actions reposaient sur la conviction, le militantisme souvent, des architectes assignés à ces missions qui avaient choisi ce métier pour " transformer le monde ", dans la droite ligne des débats qui secouèrent durablement les écoles d'architecture en mai 68... et après* »³⁷. L'ambition des futurs architectes des CAUE - « transformer le monde » - paraît donc d'une ampleur démesurée, pleine d'audace, mais aussi caractéristique des mouvements sociaux et idéologiques des années 70. Elle répond à un contexte particulier de prises de conscience dans divers domaines (écologique, sociétaux, politiques) et de remises en question du statut de l'architecte vis-à-vis d'une prolifération de projets polémiques. Laurent Bony, architecte directeur du CAUE de l'Essonne se rappelle : « *on était en plein dans la marée pavillonnaire dans tout le territoire* »³⁸. L'alliance de ces prises de conscience et la mise en question du rôle de l'architecte dans la société converge donc vers ce désir de changer le monde.

37 GENTHON Muriel, THIBAULT Jean-Pierre, TOLILA Paul, DUFOURMANTELLE Aude, *Missions, statuts et financements des Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)*, Inspections Générale des affaires culturelles, Conseil Général de l'environnement et du développement durable, Novembre 2014

38 Propos recueillis lors du reportage « CAUE, Le temps des pionniers », commandé par la FNCAUE, 2017

Un désir qui, remis dans son contexte, ne paraît plus si incohérent, et bien qu'utopiste, il semble être une réponse logique de la part des architectes quant à leur implication militante à la construction d'un nouveau monde. Les futurs architectes des CAUE sont ainsi porteurs d'une nouvelle vision de leur profession et de la société. De cette manière, ils s'investissent complètement dans le projet du gouvernement, Julien Giusti³⁹ résume ainsi : « *Les six architectes-conseillers auprès du directeur, les chercheurs du CORDA et les douze missionnaires de la préfiguration seront de puissantes forces d'intervention et de conviction pour l'écriture des quatre missions du CAUE* »⁴⁰. Nous voyons bien ici, l'importance qu'ont eu les architectes dans cette période de préfiguration pour l'élaboration de la loi de 1977 et la création des CAUE.

D'autre part, il s'agit durant cet intervalle qui précède la loi sur l'architecture d'opérer une expérimentation de la pratique du conseil, en contradiction avec celle du contrôle. En d'autres termes, c'est le moment d'une rivalité entre le ministère de la Culture, par cette opération de préfiguration, et le ministère de l'Équipement, par un renforcement de la pratique de contrôle des DDE. Au delà de cette querelle au cœur du gouvernement, se cristallisent également des oppositions entre les architectes affiliés à différents modes de pensées. Ces diverses tensions, au niveau gouvernemental et professionnel, se répercutent sur les territoires d'interventions des architectes missionnaires : « *il y a eu une grande part de lutte, surtout au début, avant la création des CAUE, avant son institutionnalisation* »⁴¹. Ceci renforce le sentiment d'un combat qu'ont mené

39 Julien GIUSTI a été chargé de mission à la Direction de l'Architecture de 1976 à 1980 pour la mise en place des CAUE

40 GIUSTI Julien, *Création et mise en place de CAUE/ 1977-1981*, Comité d'Histoire du Ministère de la Culture, 2017

41 Propos d'Agnès Frapin, recueillis lors du reportage « CAUE, Le temps des pionniers », commandé par la FNCAUE, 2017

les futurs architectes des CAUE, revendiquant de cette manière leur droit d'exister et leur pertinence dans le rôle que veut porter l'État vis-à-vis d'une politique architecturale. En effet, ils ont dû s'imposer auprès des DDE en place dans chaque département, avec un accueil plus ou moins chaleureux. En ce sens, Agnès Frapin, future directrice du CAUE des Pyrénées-Atlantiques, nous parle de « *l'appétit de la puissante Administration de l'Équipement* »⁴², et Samir Abdulac, futur directeur du CAUE de l'Eure-et-Loir, nous témoigne de ce récit : « *les débuts de mon parachutage furent difficiles, très difficiles même. Le directeur de la DDE, un dénommé Arbefeuille, me reçut courtoisement en m'expliquant que les CAUE n'étaient au fond qu'une nouvelle lubie de son administration et que celle-ci changerait certainement d'avis avant que quiconque ne s'y intéresse* »⁴³. Ce sont ainsi les architectes des associations issues de la préfiguration, contre les architectes-conseils des DDE qui s'affrontent sur le plan local comme au niveau national, représentant les positionnements politiques précis de l'époque vis-à-vis de la future loi sur l'Architecture. Les revendications des uns et des autres sont résumées de cette manière par Florence Contenay :

D'un côté : « *L'Équipement développera une stratégie « impérialiste » et technocratique visant à internaliser au sein des DDE les démarches de conseil, quitte à s'appropriier ou à faire semblant de le faire des préoccupations qualitatives, culturelles puis également environnementales* »⁴⁴. Le directeur de l'Aménagement

42 FRAPIN Agnès, *Sur les origines du conseil aux maîtres d'ouvrage*, Comité d'histoire du ministère de la culture

43 ABDULAC Samir, *En route sur les mille et un chemins des CAUE*, Comité d'histoire du ministère de la culture

44 GIUSTI Julien (coordination), *Colloque « 30 ans de la loi sur l'Architecture »*, 19 et 20 décembre 2007, Paris, Bibliothèque nationale de France, Le Temps des Pionniers, témoignages et récits, FNCAUE

foncier et de l'Urbanisme fait passer, dans ce sens, un message aux architectes conseils du ministère de l'Équipement : « *Examineurs et censeurs quelquefois, vous devez de plus en plus être pédagogues de la qualité architecturale. Profitez de votre liberté d'esprit pour dire clairement que le médiocre est médiocre et que la bonne architecture, si elle respecte toujours les lieux où elle s'insère, peut ne pas plaire toujours à tout le monde* »⁴⁵.

Et de l'autre : « *Du côté du ministère de la Culture, il s'agit de mettre en place des petites structures associatives, des cellules d'assistance architecturale auprès des collectivités locales, d'amorcer une logique de réseau* » et reprenant les propos d'Eric Langereau⁴⁶ : « *Il s'agit de « promouvoir dans l'ensemble des départements français, non seulement une autonomie institutionnelle pour la promotion de la qualité architecturale mais aussi une conception toute culturelle de l'architecture contemporaine* »⁴⁷.

Il est vrai que l'évolution de la pratique des architectes consultants semblait être une option envisageable quant à la mise en place d'une politique visant à protéger le paysage et cultiver un nouveau regard vis-à-vis de l'architecture et de l'urbanisme à l'échelle départementale. Cependant, nous voyons ici que la mentalité développée par les DDE s'oriente vers un pouvoir centralisé, qui ne tend pas vers une action de sensibilisation, et qui finalement ne s'inscrirait pas

45 Déclaration de P. Mayet, directeur de l'Aménagement foncier et de l'Urbanisme au ministère de l'Équipement, le 11 octobre 1996, cité partiellement par Eric Langerau, dans *L'État et l'Architecture*

46 LANGEREAU Éric, *L'État et l'architecture, 1958-1981 Une politique publique*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture, Editions A. et J. Picard, 2001

47 GIUSTI Julien (coordination), *Colloque « 30 ans de la loi sur l'Architecture »*, 19 et 20 décembre 2007, Paris, Bibliothèque nationale de France, Le Temps des Pionniers, témoignages et récits, FNCAUE

dans une vision à long terme. Alain Gillot, Président du Conseil National de l'Ordre des Architectes nous rapporte dans ce sens que leur action a même plutôt profité aux petits constructeurs, au dépit donc des architectes. De plus « *c'est généralement le même architecte qui donnait des conseils au pétitionnaire pour l'établissement de son projet, et dans un deuxième temps, qui contrôlait le projet qu'il avait contribué à faire établir* »⁴⁸, ce qui était donc « grave ». Ainsi, tout se passe comme s'il devenait nécessaire de faire éclore un nouveau service, associé à un état d'esprit bien particulier, neuf lui aussi. Le statut d'association, par ailleurs, n'est pas anodin, et, on le voit : il est mis en valeur par Florence Contenay, affirmant une certaine divergence entre les stratégies de l'Équipement et celles de la Culture, l'un rigide, l'autre plus souple. Cette opposition exacerbe le côté militant des futurs architectes des CAUE: il s'agit bien de lutter pour des convictions profondes et non pas de « s'approprier » certaines idéologies de l'époque. Le sens de ces convictions semble impliquer un certain désintéressement de la part de ces architectes (désintéret personnel). Ainsi, la lutte a pour objectif des idées, et non le privilège d'une place, d'un statut. Finalement, le privilège se trouve plutôt dans la liberté que donne le gouvernement aux architectes d'imaginer leur fonction au sein de la société, il réside dans l'action même et non dans l'accès à un statut symbolique.

La période de préfiguration, entre des volontés politiques, l'apparition de nouveaux modes de penser, et une ambiance conflictuelle, participe entièrement à la création des CAUE et la mise en place d'architectes conseil en leur sein ; et plus globalement à l'écriture de la loi sur l'Architecture. Le premier Président du

48 Propos d'Alain Gillot, Président du Conseil National de l'Ordre des Architectes, recueillis par Odile Fillion, dans l'Echo des CAUE n°3, octobre 1978

premier CAUE (Pyrénées Atlantiques) parlera d' « une évolution naturelle, d'un concours de circonstance, la conséquence logique de l'action qu'ils ont menée antérieurement »⁴⁹. La fin de cette expérience atypique va donc symboliser le moment charnière de l'élaboration de cette loi, mettant « face à face l'expression de nouvelles cultures architecturales issues de l'enseignement de l'architecture et l'expression des nouvelles ambitions pour l'aménagement de l'espace issues d'une vision giscardienne du cadre de vie ». Eric Langereau ajoute qu'« à l'articulation de ces deux expressions, l'appareil administratif de l'État – c'est-à-dire la Culture et l'Équipement – trouve l'équilibre des forces contradictoires pour faire émerger un dispositif législatif et institutionnel auquel personne ne croyait plus »⁵⁰, démontrant que la construction de la loi sur l'Architecture découlera et symbolisera un accord entre les deux ministères ennemis.

3 janvier 1977 : loi sur l'architecture et création des CAUE

La loi sur l'Architecture apparaît donc à un moment où sa nécessité devient une urgence. En effet, nous l'avons vu, l'écriture de cette loi est un projet de longue date, qui semble ne jamais voir le jour. Néanmoins, avec l'arrivée de Valéry Giscard d'Estaing au pouvoir, et donc l'expression de nouvelles volontés politiques, le rythme s'accélère. En effet, le président fraîchement élu « rêve d'une France de propriétaires »⁵¹ et entreprend

49 Propos de Maître Roger Cadet, Premier Président du CAUE des Pyrénées Atlantiques dans l'article « Pyrénées Atlantiques, Le premier CAUE de France », L'Echo des CAUE, n°1, mai 1978

50 LANGEREAU Éric, *L'État et l'architecture, 1958-1981 Une politique publique*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture, Editions A. et J. Picard, 2001

51 Témoignage d'Henri Le Pesq, intitulé « Qui se souvient d'Avignon », canal historique de la FNCAUE, 2014

de multiples réformes permettant la réalisation de cette ambition. Cette volonté de construire massivement s'accompagne également d'un intérêt pour la qualité du cadre de vie. C'est la coordination de ces deux objectifs qui mènera à l'établissement de l'architecture comme étant d'intérêt général ainsi qu'à la création des CAUE. Pour se faire, les architectes seront concertés et Eric Langereau parle d'une « dernière ligne droite » quant au projet de loi lorsque le 21 juin 1976, le Premier ministre Jacques Chirac fait passer ce message lors des assises nationales des architectes :

« [...] En un temps où s'accroît légitimement le souci d'assurer à notre vie un environnement plus harmonieux et où se manifeste un attachement toujours plus fort au patrimoine architectural, il est indispensable que soit affirmé l'intérêt public de la qualité architecturale et que soient mises au point des procédures qui puissent en assurer le respect. Il a paru au Gouvernement que le meilleur garant en ce domaine était précisément l'architecte, et que la généralisation de son intervention, dans le cadre de conditions d'exercice renouvelées, pouvait être un facteur déterminant pour l'élaboration d'une architecture plus vivante et plus harmonieuse.

Ainsi, doit-il être bien clair dans l'esprit du public que l'institution du recours nécessaire à l'architecte n'est en aucun cas une mesure d'inspiration corporatiste conférant à une profession certains privilèges – et certes n'est pas votre intention – mais bien la conséquence directe du principe de l'intérêt public. Il appartiendra donc aux architectes d'en faire la démonstration dans leur pratique quotidienne. Car, si cette loi nouvelle leur reconnaît des droits, elle leur crée aussi des devoirs, et particulièrement celui de veiller, avec ce même esprit de libre responsabilité qui a guidé vos choix tout au long de la récente concertation, à la protection et à

l'amélioration du cadre de vie »⁵²

Les architectes sont donc bien au centre de la mise en place de politiques publiques, ils en seront même acteurs puisqu'ils semblent avoir le rôle de garants de ces nouvelles volontés qui se concrétisent durant la fin des années 70. On le voit notamment lorsque le seuil minimal de recours à l'architecte voit le jour. Le but est que les constructions au dessus de ce seuil soit réalisées par les architectes, et donc, en principe, soient qualitatives et répondent aux préoccupations environnementales (au sens du paysage à ce moment là) et patrimoniales. En dessous du seuil, c'est une association donnant des conseils gratuits d'architecture qui prend le relai, ce qui fait naître les CAUE. Ce système doit ainsi permettre la garantie de la qualité architecturale auprès des particuliers tout en limitant le monopole de la profession. Finalement, au centre de ces intérêts se trouvent la construction individuelle, et avec celle-ci, l'accès à la propriété qui doit être possible par tous. En ce sens, Henri Le Pesq nous rappelle que le 3 janvier 1977, non pas une, mais deux lois ont vu le jour : celle de la loi sur l'architecture, qui contrebalance la deuxième loi, prenant les traits d'une nouvelle réforme du logement et ayant pour but d'inciter, de faciliter l'accès à la propriété. Ainsi, « *les Français allaient se lancer dans la construction de petites maisons sans architectes, il fallait les conseiller pour éviter la catastrophe... bulletin de naissance des CAUE* »⁵³. Il semble que ce soit bien dans ce sens, celui d'assurer la qualité des constructions individuelles, que la loi sur l'architecture a trouvé son élan, son point d'accroche, son prétexte, sans pour autant perdre de vue

52 Message de J. Chirac, Premier ministre, message lu par M. Guy, secrétaire d'État à la Culture, cité par Eric Langerau, dans *L'État et l'Architecture*

53 LE PESQ Henri, *Qui se souvient d'Avignon ?*, canal historique de la FNCAUE, 2014

des préoccupations plus globales.

En effet, la toute nouvelle loi sur l'architecture s'ouvre sur une phrase, qui sonne aujourd'hui presque comme une évidence aux yeux de la profession :
« ***L'architecture est une expression de la culture*** »⁵⁴.

Ces premiers mots expriment à la fois l'implication de l'État quant aux soucis de l'architecture, mais aussi tout l'intérêt à ce que la population soit acculturée aux enjeux architecturaux, ceux-ci étant intrinsèquement liés à un symbole de société. Ce dernier objectif est clairement exprimé par la qualité publique, l'intérêt public, qui sera prêté au domaine de l'architecture, on le voit dans une seconde phrase : « *La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public* »⁵⁵. Ainsi, afin d'appliquer ces grandes ambitions, qui sont finalement de l'ordre d'un projet de société concret, plusieurs dispositifs sont mis en place, résumés par quatre grands points dont le deuxième se traduit comme tel : « *Des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont institués. Ils sont chargés d'aider et d'informer le public conformément au titre II* »⁵⁶. Il faudra donc se référer, comme indiqué, au titre II pour avoir plus d'amples précisions quant au fonctionnement et aux missions de ce que seront les CAUE. Néanmoins, par cette seule phrase, leur création est effective et il semble que l'aide et l'information du public soient leur condition d'existence principale. En se référant au titre II de la loi, nous avons d'abord un volet fonctionnel où nous apprenons que le CAUE dispose d'un statut d'association et est présidé suite à l'élection d'un représentant des

54 Extrait de la loi sur l'architecture de 1977 (source : Légifrance)

55 Ibid.

56 Ibid.

collectivités locales. Institué dans chaque département, le CAUE doit « [poursuivre] sur le plan local, les objectifs définis au plan national en vue de promouvoir la qualité de l'architecture et de son environnement »⁵⁷. Ici, le texte fait référence aux premières phrases de la loi concernant la nature publique et culturelle de l'architecture. Ce fonctionnement reste aujourd'hui inchangé tout comme les domaines d'application du Conseil que nous avons précédemment évoqué dans l'introduction et qui sont, pour rappel :

- la mission d'information, de sensibilisation et de développement de l'esprit de participation du grand public ;
- la mission de formation et de perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et agents d'administrations et des collectivités ;
- la mission de conseil auprès des personnes désirant construire, ce sans assurer la maîtrise d'œuvre ;
- la mission de conseil aux collectivités et aux administrations publiques pour tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

Si l'ordre d'apparition de ces missions tel qu'il est instauré dans la loi démontrerait d'une certaine hiérarchie, nous retiendrons que les CAUE n'en ont pas forcément tenu compte, et que l'importance des missions évoquées trouvera sa démonstration sur le terrain. Finalement, les quelques lignes qui impliquent la création du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement, se terminent sur la gratuité de la consultation de l'organisme. Ont été évoqué alors tout ce qui constitue encore aujourd'hui le cadre d'intervention des architectes en CAUE.

⁵⁷ Ibid.

Cependant, à l'époque de sa création, et dans le texte d'origine, apparaît un sujet qu'on ne retrouve plus de nos jours : celui de la consultation obligatoire et qui se présente comme suit : « *La consultation du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement [...] deviendra obligatoire à l'issue d'une période transitoire de deux années à partir de la promulgation de la présente loi* »⁵⁸. Cette consultation était destinée aux particuliers dont la construction ne dépassait pas une certaine surface de plancher ou bien aux personnes physiques prévoyant la construction d'un modèle type de construction (par exemple des hangars agricoles). Elle prenait un caractère obligatoire dans le sens où le permis préalablement passé entre les mains d'un.e architecte du CAUE, se retrouvait accompagné d'un justificatif prouvant la factualité du conseil avant d'être déposé en mairie pour un avis définitif. Ce passage auprès du CAUE ne prend donc pas la forme d'un avis : ce que l'architecte exprime n'est pas irrévocable lors de la décision d'accorder le permis ou non. Cette dimension particulière qu'aurait pris les CAUE pourrait nous paraître aujourd'hui désuet, mais elle était à l'époque, pour certains, une réalité fondamentale. En effet, replongeons-nous dans ce contexte grâce aux propos de Michel Miroudot, Sénateur de la Haute-Saône, qui écrit en 1978 : « *L'assistance ponctuelle aux constructeurs individuels est sans doute l'action la plus connue. Le Parlement a tenu à la rendre obligatoire dans tous les cas prévus par la loi où un maître d'ouvrage ne recourt pas à l'intervention d'un architecte pour l'établissement de son projet de construction* »⁵⁹. Si on garde en tête que l'architecte en CAUE n'appose pas d'avis, on se pose alors la question de son utilité, voire du doublon et des contraintes que cela apporterait au niveau de l'instruction

⁵⁸ Ibid.

⁵⁹ Propos de Michel Miroudot, Sénateur de la Haute-Saône, dans la tribune libre intitulée « *Que vivent les conseils !* », L'Echo des CAUE, n°1, mai 1978

du permis de construire. C'est dans ces mêmes propos de Michel Miroudot que la réponse à cette question nous parvient, et nous semble même évidente. Il nous explique qu'au cœur de ce conseil se situe le seul contact que l'individu aurait avec un.e architecte au cours de sa vie. Cette rencontre prend alors un caractère exceptionnel, que Michel Miroudot qualifie de « *très important* »⁶⁰ mais aussi qui « *risque d'être peu efficace* »⁶¹. L'intérêt est donc d'initier la rencontre le plus tôt possible, afin que le pétitionnaire puisse réfléchir son projet le plus en amont possible, qu'il s'agisse bien d'un projet mûri, complet ; il doit être « *source de réflexion et d'enrichissement des choix envisagés. Il doit rendre [le pétitionnaire] plus libre, davantage maître des ses décisions grâce à l'éclairage que l'architecte conseiller donnera à ses intentions* »⁶². Par cela, nous apercevons une facette de la fonction sensibilisatrice de l'architecte en CAUE. Il partage ses connaissances afin de faire naître des préoccupations, des idées, des remises en question chez les candidats à la construction. L'apposition d'une justification, tel un tampon sur un dossier, semble être alors un prétexte à la diffusion de la culture architecturale, ce n'est pas tant l'avis qui compte mais plutôt le fait que la rencontre aie lieu. La sensibilisation des particuliers, lors de la mise en place des CAUE, semble être la mission principale de ces derniers, presque leur raison d'être. Néanmoins, avec le temps, cette vision tendra à s'édulcorer, à se compléter avec les observations des architectes sur le terrain.

60 Ibid.

61 Ibid.

62 Ibid.

Le CAUE Maine-et-Loire : l'interprétation de la loi au niveau départemental

*Contexte urbain et architectural du
département du Maine-et-Loire et de la ville
d'Angers*

L'application de lois, de décisions politiques, semblent souvent être à mille lieux de notre quotidien, c'est pourtant celles-là même qui le régissent. Nous essayerons ici de comprendre et d'observer de quelle manière le quotidien angevin a-t-il changé et de quelle façon les architectes des CAUE ont pu s'y inscrire. Car il s'agit bien de déterminer comment les pratiques encore inédites de cette association s'établiront sur le terrain unique du Maine-et-Loire.

Il nous faut alors déterminer ce qui fait l'unicité de ce territoire, comment est-il défini ? Quels en sont ses enjeux ? Quel est son quotidien ? Mais le but est également de comprendre de quelle manière ce cas particulier peut refléter des réalités observables sur des territoires similaires. Partons d'abord d'une description concrète et objective, dressons un portrait factuel du département qui nous servira de base pour comprendre les diverses données, les évolutions, auxquelles nous serons confrontés par la suite. Tracés suite à la Révolution française, les limites géographiques du Maine-et-Loire reprennent le profil de l'ancien comté d'Anjou. Cette dénomination est d'ailleurs toujours d'actualité et fait référence à un passé et une culture bien spécifique. Du nom de ses deux principaux cours d'eau, le département angevin est établi par des limites géographiques et administratives et est intégré à un plus grand ensemble : la région Pays de la Loire. En ce sens, les cinq départements ligériens partagent des attributs communs,

tel le passage de la Loire ou de ses affluents impliquant des paysages typiques. Nantes en est la capitale régionale et sa métropole a une influence diffuse sur l'ensemble du territoire. A l'échelle inférieure, dans le Maine-et-Loire, deuxième département le plus peuplé des Pays de la Loire, c'est Angers qui tient lieu de préfecture. On retrouve également sur le territoire angevin des arrondissements importants comme Cholet, Saumur ou Segré, permettant une répartition et une diversité des pôles urbains sur l'ensemble territoire. Néanmoins, et aujourd'hui encore, la population angevine est plutôt rurale, comparée à la moyenne nationale en Province⁶³. Ainsi, le secteur agroalimentaire tient toujours une place de taille dans l'économie du département, au même titre que l'industrie ou le tourisme, ces activités ayant une représentation plus élevée que la moyenne française⁶⁴. On notera également la prise en considération d'un patrimoine naturel et historique remarquable : « coteaux viticoles, plaines horticoles, forêts et bocages, terroirs habillés de noyers, [...] des ports et des quais, [...] des points de vue et châteaux »⁶⁵. La totalité des caractéristiques précédemment citées sont des données quasiment immuables depuis les années 50 (début de la période qui nous intéresse ici) jusqu'à aujourd'hui encore. Il n'y aurait que les secteurs d'activités qui pourraient subir des évolutions, laissant tout de même leur marque sur le territoire, et donc à considérer en tant qu'architecte, urbaniste ou paysagiste. Ainsi, depuis les années 50 jusqu'à nos jours et sans doute pour des années encore, les professionnels de l'aménagement du territoire

63 Selon l'INSEE : 66 % des angevins vivaient en ville, sous l'influence d'une unité urbaine, contre 73 % dans la France provinciale
64 Selon l'INSEE : en 2014, le secteur agroalimentaire représentait 11 % des établissements angevins (6 % en France), le secteur de l'industrie représente 7 % de ces établissements (contre 5 % en France)

65 Rubrique « découvrir PNR Loire-Anjou-Touraine », accessible en ligne : anjou-tourisme.com

s'inscrivant dans le Maine et Loire doivent prendre en compte les enjeux d'un territoire plutôt rural, fortement emprunt de l'Histoire et donc au caractère patrimonial important, modelé par de nombreux cours d'eau créant un paysage exceptionnel. Bien sur, autour de ces réalités vont s'accumuler diverses problématiques, évoluant au cours des ans et des préoccupations.

On peut ainsi essayer de se replonger dans l'époque d'après guerre jusqu'aux années 80, en parallèle de notre première sous partie. Le but est ainsi de définir les problématiques liées au territoire angevin et de comprendre quelles réponses ont été apportés par les architectes à cette époque ; et plus précisément de comprendre en quoi les architectes des CAUE vont avoir leur place dans ce territoire à la fin de la période étudiée.

Durant cette période, le Maine-et-Loire, comme la France entière, observe le phénomène du baby-boom associé à une conjecture économique très favorable. Les industries se développent sur le territoire et on assiste à l'évolution des modes de production agricole. Tout est réuni pour favoriser une certaine croissance et de ce fait « *le territoire se modernise, se densifie, organise son réseau routier, développe des sites industriels, construit du logement et des équipements* »⁶⁶. L'espace urbanisé semble donc s'étendre sous ces différentes formes et Jacques Janneau observe qu'il « a augmenté plus de deux fois plus vite que la population », suscitant l'inquiétude du monde rural angevin. L'habitat est le secteur qui consomme le plus d'espace puisque sur les 120 hectares annuels utilisés en moyenne (entre 1960 et 1970), plus de la moitié se trouve être à l'usage des logements⁶⁷. Cette consommation d'espace qui semble excessive va devenir un enjeu majeur de l'époque. Elle pose problème en ce

66 Selon le site accessible en ligne : angersloiremetropole.fr

67 Ibid.

qui concerne le logement individuel, le pavillonnaire, qui séduit de nombreux angevins mais qui nécessite des surfaces très étendues. La ville de Cholet en particulier observe un fort intérêt de ses habitants pour le logement individuel ; la consommation de surface occupée par l'habitat entre 1968 et 1973 a représenté 65 % de la totalité des espaces utilisés durant cette période. S'oppose à ce modèle les grands ensembles, les planifications urbaines qui donneront par exemple à Angers le quartier de Belle Beille ou la ZUP de la Roseraie. Bien que la densification des logements en périphérie d'Angers semble limiter l'étalement urbain, ces nouveaux espaces ont tout de même posé question quant à la disparition de terres maraîchères et horticoles. Ainsi, dans les années 70, les politiques locales, tout en prévoyant la continuité de l'extension des villes, vont vers une limitation de celle-ci, préférant « *sauvegarder un certain équilibre villes-campagnes* »⁶⁸. On voit donc émerger des outils tels le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) et le Plan d'Occupation des Sols (POS), issus de la Loi d'Orientations Foncières de 1967, se basant sur des prévisions démographiques. Angers, Cholet, Saumur, et leurs communes limitrophes, se doteront de Schémas directeurs, approuvés à la fin des années 70 ; ils cristallisent les enjeux de l'époque :

- production de logements individuels, collectifs, sociaux,
- établissement de zones activités tertiaires et industrielles,
- construction d'équipements d'intérêt général,
- réhabilitation de l'habitat ancien (OPAH),
- amélioration de la circulation et du maillage des transports en commun,
- protection des terrains agricoles,

68 Ibid.

- protection des espaces verts ou boisés,
- extension du réseau routier,
- mixité des usages,
- limitation de l'emprise urbaine

Conséquence de l'exode rural et à l'inverse de l'évolution démographique positive des villes, les communes rurales et peu industrialisées se vident. En effet, au sortir de la guerre, l'activité de la population angevine se concentre surtout autour de l'agriculture : 43 % des actifs sont représentés dans le secteur « agriculture et forêts », les secteurs industriels et tertiaires se partagent le reste de la population active⁶⁹. Néanmoins, fin des années 50, le Maine-et-Loire sera acteur de la politique de décentralisation industrielle menée par l'État et sera le lieu de 70 opérations allant dans ce sens, permettant l'implantation d'importantes usines sur le territoire. Ceci aura ainsi pour effet d'accélérer pour un moment l'exode rural : les entreprises se situent principalement sur Angers et son agglomération. En 1968, la part de la population active dans le secteur industriel représentait presque 36 %. Cependant la crise économique des années 70 vont mettre à mal ce secteur et l'économie angevine n'ira pas au mieux durant cette période, laissant de nombreux ouvriers sans qualification au chômage. L'exode rural est freiné et les prévisions de population attendue dans les villes vont être largement revues à la baisse, remettant en question le SDAU sur ses prévisions. Certains chantiers seront très retardés notamment en ce qui concerne l'ouverture d'importants axes routiers tel l'A11.

Ainsi, il semble que dans la période d'après guerre, et jusqu'en 1980, l'énergie déployée par les professionnels de l'aménagement en Maine-et-

69 Jeanneau Jacques. *Chronique angevine 1976. La population du Maine-et-Loire en 1975*. In: Norois, n°90, Avril-Juin 1976. pp. 302-309.

Loire se concentre essentiellement sur les questions d'urbanisation, sur la planification des villes angevines et leurs connections. En effet celles-ci doivent pouvoir supporter et contrôler l'arrivée de migrations rurales tout en s'adaptant aux aléas économiques et aux évolutions des secteurs d'activité. Une ville telle Angers semble donc caractériser les évolutions et préoccupations architecturales, urbaines et paysagères de l'époque. C'est ce que Bruno Letellier, ancien directeur du CAUE Maine-et-Loire, nous raconte : « *La ville d'Angers est une ville moyenne qui a su garder un certain équilibre territorial et une échelle favorable à la lisibilité de son histoire récente. [...] Les cinquante dernières années ont toutefois déployé dans cette ville les différentes formes urbaines caractéristiques des urbanismes de l'après-guerre. On pourrait presque y voir une sorte de laboratoire expérimental des différents modes de construction et d'évolution urbaines. Première ZUP de France dans les années 50, extension type " grands ensembles " dans les années 60, expériences de mixité dans les années 70, ville nouvelle associée à l'idée de nature dans les années 80* »⁷⁰. Nous voyons ainsi de quelle manière le territoire se transforme, ici essentiellement par les problématiques liées à la ville : c'est le moment où le département met en place et renforce ses pôles urbains. La question du CAUE semble encore quelque peu éloignée des esprits à ce moment, néanmoins les enjeux liés au paysage, à la qualité du cadre de vie, au logement individuel, trouvent peu à peu leur écho.

Paysage institutionnel de l'époque dans le Maine-et-Loire

Si les mentalités changent, il faudra encore du temps pour voir naître l'association qui légitimera

⁷⁰ Bruno Letellier, dans *Histoire de l'urbanisme*, accessible en ligne sur planete-sciences.org

une nouvelle place et un nouveau mode d'action pour l'architecte. En effet, le Maine-et-Loire ne fera pas partie de l'opération de préfiguration que nous avons précédemment exposé. Mais, si le cadre d'application du CAUE n'est pas tout à fait présent, on remarquera l'évolution de certaines fonctions et l'apparition d'organismes aux objectifs similaires à ceux du CAUE. On prendra ainsi connaissance, en 1970, d'une agence d'urbanisme d'agglomération : AURA, qui est créé par la municipalité d'Angers. L'objectif est de garder le contrôle sur les aménagements à prévoir (la décentralisation n'a pas encore eu lieu) et de se faire accompagner par des techniciens experts dans le domaine. Jacques Jeanneau nous raconte :

« *En mai 1970, la municipalité d'Angers, soucieuse de ne pas abandonner la maîtrise du développement local aux seuls techniciens de l'État, a obtenu la création d'une agence d'urbanisme d'agglomération, l'AURA, organisme d'études et prestataire de services à la disposition des collectivités locales. Les techniciens du GEP (Groupe d'Études et de Programmation) de la DDE, ceux du cabinet d'urbanisme nantais Fautrelle et ceux de l'AURA (Agence d'Urbanisme de la Région d'Angers) ont alors travaillé conjointement, selon les directives de la Commission Locale d'Aménagement et d'Urbanisme, structure de concertation – prévue par la loi – entre services de l'État, communes et organismes socio-professionnels* »⁷¹.

Cette structure à destination des collectivités, existe encore aujourd'hui. Elle se définit elle-même comme un outil d'aide à la décision et d'accompagnement des politiques publiques. Selon les propos de Jacques

⁷¹ Jeanneau Jacques. *Prospective d'un S.D.A.U. et réalité : le Grand Angers en 1985*. In: *Norois*, n°132, Octobre-Décembre 1986. L'aménagement dans la France de l'Ouest. pp. 579-589.

Jeanneau, on comprend que sa création est issue d'un réel besoin de la ville d'Angers à cette époque où elle subit de nombreuses transformations. Si son domaine d'application peut rejoindre celui du futur CAUE dans le sens de l'aide à la décision, il semble qu'elle puisse étendre ses fonctions au-delà d'un simple accompagnement et intervenir en tant que maître d'œuvre. On le voit précisément ici avec l'élaboration du SDAU, où, associé à la DDE et à une autre agence d'urbanisme, l'agence AURA présentera différents projets de planification. On voit ainsi par cet organisme la mise en place de fonctions annexes à la maîtrise d'ouvrage des villes. L'échelle d'intervention se limite cependant à celle de l'agglomération et l'agence se concentre exclusivement sur la ville d'Angers. On peut noter la constitution de cette agence telle une association loi 1901, statut que prendront également l'ensemble des CAUE. Ce type d'organisation permet l'intervention d'un conseil administratif, d'une assemblée générale et d'un bureau auxquels sont associés de nombreux membres des pouvoirs publics, locaux ou étatiques (aujourd'hui, le maire d'Angers en est le président).

En ce qui concerne les autres collectivités du Maine-et-Loire, de la maîtrise d'ouvrage privée et des particuliers, il n'existe pas encore d'accompagnement tel qu'on le connaît avec les CAUE. Les archives départementales du Maine-et-Loire nous apprennent qu'en matière de protection du patrimoine et des abords de sites historiques, avant 1979, « seuls existaient les architectes des bâtiments de France et les agences des bâtiments de France, créées en 1946 et conçues sur le modèle de l'agence des architectes libéraux »⁷². Les régimes spéciaux concernant les monuments et les sites historiques se substituant aux Schémas Directeurs

⁷² Archives départementales de Maine-et-Loire, UDAP, 1969-2008, accessible en ligne : <https://www.archives49.fr/acces-directs/inventaires-darchives/>

et autres plans d'urbanisme, ces agences détiennent un pouvoir particulier : ils ont le dernier mot. Dans la mesure où les architectes des bâtiments de France sont des fonctionnaires rattachés à l'État, désignés par le ministère de l'éducation nationale, on peut faire le constat que le gouvernement, depuis Paris, conserve une autorité puissante dans l'aménagement local. En effet, l'État ne fait pas confiance aux élus locaux, ou aux particuliers « *suspectés a priori d'incompétence, de maladresse, de connivence avec des intérêts particuliers trop proches, ou encore, inversement, d'un zèle trop néophyte pour ne pas être dangereux* »⁷³. Autre preuve que l'État conservait à ce moment un contrôle sur les sujets d'urbanisme et d'architecture : la notion de maîtrise d'ouvrage n'existe pas encore en tant que telle. En ce sens les collectivités ne peuvent pas détenir ce rôle, il n'est pas inscrit dans la loi. C'est donc l'État qui agit en tant que commanditaire et réalise le suivi de chantier lorsqu'on verra se construire des collèges, lycées, bibliothèques et autres équipements publics. Il faut donc comprendre que les collectivités n'ont, une fois de plus, que très peu la main sur ces décisions ; « *l'Architecture, l'Urbanisme, c'était l'État* »⁷⁴. Le CAUE, dans ce contexte, n'aurait pas alors de sens dans sa mission de conseil aux collectivités, puisque ces dernières n'auraient pas matière à être conseillées sans pouvoir de décision.

En creusant dans les archives départementales, on découvre néanmoins l'existence d'une politique d'assistance architecturale, menée au cours de l'année 1978. Celle-ci fut « lancée à partir du constat de la relative inefficacité d'une réglementation classique

⁷³ Mesnard André-Hubert. *Anciens et nouveaux lieux de concertation en matière d'abords des monuments historiques, de sites et de patrimoine*. In: Revue Juridique de l'Environnement, n°1, 1989. pp. 17-31.

⁷⁴ Le Pesq Henri, *Qui se souvient d'Avignon ?*, CAUE, Canal Historique, 11 février 2014

sur la conservation du cadre bâti et l'amélioration de la qualité architecturale »⁷⁵. L'enjeu de cette structure était basé sur la sensibilisation des professionnels de l'acte de construire ainsi que des usagers à la question de l'environnement (au sens du paysage). L'assistance architecturale menaient ainsi des actions essentiellement pédagogiques, en amont de la phase de réflexion du projet. Ces actions se caractérisaient, d'une part, par la tenue de permanences d'architectes consultants dispensant des « *conseils gratuits auprès des candidats constructeurs en matière de qualité de l'architecture et de son insertion dans l'environnement* » ; et d'autre part, grâce à la réalisation de « *documents de sensibilisation ou d'information sur ces domaines* »⁷⁶. On retrouve donc ici des caractères propres au CAUE : le conseil aux particuliers essentiellement, l'édition de documents informatifs et la gratuité de ce conseil. Les architectes-consultants étaient répartis sur l'ensemble du territoire angevin. On suppose que ces derniers, de leur titre spécifique d'« architectes consultants » étaient des architectes de la Direction Départementale de l'Équipement. Dans son rapport, en 1979, le Préfet du Maine-et-Loire, s'il ne dément pas la nécessité d'une structure de conseil et de sensibilisation, semble toutefois réfuter son efficacité telle qu'elle est appliquée par l'Assistance Architecturale. Elle souffrirait en effet d'une remise en question du dispositif des architectes consultants – la création par la loi des CAUE les rend illégitimes – et les moyens mis en place ne seraient de fait plus appropriés.

Tout en restant flou, le paysage institutionnel angevin concernant l'architecture et l'urbanisme,

⁷⁵ Rapports du Préfet, Jean-Marie Robert, première session ordinaire, janvier 1979, accessible depuis les archives départementales du Maine-et-Loire

⁷⁶ Ibid.

semble tout de même s'axer autour de la DDE, des architectes des bâtiments de France ou des architectes des monuments historiques, légitimant l'État comme premier interlocuteur. S'ajoute à cela la création de l'agence d'architecture AURA, reliée exclusivement à l'agglomération d'Angers ; et l'apparition furtive d'une politique d'assistance architecturale. Dans cette organisation, les collectivités n'ont finalement qu'un pouvoir relatif dans ce qui est de l'aménagement du territoire. C'est pourtant eux qui le pratiquent au quotidien, qui sont sur le terrain. La décentralisation progressive des pouvoirs de l'État tendra donc à leur accorder la légitimité d'intervenir plus directement sur le territoire, accordant dans le même temps toute raison d'être au CAUE 49.

Création du CAUE Maine et Loire

Il semble que les enjeux auxquels répondent les CAUE par la loi de 1977 seront également ceux sur lesquels le département Maine-et-Loire se questionne. En ce sens, la création d'un CAUE ne dépend uniquement que de la volonté du Conseil Général et du préfet du département : « *Dans le cadre de ce statut associatif, le préfet de département avait l'initiative de lancer la procédure de création du CAUE : réunir les membres fondateurs, procéder à l'élection du président et veiller au recrutement d'une équipe professionnelle* »⁷⁷. En novembre 1978, lorsque la loi sur l'architecture et bel et bien effective, le préfet de l'époque : Jean-Marie Robert, initie les premières décisions quant à l'existence d'un CAUE 49. Dans son rapport, il décrit le CAUE comme « *une Association créée au niveau du Département, entre les acteurs et les groupes sociaux responsables du Cadre de Vie, [...] un organe autonome de concertation*

⁷⁷ GIUSTI Julien, *Création et mise en place de CAUE/ 1977-1981*, Comité d'Histoire du Ministère de la Culture, 2017

permanent chargé d'une mission de service public »⁷⁸. Jean-Marie Robert met également en valeur deux modes d'action du CAUE : celle de la pédagogie et de la sensibilisation du public ainsi que des responsables de l'aménagement du Cadre de Vie, d'une part ; et d'autre part, l'assistance technique, l'organisation et l'animation de l'aide architecturale, à destination des particuliers et des collectivités. On comprend également dans son rapport l'importance de la participation de l'État. En effet, celui-ci apporte une contribution financière (à hauteur de 150 000 F) mais c'est également lui qui « *met à disposition des CAUE des architectes conseillers* »⁷⁹. On peut se demander si cette mise à disposition de ressources humaines, est un moyen pour l'État centralisé de garder la main sur l'aménagement en Province. Pourtant le Préfet angevin rappelle le caractère décentralisé de l'association et l'importance de trouver des moyens de financement divers, non étatiques, impliquant alors pleinement le département et les collectivités locales. En effet, l'effort financier permettant la création du CAUE doit préférablement venir pour moitié de l'État, l'autre moitié doit être prise en charge par les instances publiques locales, départementales. Finalement, sur préconisation du ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie, une équipe de travail, un « Comité » est mise en place au sein du Conseil Général. Celui-ci doit donner son avis quant à la création du CAUE 49 mais aussi « *proposer des initiatives et des orientations d'actions et définir l'esquisse d'un premier budget* »⁸⁰.

Ainsi, en novembre 1978, le Préfet énonce les grands principes constituant la future association

78 Rapports du Préfet, Jean-Marie Robert, deuxième session ordinaire, novembre 1978, accessible depuis les archives départementales du Maine-et-Loire

79 Ibid.

80 Ibid.

du CAUE 49, tant dans ses modes d'actions, son fonctionnement et son financement. Mais la séance de l'Assemblée Générale qui suit sera le lieu d'oppositions à la création de ce nouvel organisme. Les désaccords s'appuient notamment sur le coût financier qu'implique la mise en place du CAUE. Un coût qui n'aurait pas lieu d'être selon un opposant, car l'association ferait doublon avec l'Agence d'urbanisme d'Angers (AURA). Le CAUE 49 serait alors inutile, voire renforcerait « *une réglementation déjà abusive et interdira toute initiative privée* »⁸¹. Néanmoins, la loi subordonne les avis des administrés du Conseil Général et la création du CAUE est inévitable, tout autant que la création d'un Comité de travail pour sa mise en place.

En janvier 1979, lors d'une des sessions annuelles de l'Assemblée Générale départementale, la question du CAUE sera remise au cœur des décisions et sera augmentée des recherches du Comité de travail désigné. On y comprend premièrement que la politique d'Assistance Architecturale prendra fin pour laisser place, dans sa continuité, au CAUE 49. Finalement, il n'y a plus de débat sur leur existence et le groupe de travail désigne des potentiels élus pour siéger au Conseil d'Administration de l'association.

Ainsi, le 30 mars 1979, le CAUE, au cours de sa réunion d'installation, a constitué son Conseil d'Administration, première étape au fonctionnement de l'association. On retiendra le nom du premier président du CAUE : M. Touchais, qui est par ailleurs vice-président du Conseil Général et qui, lors des délibérations de novembre, était quelque peu opposé

81 Propos de Dr Poirier, deuxième session ordinaire, séance du 9 novembre 1978, accessible depuis les archives départementales du Maine-et-Loire

au projet de création du CAUE⁸². C'est toutefois lui qui désigne ensuite l'intégralité du bureau constituant la fonction administrative du CAUE, parmi eux : des élus locaux, des représentants de l'État (notamment le Directeur départemental de l'Équipement et l'Architecte des Bâtiments de France), et deux architectes, dont un est architecte conseil de la DDE. Les étapes de la naissance du CAUE 49 s'établissent les unes après les autres jusqu'en juin 1979 où l'association devient opérationnelle, équipe administrative et équipe exécutrice constituées. Entre temps, ce sont surtout les questions de budget qui ont été posées, fortement en lien avec l'obligation de consulter les CAUE pour les petits constructeurs – représentant selon M. Touchais, plus de la moitié des permis de construire – qui implique de ce fait des moyens financiers élevés. Néanmoins la création du CAUE est mise en avant pour ses qualités d'outil de la décentralisation : « *Pour une fois le législateur a voulu dessaisir l'Administration de ces prérogatives pour les confier à un Conseil composé d'élus locaux et présidé obligatoirement par un élu. C'est donc, tout au moins sur le plan intellectuel, un progrès et l'utilisateur peut ainsi, par l'intermédiaire de ces élus, être intéressé à la politique d'architecture et d'urbanisme élaboré* »⁸³. D'autres restent sceptiques, à la fois sur la multiplication d'organismes aux domaines d'intervention similaires et sur l'efficacité d'une action pédagogique. Ces réticences n'ont cependant pas eu la capacité d'empêcher la création de la taxe additionnelle finançant le CAUE 49, votée favorablement à 20 voix contre 0 contraires et 8 abstentions.

82 « *Je ne suis pas très partisan de créer des charges nouvelles et de toute façon, il n'y a rien qui presse* », propos de M. Touchais, deuxième session ordinaire, séance du 9 novembre 1978, accessible depuis les archives départementales du Maine-et-Loire

83 Propos de M. Touchais, première session extraordinaire, séance du 7 mai 1978, accessible depuis les archives départementales du Maine-et-Loire

Cet historique mettant en place le CAUE Maine-et-Loire démontre bien l'affirmation de Julien Giusti : « *l'influence du Conseil général devient primordiale pour désigner le président du CAUE et le conseil aux maires, stratégique pour son financement, au fur et à mesure de la décentralisation* »⁸⁴. Nous avons ainsi remonté aux débuts de ces influences et stratégies de la part du Conseil Général. Ces informations, bien qu'indispensables, sont néanmoins de l'ordre de l'abstrait et nous nous demandons encore quelles actions en pratiques évoquent les débuts du CAUE 49. La constitution de l'équipe exécutrice en est le signe primordial. Ainsi, fin 1979, l'équipe du CAUE sera composée de deux architectes fraîchement embauchés : Philippe Rondeau, nommé directeur, et Bruno Letellier, secrétaire général. Cinq architectes de la DDE seront également mis à la disposition du CAUE, ils passent ainsi du statut d'architecte consultant à celui d'architecte conseiller. Cette jeune équipe s'installe dès juillet dans l'hôtel du Maquillé, au centre-ville d'Angers. Leur première action, en février 1980, consistera à une intervention dans le cadre de l'opération « cœur de village » à Chemillé-Changé, soit liée à la mission de conseil aux collectivités, première d'une longue liste.

84 GIUSTI Julien, *Création et mise en place de CAUE/ 1977-1981*, Comité d'Histoire du Ministère de la Culture, 2017

De 1980 à 2000, la décentralisation et l'ancrage des CAUE dans les territoires

L'échelle nationale : définition et aboutissement de la création d'un statut type des architectes conseil des CAUE

Questionnement et redéfinition des missions du CAUE

Nous avons vu que le CAUE est d'abord apparu comme nécessaire en ce qui concerne le conseil aux particuliers, à tel point que le passage en CAUE pour tout pétitionnaire au permis de construire ne faisant pas appel à un.e architecte devait être obligatoire dès 1979. Cette obligation a de fait impliqué la création de nombreux CAUE, les Conseils Généraux devant se plier à la loi. Mais, comme on le sait aujourd'hui, l'avis obligatoire sera après un prolongement de délai, complètement remis en question et finalement abandonné. En effet : « *La loi prévoyait un avis obligatoire après deux ans d'expérimentation, soit 1979 ; ce délai fut ensuite prolongé de deux ans, soit 1981* »⁸⁵. Durant ce laps de temps, entre la création de la loi en 1977 et le terme de la consultation obligatoire des CAUE pour les particuliers en 1981, on a pu voir éclore environ 90 CAUE⁸⁶, recouvrant donc la majorité du territoire français. L'obligation a ainsi eu pour effet d'accélérer la création des CAUE, y compris dans les territoires réticents à l'installation d'un nouvel organisme. Ainsi, sans avoir été effective, la notion de consultation obligatoire a

⁸⁵ GIUSTI Julien, *Création et mise en place de CAUE/ 1977-1981*, Comité d'Histoire du Ministère de la Culture, 2017

⁸⁶ *Missions, statuts et financements des CAUE*, Le Moniteur, 02/05/2015

tout de même induit une construction particulière des CAUE en général. Ces quatre années ont également vu un changement de Gouvernement avec la mise en place d'une nouvelle majorité. Cet événement aurait pu mettre à mal la position des CAUE, néanmoins ils resteront en place, confirmé par le ministre de l'Urbanisme et du Logement, Roger Quilliot. C'est ensuite au colloque d'Avignon, deuxième colloque national des CAUE, que le débat sur l'obligation de la consultation du CAUE prend fin avec la décision de Roger Quilliot. Cette directive fait néanmoins des déçus et Henri Le Pesq, directeur du CAUE des Côtes d'Armor illustre aujourd'hui encore cette déception : « *un résumé de l'échange, voire un simple coup de tampon attestant de la démarche auprès du CAUE m'aurait paru respectueux de notre approche : les pétitionnaires ont rencontré un architecte du CAUE, celui-ci les a conseillés, un travail pédagogique a été fait. Forts de ces conseils, ils déposent leur permis en y joignant ou non le résumé de l'échange* »⁸⁷. Voilà une version du conseil aux particuliers qui n'aura pas vu le jour...

Lors de ce même colloque, le ministre de l'Urbanisme et du Logement, prédit aux CAUE « *un avenir situé dans la triple perspective de la décentralisation, de la libération de l'architecture et de la nouvelle politique urbaine* »⁸⁸. Ce qu'on comprend alors, c'est que l'axe d'intervention principal des CAUE, d'abord orienté sur le conseil aux particuliers, va basculer vers le conseil aux collectivités. En effet, la politique de décentralisation est lancée et les CAUE vont en être des acteurs essentiels en ce qui concerne l'architecture, l'urbanisme et le paysage. Cette politique consiste à déléguer certains pouvoirs

87 Le Pesq Henri, *Qui se souvient d'Avignon ?*, CAUE, Canal Historique, 11 février 2014

88 Propos de Roger Quilliot rapporté dans la frise chronologique de la FNCAUE, accessible en ligne sur le site fncaue.com

de l'État aux collectivités locales, c'est ce qui se passe notamment pour la commande publique et les décisions liées à l'aménagement en général. Selon Julien Giusti, les CAUE ont « *anticipé sans le savoir* » cette démarche de décentralisation en questionnant la responsabilité de l'urbanisme. Le CAUE connaît ainsi une première mutation, et d'une « *belle innovation technocratique* », devient « *l'agitateur de la décentralisation* »⁸⁹. Ils ont établi des liens avec les maires et les conseils généraux au moment où s'enclenche la transformation des administrations. La participation des CAUE dans le processus de décentralisation devient alors évidente autant au niveau national qu'à l'échelle locale. Pourtant leur rôle, leurs missions, sont encore à inventer et sont issus de réflexions encore considérées comme nouvelles et jeunes, bien qu'expérimentées depuis une décennie. C'est en effet le moment, dans le domaine de l'architecture en général, où on assiste à une division des tâches dans sa production⁹⁰. On voit émerger de nouvelles fonctions qui sont « *pré-opérationnelles* », « *sensibles* », se concrétisant en de nouvelles manières d'exercer avec la programmation ou la participation citoyenne. C'est dans cette nouvelle perception de la production de l'architecture que vont s'ancrer les architectes des CAUE sous l'angle particulier de l'intervention au sein du cadre public. Ainsi, ce volet plutôt théorique, abstrait, de la production architecturale devra s'articuler à l'élaboration technique que doivent soutenir les collectivités locales dans le cadre de la décentralisation. C'est un positionnement qui n'est pas toujours évident à maintenir pour les

89 Propos de Denis Verret repris par Pascale Werner, *Les architectes aux pieds nus. La notion de service public d'architecture et l'expérience des CAUE*. [Rapport de recherche] 190/83, Ministère de l'urbanisme et du logement / Secrétariat de la recherche architecturale (SRA); Centre d'études pour le développement de la recherche architecturale (CEDRA). 1983

90 TAPIE Guy, *Les architectes : mutations professionnelles*, Paris, L'Harmattan, Collection Logiques Sociales, 2000, 318p

architectes conseillers, on peut le voir dans l'ouvrage de Pascale Werner : Les architectes aux pieds nus. En effet, les CAUE apportent une confrontation nouvelle aux techniciens, se caractérisant par l'apport de données sensibles. Les architectes conseillers se confrontent ainsi aux administrations de l'équipement mais également à la profession de l'architecte, dans laquelle il est compliqué de l'inscrire puisqu'il n'exerce pas en tant que libéral.

Malgré certaines oppositions, les décisions prises durant les années 80 vont vers la légitimation du CAUE et de ses actions. On le voit notamment avec la loi MOP (Maîtrise d'Ouvrage Publique), en 1985, puisqu'en précisant les compétences et les responsabilités de la maîtrise d'ouvrage publique, le CAUE devient clairement l'allié des collectivités. En ce sens, le maître d'ouvrage « devient le responsable principal [de l'ouvrage] et s'inscrit ainsi, de droit, comme un acteur majeur de l'architecture, implicitement situé au même rang que la maîtrise d'œuvre »⁹¹. Les communes sont ainsi les garants de la qualité architecturale, au même titre que les architectes, excepté que ces derniers le doivent par conviction professionnelle, tandis que l'élu le doit au nom de l'intérêt général. À ce titre, certaines collectivités vont se doter d'organismes, de services compétents en la matière comme cela a déjà été le cas avec l'agence AURA pour Angers, par exemple. Il reste cependant que les petites communes et communes rurales ne peuvent, elles, se permettre une telle assistance. Les CAUE se logent alors dans cette faille : « Dans les communes rurales où la défaillance des services techniques et des crédits est flagrante, les CAUE ont détecté un rôle

91 LETELLIER Bruno, *La maîtrise d'ouvrage publique*, in Revue 303, n°62, 1999

neuf »⁹². Il semble ainsi que les CAUE, par leur esprit d'expérimentation et leur souplesse d'intervention, soient à la fois les interprètes d'une nouvelle demande et les seuls à répondre à cette même demande. La loi de 1977 leur prêtant un statut d'association dirigée par les élus locaux leur a en effet permis d'établir par eux-même leurs missions, tout en s'inscrivant dans le cadre prévu par cette même loi. Celle-ci délimite tout de même l'intervention de l'architecte du CAUE qui se doit de se cantonner à son rôle de conseiller, il ne doit en aucun cas se substituer au maître d'ouvrage. Cette affirmation de la décision prépondérante de l'élu est d'ailleurs rappelée en 1983, par le chargé de mission du ministre de l'Urbanisme et du Logement : « la décentralisation ce n'est pas de créer le même service partout. Il s'agit de donner la possibilité aux élus de choisir, tout en leur indiquant les différentes structures possibles. Ici, ce sera un service municipal développé, là une agence d'urbanisme, là encore, un système de convention avec des cabinets privés etc »⁹³.

Plus tard, en 1990, les CAUE se rejoignent au congrès national des CAUE, à Béziers, où ils décriront eux-même les principes sur lesquels ils se basent, tentant de conserver une homogénéité dans leur propos, une lisibilité de leurs actions et des valeurs communes : « - L'indépendance par rapport aux enjeux, notamment financiers ;

- La recherche d'innovation dans les méthodes et les démarches ;
- La pluridisciplinarité dans l'approche, l'analyse et le traitement des problèmes ;

92 Pascale Werner, *Les architectes aux pieds nus. La notion de service public d'architecture et l'expérience des CAUE*. [Rapport de recherche] 190/83, Ministère de l'urbanisme et du logement / Secrétariat de la recherche architecturale (SRA); Centre d'études pour le développement de la recherche architecturale

93 Interview de Paul Picard, in *L'Écho des CAUE*, n°34

- La volonté d'animer un partenariat entre tous les acteurs de l'aménagement des territoires »⁹⁴

La loi sur l'architecture décrivait le cadre d'intervention, dix ans après, les CAUE expriment les valeurs motrices de leur missions, des valeurs communes, qui s'intègrent dans le cadre précédemment évoqué. Ils se veulent alors à l'écart d'intérêts financiers ou tout intérêt qu'il soit, se revendiquent comme émulateurs et animateurs d'innovations et de participation dans ce qui touche à leur domaine et font lien entre les enjeux territoriaux et les valeurs locales. Les CAUE, tout en se construisant eux-même semblent échapper à toute prise institutionnelle et, en 1995, Christian Vigouroux, conseiller d'État, les qualifiera d'OVNI, pour organisme volontairement non identifié.

Un organisme à échelle nationale

Les évolutions de l'association CAUE auront souvent comme origine les nombreuses rencontres qui réunissent les équipes de chaque département. Elles permettent de ce fait l'échange des méthodes, des savoirs et des enjeux liés au territoire de chacun. Réunissant parfois les équipes administratives au cours de journées d'études, parfois les équipes exécutives (professionnels de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage), de nombreux sujets sont abordés : lien entre CAUE et collectivités locales, la question d'identité des petites villes et villes moyennes, le paysage et l'environnement, le patrimoine... Entre 1981 et 2000, on observe dans le même temps apparaître de nouveaux CAUE (et même un CAUA ! version italienne du CAUE), pendant que d'autres disparaissent. En 1997, on dénombre 88

⁹⁴ Charte de Béziers, 2ème congrès national des CAUE, Béziers, 1990

CAUE sur l'ensemble du territoire⁹⁵. Il semble que leur diminution soit liée principalement aux questions de financement que le département doit lui-même porter étant donné le désengagement total de l'État en 1985. De plus, les chocs pétroliers et crises qui s'ensuivirent n'ont fait qu'accentuer les incertitudes face à de nouvelles dépenses de la part des instances publiques.

Ainsi, afin de faire poids face aux décisions de ces pouvoirs publics, les CAUE se sont réunis sous deux formes différentes : les Unions Régionales et la Fédération des CAUE. On notera que c'est surtout cette dernière qui défendra les enjeux de l'organisme, notamment au niveau national. Elle voit le jour en 1980 sous l'impulsion du président des CAUE de Savoie, le but est de « créer une Fédération Nationale qui s'érigera en interlocuteur des services de l'État »⁹⁶. Les élus locaux peuvent ainsi porter leur voix au niveau national pour les sujets concernant l'aménagement du territoire et de ce fait défendent l'existence des CAUE. Il est étonnant de constater que les CAUE ont effectué le chemin inverse de la traditionnelle hiérarchie des pouvoirs : ils représentent le pouvoir local au niveau national, tandis qu'avant leur création c'était surtout le pouvoir national qui était représenté au niveau local. La FNCAUE est ainsi une traduction des importantes réorganisations de l'administration typiques des années 80 et 90. L'Union Régionale, dont la première est créée en 1983, sera au service des CAUE dans ses modes d'action. Elle permet en effet de mettre en commun certains travaux qui sont utiles à l'ensemble de la région, rendant les missions des CAUE plus efficaces, pertinentes et davantage visibles.

⁹⁵ Missions, statuts et financements des CAUE, Le Moniteur, 02/05/2015

⁹⁶ GIUSTI Julien, *Création et mise en place de CAUE/ 1977-1981*, Comité d'Histoire du Ministère de la Culture, 2017

Durant deux décennies, le CAUE aura su se rendre indispensable au niveau local et prouver sa légitimité à l'échelle nationale. Emprunt de fortes volontés politiques, leurs actions seront pour autant dénuées de tout intérêt de ce type. Ce rattachement aux affaires politiques et administratives fait à la fois la force et la faiblesse des CAUE. En d'autres termes, ils dépendent d'un système administratif bien défini, voire rigide, et c'est ce système qui permet leur défense et leur survie. Celui-ci implique également la difficulté à cerner ce qui dépend des volontés des élus et ce qui tient des engagements des architectes conseils relatives à leur profession.

*La construction d'une figure d'architecte :
« l'architecte aux pieds nus »*

Il faut alors découvrir les dires des architectes eux-mêmes, ou des personnes allant à leur rencontre. Plusieurs ouvrages ont été édités afin de comprendre quel était leur métier, encore nouveau dans les deux dernières décennies du XXème siècle. Il faut de plus justifier la rémunération de professionnels embauchés indirectement par le département et donc financée par l'agent public.

En effet, ceux qu'on appelle les architectes conseil se voient accorder un statut bien particulier, qui prend réellement sa forme suivant la loi de 1977. Les douze architectes de la préfiguration deviennent ainsi des architectes conseil du CAUE, rejoints par beaucoup d'autres, au fur et à mesure des créations d'association suite aux décisions départementales. C'est donc un tout nouveau profil d'architecte qui se dessine plus précisément avec l'apparition de ces nouvelles structures locales. En effet, l'heure n'est plus à l'expérimentation au sens où il était entendu lors de la période de préfiguration : les architectes ont un cadre plus strict, des missions précises, des interlocuteurs définis. Les années de préfiguration,

au-delà de donner ces instructions factuelles établies par la loi, vont aussi permettre aux conseils généraux de dresser le portrait des architectes qu'ils recruteront afin de créer l'équipe d'intervention du CAUE. Le premier CAUE de France, basé sur l'Atelier d'Assistance Architecturale des Pyrénées Atlantiques, ont établis des critères de sélection comme suit :

- « 1- motivation
- 2- sens du contact humain
- 3- qualités d'animateur
- 4- expérience professionnelle
- 5- qualité professionnelle ;

Professionnel d'un nouveau genre qu'il soit à temps plein ou à temps partiel, l'architecte du CAUE n'est pas exclusivement un virtuose de la planche à dessin. Ce militant pour " l'architecture de tous les jours ", doit plutôt savoir " prendre un verre " et lâcher son crayon ! [...] " architectes, artisans, clients, chacun doit y mettre du sien. Les architectes doivent écouter, se déplacer, aller discuter sur place pour ne pas imposer des décisions aveugles " »⁹⁷.

On ressent dans ces propos une légère tension entre ce qu'on attend des architectes des CAUE et l'idée qu'est faite de l'architecte à cette époque : trop tourné vers le geste architecturale et pas assez vers l'individu. Ces architectes sont nommés « architectes pionniers », ou bien « architectes aux pieds nus ». L'attribut d'architecte aux pieds nus sera alors utilisé dès 1978, inventé par Odile Fillion dans l'Echo du CAUE, tentant de définir la mission de l'architecte en CAUE, son rapport au terrain et le relationnel qu'exige sa fonction : « " Ce qui est

⁹⁷ Article « Pyrénées Atlantiques, le premier CAUE de France », l'Echo des CAUE, n°1, mai 1978

important, dit-il⁹⁸, c'est d'être sur le terrain, d'établir le contact... Le conseiller en architecture doit être un personnage quotidien du village au même titre que le marchand de journaux ou que le secrétaire de mairie. Un peu l'architecte aux "pieds nus". [...] Il ne faut pas percevoir le CAUE comme un "gendarme" mais comme le lieu du dialogue »⁹⁹. Avec l'importance du travail de terrain et de contact, il semble que l'architecte en CAUE se doit d'avoir une personnalité adéquate, qui doit être appropriée à la prise en considération d'enjeux quotidiens. En d'autres termes, l'attribut « pieds nus » impliquerait le caractère humble que doit avoir l'architecte conseil ; il doit savoir se déchausser, laisser les appareils de côté, descendre du piédestal sur lequel il a été érigé, parfois, dans son passé, et encore aujourd'hui. La même expression est utilisée dans l'ouvrage éponyme de Pascale Werner. On la retrouve également pour parler de ce rôle spécifique de relai entre les actions qui sont menées au niveau local et ce qui est appelée l'administration centrale : « *les architectes aux pieds nus mettaient leurs plus beaux souliers pour monter à Paris* »¹⁰⁰. Cette dénomination est toujours d'actualité pour nommer les premiers architectes des CAUE et on la retrouve notamment dans un article d'AMC sous cette forme augmentée : « *les "pionniers" des CAUE, pieds nus et tête pensante* »¹⁰¹. Par l'utilisation du mot « pionnier » est souligné le caractère novateur de cette posture ; quand la formule « *pieds nus et tête pensante* » nous ramène une nouvelle fois à la qualité de ces architectes, complété par une propension à la créativité, à leur inventivité.

98 Propos de Bernard Vallon, directeur du CAUE du Vaucluse, recueillis par Odile Fillion, in *L'Écho des CAUE*, n°3, octobre 1978

99 Article « *Un CAUE dans le Vaucluse* », Odile Fillion, *L'Écho des CAUE*, n°3, octobre 1978

100 GIUSTI Julien, *Création et mise en place de CAUE/ 1977-1981*, Comité d'Histoire du Ministère de la Culture, 2017

101 CONTENAY Florence, *Loi de 1977: "Ses enjeux, ses enseignements, son actualité"*, AMC, 2017

Il semble que ce soit précisément ce que recherchent certains architectes de l'époque, comme nous l'avons déjà évoqué concernant les architectes de la préfiguration. Complétons ainsi le portrait avec cette culture des architectes en CAUE renforcée par la loi de 1977. En effet, les architectes qui seront recrutés en CAUE sont issus de l'enseignement chamboulé des années 60. Durant cette période, l'enseignement de l'architecture connaît de nombreux changements, et la manière de transmettre les connaissances en est donc largement bouleversée, menant à des débats encore inédits, créant des mentalités hétérogènes chez les architectes. Dans le même temps, les diplômés de cette promotion se retrouvent très, voire trop, nombreux sur le marché du travail. La coordination de ces deux événements amènent les jeunes architectes à chercher une manière de s'insérer dans une pratique architecturale qui ne correspondra pas forcément à celle que l'ont connaît jusqu'alors. L'ouverture de postes en CAUE se révèle être une voie tout à fait envisageable pour cette promotion d'architectes. L'ambiance particulière de l'époque quant à l'enseignement et à l'accès à l'emploi a ainsi eu un impact non négligeable sur la culture des architectes en CAUE. En ce sens, la lecture de récits recueillis auprès de témoins de cette époque nous a permis de comprendre plus précisément cette pensée émergente et ainsi de dresser ce qui pourrait être le portrait de ce nouveau genre d'architectes.

Une curiosité pour l'ailleurs :

Le voyage fait notamment partie de ce qui a construit leur culture, certains y sont particulièrement attachés et reconnaissent l'influence de ce genre d'apprentissage dans leur pratique. Julien Giusti insiste lui aussi sur ce trait particulier qui réunit les architectes des CAUE à leur début. Il nous dit ainsi que « *beaucoup*

s'étaient formé par les voyages [...] : ils avaient appris à connaître, sur le terrain, les charpentiers américains, le mouvement moderne, les artisans égyptiens ou le travail du bois ; ils avaient connu les embauches au petit matin, à une époque où Erasmus n'existait pas »¹⁰². Ce rapport au terrain s'exprime une nouvelle fois, ici par le prisme du voyage, où le chantier devient le lieu de l'apprentissage. Cet apprentissage est considéré comme une réelle formation à l'architecture, plus qu'un stage, plus qu'une expérience parmi d'autres. En effet, certains déplorent « le vide de l'enseignement dispensé à travers les ateliers »¹⁰³. des Beaux-Arts de Paris, au début des années 60. On comprend que les futurs architectes ont cherché à compléter, voire à combler complètement cette absence d'enseignement dont il était cas à cette période, et ce par le voyage, la rencontre de l'ailleurs et des personnes qui fabriquent cet ailleurs. L'auto-formation a été un recours inévitable pour beaucoup, comme Henri Lepesq : « Nous étions jeunes, motivés mais laissés à nous-mêmes. Ma formation fut celle d'un autodidacte »¹⁰⁴. Puis il nous raconte : « J'ai beaucoup voyagé. Surtout fasciné par les architectures traditionnelles j'ai traversé l'Europe, l'Inde (sans même m'arrêter à Chandigarh), la Turquie, la Syrie, le Liban, l'Irak, l'Afghanistan »¹⁰⁵. L'ancien directeur du CAUE des Côtes d'Armor poursuit en rapportant son expérience en tant qu'ouvrier à Stuttgart et celle d'étudiant à Montréal. Philippe Lecoy nous raconte également : « Dans les années 60, je découvre, avec passion,

102 GIUSTI Julien, *Création et mise en place de CAUE/ 1977-1981*, Comité d'Histoire du Ministère de la Culture, 2017

103 Propos de Philippe Lecoy, recueillis par Julien Giusti dans *Création et mise en place de CAUE/ 1977-1981*, Comité d'Histoire du Ministère de la Culture, 2017

104 Henri Le Pesq, ancien directeur des Côtes d'Armor, dans *Le Temps des Pionniers, témoignages et récits*, Julien Giusti (coordinateur), 2007

105 Ibid.

l'architecture moderne, lors de voyages en Europe, notamment en Suisse, Hollande et Angleterre. [...] A partir de 67, j'entreprends de nouveaux voyages d'études : les USA... puis de nouveaux voyages vers l'Orient et l'Asie compléteront ma formation »¹⁰⁶. Ces voyages, bien qu'ayant des destinations diverses, constitueront bel et bien un « socle de références »¹⁰⁷ communs aux principaux acteurs des premiers jours des CAUE ; ils ont de commun cette volonté de comprendre par soi-même, de questionner les pratiques contemporaines occidentales, de multiplier les rencontres.

Une pensée utopiste :

Les années 60 sont aussi le moment où les réflexions utopistes voient le jour, et les architectes des CAUE ne seront pas épargnés par l'influence de ce type de pensées. Ici, le rêve prendra le sens de questionnements sociaux et sociétaux, plus que de techniques et de formes futuristes. C'est en ce sens que l'architecte en CAUE défendra une position politique, défendant des valeurs qui pouvaient paraître bien utopiques pour l'époque et encore aujourd'hui. On retrouve cette influence dans les propos d'Henri Le Pesq qui rencontre Jacinto Rodrigues, « prof de sociologie d'origine angolaise, très engagé et de tendance utopiste »¹⁰⁸. On notera que ce professeur l'initiera aux « démarches participatives »¹⁰⁹. D'autres démontreront leur intérêt pour « les mondes utopiques,

106 Propos de Philippe Lecoy, recueillis par Julien Giusti dans *Création et mise en place de CAUE/ 1977-1981*, Comité d'Histoire du Ministère de la Culture, 2017

107 Propos de Jean-Pierre Alliard, ancien directeur du CAUE Calvados, dans *Le Temps des Pionniers, témoignages et récits*, Julien Giusti (coordinateur), 2007

108 Henri Le Pesq, ancien directeur des Côtes d'Armor, dans *Le Temps des Pionniers, témoignages et récits*, Julien Giusti (coordinateur), 2007

109 Ibid.

Fourier autant que Le Corbusier »¹¹⁰, ce par le prisme des sciences humaines découvertes durant ses études. Le CAUE lui-même sera d'ailleurs désigné comme un projet et un objet utopique, ce à maintes reprises : Jean-Pierre Alliard parle d'une « *mission culturelle utopique* »¹¹¹ et d'une « *double dimension utopie et efficacité* »¹¹², le conseiller d'État Vigouroux rapportera que les CAUE sont « *à la fois dans l'utopie et le concret, la pratique* »¹¹³... On comprend que ce caractère utopique des architectes des CAUE ne va pas sans l'attrait pour le terrain, on pourrait dire qu'ils ont ainsi la tête dans les nuages mais les pieds bien ancrés sur terre. Pour eux, l'utopie semble ne pas aller sans un investissement concret de l'architecte vis-à-vis des valeurs qu'il porte, néanmoins elle demeure une des raisons de cet investissement.

Un esprit rebelle :

Les deux caractères précédents mènent invariablement vers ce troisième : les architectes des CAUE, par leur vision utopiste et leur attrait pour l'ailleurs, remettent en question la pratique de l'architecture de l'époque. Cette remise en question est caractérisée par trois points prédominants : l'intérêt pour la participation des usagers dans la conception, l'aversion pour le geste architectural, pour la vision unilatérale de l'architecte et la recherche d'un nouveau moyen d'exercer l'architecture. Ce dernier point semble

110 Propos recueillis par Pascale Werner dans *Les architectes aux pieds nus. La notion de service public d'architecture et l'expérience des CAUE*. [Rapport de recherche] 190/83, Ministère de l'urbanisme et du logement / Secrétariat de la recherche architecturale (SRA); Centre d'études pour le développement de la recherche architecturale (CEDRA), 1983

111 Propos de Jean-Pierre Alliard, ancien directeur du CAUE Calvados, dans *Le Temps des Pionniers, témoignages et récits*, Julien Giusti (coordinateur), 2007

112 Ibid.

113 Ibid.

correspondre, entre autre, au fait que la pratique en agence ne correspondait pas à l'idéal dont se faisait les jeunes (ou moins jeunes) diplômés : « *Ils recherchaient de nouvelles pratiques professionnelles : avant de rentrer dans un CAUE, nombreux sont ceux qui avaient pratiqué leur métier dans une agence d'architecture, comme salarié ou en libéral, comme associé ; beaucoup n'ont pas été satisfaits de cet exercice qui ne répondait pas à leurs aspirations : " la vision de l'architecte " prééminente ou " le geste architectural " spectaculaire étaient honnis* »¹¹⁴. Le CAUE s'est ainsi posé en alternative, correspondant davantage à un rôle de l'architecte plus mesuré, ancré dans le concret. L'association sera ainsi le moyen d'expérimenter ces nouvelles hypothèses concernant cette place encore inédite que doit observer l'architecte. On le voit par exemple par les différentes stratégies ayant pour but de remettre l'utilisateur, l'habitant « *au cœur de la production architecturale* »¹¹⁵. La pratique de terrain, encore une fois, est un autre signe évocateur de cette nouvelle manière de faire architecture. On parle alors de défendre les intérêts de l'architecture et non ceux de l'architecte. C'est en ce sens que pourrait être caractérisé l'esprit rebelle des architectes des CAUE envers la pratique encore controversée de l'architecture de l'époque.

114 GIUSTI Julien, *Création et mise en place de CAUE/ 1977-1981*, Comité d'Histoire du Ministère de la Culture, 2017

115 Propos d'Agnès Frapin, recueillis par Julien Giusti dans *Création et mise en place de CAUE/ 1977-1981*, Comité d'Histoire du Ministère de la Culture, 2017

Le CAUE Maine-et-Loire : l'association devient experte de son territoire

Se faire connaître, exprimer sa présence auprès des acteurs du territoire

Au CAUE 49 ce sont donc Philippe Rondeau et Bruno Letellier les deux premiers architectes recrutés spécialement pour mener les premières missions de l'association. En ce sens ils pourraient être les architectes pionniers, les architectes aux pieds nus du Maine-et-Loire. Ils constituent, d'abord avec les architectes de la DDE, l'équipe technique du CAUE, et, selon les missions de l'association, confirmées par le Conseil d'Administration, ils établissent un programme d'actions sur les années à venir. Celles-ci consistent ainsi à :

- « - compléter l'équipe des architectes-conseillers [...] ;
- développer en la rationalisant, l'action de la "consultance" ;
- faire connaître aux élus, aux administrations, au public, la création du CAUE ;
- mettre en place un secrétariat dans les locaux mis à la disposition du CAUE ;
- préparer le programme d'action de 1980, première année complète de fonctionnement »¹¹⁶

C'est ainsi l'équipe technique elle-même, par ses compétences professionnelles, et en conformité avec le rôle de l'association établi par la loi, qui engage les premières démarches relatives à l'activité même de l'association. En d'autres termes, elle définit elle-même sa méthode, ses axes, la manière dont elle répond au rôle qu'on lui a imputé. Il semble que le directeur et son équipe aient ainsi, dès le début, une liberté d'action plutôt

¹¹⁶ DUCOS Jean-Pierre (dir. Publi.), *Imago « 1979-2019, 40 ans d'activités »*, hors série, juin 2019, CAUE Maine-et-Loire

importante. Les limites de cette liberté s'établissent dans le cadre défini par la loi de 1977 ainsi que par le financement du CAUE dépendant lui-même de la TATLE (Taxe d'Aménagement, Taxe Locale d'Équipement) voté par le Conseil Général. Parmi les premières actions définies par l'équipe technique, on remarque les nécessités plutôt structurelles, utiles au fonctionnement correct de l'association : le recrutement de professionnels supplémentaires et la mise en place d'un secrétariat ; mais aussi les actions fondatrices de l'association : développer le conseil aux particuliers et se faire connaître auprès des acteurs du territoire. Tout comme à l'échelle nationale, le conseil aux particuliers semble prendre le pas sur le reste au moment des premiers pas du CAUE. Il se tenait sous forme de permanences dans les mairies du département, les architectes-conseillers recevant ainsi les pétitionnaires aux permis de construire. Plus tard, en 1983, ces permanences se concentreront dans les chefs-lieu de cantons, renforcées par la participation du PACT (association pour l'accès et le maintien au logement) et du CAL (Comité d'Aide au Logement), deux autres associations départementales. Ces nouvelles permanences prennent le nom de service « information Habitat ». En parallèle, le CAUE 49 organise de nombreux événements et participe à des campagnes nationales comme les « 1000 jours pour l'architecture », invitant le grand public à des débats sur le sujet de l'architecture. Des expositions ont également lieu sur le thème de la maison individuelle et du lotissement, de l'architecture ou de la ville photographiée, de la nature en ville, l'architecture en terre... On voit également, début des années 80, le projet des Rencontres d'Architecture lors desquelles des écoliers visitent la ville d'Angers avec les architectes conseillers du CAUE. Plusieurs publications voient aussi le jour dont la première : « petit guide des arbres et haies champêtres », puis d'autres concernant

les matériaux des bâtiments agricoles, « le CAUE et la vie communale à l'heure de la décentralisation », les concours d'architecture... Ces publications s'adaptent ainsi aux évolutions administratives mais aussi aux questionnements relatifs à de nouveaux enjeux, de nouvelles techniques. Le CAUE 49 démontre également sa présence sur le plan médiatique, que ce soit à destination du grand public : l'émission « rue des collines » sur FR3 ; ou orienté vers un public plus spécialisé : la participation à la biennale internationale du film d'architecture, d'urbanisme, d'environnement urbain (le FIFARC).

Dans le même temps, l'équipe technique s'étoffe et, en 1982, le CAUE accueille son premier paysagiste : Dominique Servant, suivi ensuite par de nombreux autres. Dans ce sens, les professions tendent à se diversifier au sein du CAUE, et, au cours des décennies 80 et 90, on retrouve des urbanistes, ou des architectes ayant acquis la qualification d'urbaniste, ainsi que des géographes. On voit donc émerger une équipe pluridisciplinaire se partageant les connaissances et les missions du CAUE 49. Dans le même temps, les CAUE de la région vont eux aussi faire équipe et mettre en réseau des enjeux communs afin de créer la première Union Régionale, l'URCAUE Pays de la Loire. Une création relativement précoce puisque survenant seulement trois ans après l'apparition du CAUE 49, soit en 1981. L'objectif de cette union est de réduire et mutualiser le travail, surtout en ce qui concerne les publications. En effet, certaines particularités territoriales sont similaires, voire communes aux cinq départements, les évolutions administratives le sont aussi, justifiant donc une publication unique à la région.

Le CAUE 49 s'est ainsi rapidement impliqué sur le territoire angevin, se montrant présent et actif

notamment auprès du grand public et sur des enjeux de sensibilisation, de pédagogie. Cependant, les années défilant, on remarque des changements de stratégies dans l'interprétation des missions du CAUE.

L'orientation vers le conseil aux collectivités

En effet, les événements organisés par le CAUE, bien que toujours présents, vont en s'amenuisant. Il semble que les expositions, rencontres, colloques... aient été une entrée et un enjeu pertinent lors des débuts de l'association, mais que l'équipe a cerné une demande sur laquelle elle doit davantage concentrer son énergie. Cette prise de conscience à l'égard de la mission de conseil aux collectivités voit clairement le jour en 1981 lorsque, dans le rapport d'activités, sont écrits ces mots : « nous sommes conscients de l'implication fondamentale et de l'exemplarité nécessaire de la construction publique dans le projet d'amélioration qualitative de notre cadre de vie »¹¹⁷. Il y est également rappelé que les élus ressentent un rapport encore balbutiant du CAUE vis-à-vis de l'accompagnement de la construction publique et seraient ainsi en demande. L'élément révélateur de ce tournant pris à la suite des trois premières années de services du CAUE est exprimé de la sorte : « Bien qu'au départ l'idée d'un CAUE "animateur culturel" put être considérée comme nécessaire (organisations de conférences, de voyages, information...), l'année 1981 aura témoigné que c'est au quotidien que se situe l'utilité du CAUE ; celui-ci devient lieu de rencontres, laboratoires d'idées, centre d'information et d'animation.

*Cette évolution s'est faite d'elle même, au fil de la reconnaissance réciproque sans que, au bout du compte, l'intervention extérieure ne se révéla indispensable »*¹¹⁸.

117 DUCOS Jean-Pierre (dir. Publi.), *Imago « 1979-2019, 40 ans d'activités »*, hors série, juin 2019, CAUE Maine-et-Loire
118 Ibid.

Le passage du CAUE « animateur culturel » au CAUE « accompagnateur des collectivités » a semble-t-il été naturel et comme étant le fruit d'un accord tacite entre les architectes conseillers et les élus et techniciens locaux. Les trois premières années, on l'imagine, ont surtout permis d'afficher la légitimité, l'aspect professionnel et spécialiste des architectes-conseillers, permettant de ce fait une reconnaissance et une confiance de la part des collectivités locales. Cette confiance se consolide davantage avec ce positionnement qu'adopte le CAUE 49 vis-à-vis des communes.

Celui-ci sera confirmé par la suite en 1985 et défini comme un succès par la revue Nouvelle République¹¹⁹, pouvant ainsi correspondre à l'effet de la loi MOP et donc à une demande croissante d'accompagnement de la part des collectivités. Ainsi : « *Le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement est victime de son succès. Elles sont de plus en plus nombreuses les communes qui sollicitent l'intervention du CAUE pour des études dans tous les domaines concernant l'architecture, l'urbanisme et le paysage* »¹²⁰. L'équipe d'architectes, d'urbanistes et de paysagistes se placent sur de nombreux sujets, et sont ainsi capables de répondre à de multiples demandes : « *du montage d'un dossier de subvention à la création d'une aire de jeux et de spectacle, en passant par l'aménagement d'un carrefour, le traitement des abords d'un château ou encore l'organisation d'un concours d'urbanisme* »¹²¹. L'interdisciplinarité du CAUE fait ainsi sa force, mais contribue en même temps à une situation financière complexe puisque les communes membres seront davantage sollicitées quant à leur participation, d'autant plus que l'État s'est désengagé de l'action des CAUE. Plus tard, en 1989, le CAUE a toujours du mal à

119 Ibid.

120 Ibid.

121 Ibid.

« *suivre la cadence* »¹²². Les opérations « cœurs de ville, cœurs de villages », incitées à l'échelle nationale, sont lancées, impliquant davantage d'études. Le CAUE 49 doit ainsi maintenir son effort auprès des communes, surtout rurales, tout en admettant être limité dans ses moyens.

122 Ibid.

De 2000 à 2020, l'apparition de nouveaux enjeux et un contexte de crise

L'échelle nationale : les CAUE, vecteurs de la sensibilisation au développement durable

Le CAUE principal acteur du développement durable auprès des collectivités

Nous avons vu que les CAUE se sont ancrés dans le territoire, surtout par et grâce à la mission de conseil aux collectivités. C'est peut être cette mission, parmi celles menées par le CAUE, qui a connu le plus d'évolution depuis sa forme initiale. Ceci est dû, une fois de plus, à l'évolution législative concernant l'urbanisme notamment. Ainsi, à la fin des années 90, on voit s'appliquer de nouvelles lois participant à l'engagement des collectivités quant à un changement dans la manière d'aménager le territoire. Ce seront les lois Voynet et Chevènement, portant respectivement sur l'orientation pour le développement durable du territoire et sur la simplification de la coopération intercommunale, qui ouvriront de nouveaux modes d'action pour les CAUE.

En 2000, les enjeux environnementaux, mais surtout sociaux sont cristallisés dans la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain). Le CAUE aura largement son rôle à jouer dans cette perspective. En effet, déjà impliqué auprès de multiples collectivités, autant dans le milieu rural, urbain ou péri-urbain, et intégrant dès sa création la notion d'environnement, le CAUE semble être un acteur indéniable des enjeux du nouveau millénaire. Bien sûr, l'attribut « Environnement » a évolué depuis les années 70. Il ne s'agit plus maintenant que de simplement

questionner l'impact de l'environnement sur le bien être de l'humain, mais d'inclure la notion inverse : l'impact de l'humain sur l'environnement. En ce sens, la loi SRU tend à limiter l'étalement urbain et à densifier le réseau de transports en commun. Pour se faire, le droit de l'urbanisme évolue et on voit apparaître des outils tels le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et le PLU (Plan Local d'Urbanisme). Le CAUE, intégrant des professionnels de l'urbanisme, et au service des collectivités, gagne une fois de plus en légitimité grâce à cette loi. On comprend de ce fait l'intégration de l'association dans le code de l'urbanisme lui même : « *Les communes ou établissements publics compétents peuvent avoir recours aux conseils du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement lors de l'élaboration, de la révision ou de la modification de leurs documents d'urbanisme* »¹²³. En d'autres termes, le rôle du CAUE en tant qu'acteur du territoire, d'accompagnateur des collectivités, d'animateur d'un réseau à l'échelle départemental, se voit largement renforcé en ce début des années 2000. Les actions du CAUE ne sont plus de l'ordre du ponctuel mais se placent dans une transversalité, à la fois des sujets et des échelles.

De ce fait, les demandes de la part des communes vont en augmentant, restreignant alors certains CAUE à cette unique mission de conseil aux collectivités. Ce processus s'opère notamment dans les territoires ruraux : les petites communes n'ont pas les moyens humains à disposition pour traiter des questions complexes liées à l'urbanisme. Certains directeurs témoignent en ce sens : « *Au début, c'était surtout le conseil aux particuliers, la sensibilisation en milieu scolaire. Mais l'équipe s'est éteinte parce qu'avec la décentralisation et les sollicitations croissantes des communes, les missions*

¹²³ Article L121-7 du Code de l'Urbanisme, accessible en ligne sur legifrance.gouv.fr

ont changé et aujourd'hui, c'est clairement orienté vers l'aide aux collectivités. La sollicitation des communes a augmenté de 67% entre 2006 et 2008. On a choisi de baisser l'intervention en milieu scolaire, on ne fait plus d'expo, on est débordés »¹²⁴. Si les missions effectuées par les CAUE relèvent à ce moment de choix, c'est qu'il y a là une forte demande de la part des collectivités mais que la réponse à cette demande n'est que peu assurée. En effet, les effectifs de la DDE ont été revus à la baisse, et les communes rurales ont alors deux issues : s'orienter vers une structure privée ou faire appel au CAUE. L'option CAUE se révèle plus attrayante car moins onéreuse et désintéressée.

La loi NOTRe en 2015, participant à la réorganisation du territoire, accentuera l'interdépendance entre CAUE et collectivités. En effet, les limites des communes sont redéfinies et il y a de nouveau un besoin en ce qui concerne les documents d'urbanisme. De plus, les collectivités ne réfléchissent plus à l'échelle de la commune, mais à celle d'un territoire plus vaste, ce qui a pour effet la mise en réflexion de divers projets, projets qui seront pour beaucoup assistés par les CAUE.

Un contexte financier incertain qui s'accroît avec la crise de 2008

L'activité des CAUE, on l'a vu, dépend de l'implication de divers acteurs et de la mise en place de législations permettant la valorisation de la structure. Néanmoins ce ne sont pas les seuls facteurs du bon fonctionnement de l'association. La part de l'apport financier rentre également en jeu, et son importance se révélera au cours des crises, dont la plus récente : la crise

¹²⁴ Propos d'un directeur de CAUE rapporté dans le rapport d'études : *Diagnostic pour un observatoire prospectif des métiers et des qualifications*, 2009

des Subprimes en 2008. Celle-ci révélera et participera de l'instabilité financière des CAUE.

D'une part, la taxe alimentant le CAUE connaît une réforme en 2012 et on ne parle plus de la TDCAUE (Taxe Départementale du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement), mais de la TA (Taxe d'Aménagement). La source de financement reste la même puisqu'elle s'applique toujours sur les permis de construire et d'aménagement. C'est au niveau de la redistribution de cette taxe qu'il y a changement, elle devient confuse, floue, et les CAUE perçoivent moins de subventions de la part du département : « *le passage d'un système à l'autre, malgré la hausse du taux-plafond global des deux taxes précédentes, se traduit actuellement par une baisse très forte des recettes entre le dernier exercice de rentrée de la taxe antérieure (2012) et les premiers (2013 et 2014) de la nouvelle taxe : alors que le produit global de la fiscalité reçu par les CAUE en 2012 s'élevait à un peu plus de 65 millions d'euros, il serait en effet tombé à un peu moins de 41 millions en 2013* »¹²⁵. De ce fait les équipes de certains CAUE connaissent une période trouble et dans chaque département l'adaptation à la situation diverge. A cela s'ajoute la suppression de certaines aides accordées aux communes et les Conseils Généraux se voient dans l'intérêt de rassembler et rationaliser l'ingénierie départementale d'aménagement de l'espace. Ces deux événements (la baisse de financement pour les CAUE et la rationalisation des structures d'ingénierie de l'aménagement) concordent avec la créations de GIE (Groupement d'Intérêt Économique). Quelques CAUE

125 GENTHON Muriel, THIBAUT Jean-Pierre, TOLILA Paul, DUFOURMANTELLE Aude, *Missions, statuts et financements des Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)*, Novembre 2014, Inspections Générale des affaires culturelles, Conseil Général de l'environnement et du développement durable

sont alors inclus dans des structures plus importantes et voient ainsi leur fonctionnement évoluer.

Une autre stratégie, engagée par des CAUE, pour palier le déficit budgétaire qui se crée, c'est une nouvelle fois de renforcer leurs liens avec les collectivités. Cette démarche est déjà mise en avant dans un rapport d'étude réalisé par l'organisme FORs en 2009 : « *les conventionnements établis avec les communes présentent l'intérêt d'apporter des financements additionnels à la taxe départementale, dont le montant, on l'a vu, diffère fortement d'un département à l'autre, et dont les variations d'une année sur l'autre, inégalement compensées par les conseils généraux, placent certains CAUE dans une incertitude financière, voire dans une situation de précarité économique difficile à gérer* »¹²⁶.

Pour résumer : on remarque que le contexte économique général d'une époque influe donc d'une manière ou d'une autre sur l'activité du CAUE. N'ayant pas une multitude de sources financières, et la principale se basant sur le secteur de la construction et de l'aménagement, il est ainsi difficile de parler de stabilité financière concernant cette structure. Il faut rappeler également l'inégalité de chaque CAUE face à cette situation : la construction est plus ou moins soutenue selon les départements et le Conseil Général peut faire varier le montant perçu par l'association. Certains CAUE absorberont donc les chocs économiques plus facilement, d'autre moins. Ces derniers adopteront ainsi certaines des stratégies évoquées précédemment, parfois par dépit, mais toujours dans l'idée de faire évoluer la structure,

126 BERTRAND Damien, BRUNET Florence, GOUBIN Agnès. *Diagnostic pour un observatoire prospectif des métiers et des qualifications*, rapport d'étude, octobre 2009. (FORs recherche sociale) <http://www.conventioncollective-caue.fr/IMG/pdf/rapport-final-caue.pdf>

au risque de voir ses capacités encore plus largement restreintes.

Le passage du flambeau : la nouvelle génération des CAUE

Il est important de rappeler que la fin de cette dernière période (2000-2020) marque la fin d'un certain cycle pour l'association. En effet, en 2017 sont fêtés les 40 ans de la loi sur l'architecture et par la même occasion, les 40 ans des CAUE. Durant ces décennies, on l'a vu, de nombreux évènements se sont succédé auxquels les architectes conseils ont su s'adapter pour aboutir à une posture que l'on connaît aujourd'hui. De ce fait, la description des architectes aux pieds nus, ou des architectes pionniers, telle que nous avons pu l'établir dans les paragraphes précédents n'est plus vraiment actuelle. La génération actrice et témoin de ce mouvement « pionnier » n'est plus présente au sein de l'association : les jeunes architectes des années 70 arrivent au terme de leur carrière et laissent peu à peu la place à de nouveaux directeurs, de jeunes architectes conseils, d'autres urbanistes, paysagistes, géographes... Ceux-ci n'ont par conséquent pas l'esprit pionnier de leurs prédécesseurs : ils intègrent une association déjà en place, déjà intégrée à un réseau d'acteurs... Pourtant ils ont le devoir de maintenir une certaine pensée, des valeurs, un caractère, propres au CAUE ; et ce en prenant en compte des préoccupations actuelles, de développement durable, de justice sociale, d'une reconnaissance d'une politique locale. Julien Giusti résume ce moment charnière tel quel : « *Ces jeunes gens ont fait leurs premiers gestes d'architectes ou de paysagistes pour mettre en œuvre un imaginaire de leur métier : travailler avec les habitants, créer avec eux, arpenter les sites pour construire « la maison de leur vie », un équipement public, un territoire.*

D'autres métiers, des administrateurs, des élus sont venus renforcer ce mouvement. Leur point commun : tous voulaient exercer leur talent pour changer le vieux monde à un moment particulier de l'Histoire. Sur leurs parcours, ils ont rencontré des personnalités, lié des amitiés, découvert des mondes méconnus.

Maintenant ces jeunes gens sont arrivés au terme de leur action. Ils observent les prémices d'un nouveau monde marqué par : le développement durable, la globalisation de l'économie, la rénovation des démocraties.

Avec ces matériaux de chantiers, on ne peut que souhaiter que cette nouvelle génération reste fidèle au plaisir de l'architecture et d'un territoire »¹²⁷

Ainsi, tandis que les architectes aux pieds nus avaient la volonté de faire changer les choses dans les années 70, créant ainsi les CAUE, les préoccupations actuelles sont, a contrario, le maintien d'un cap, la persistance d'une mentalité. On pourrait ainsi penser que l'esprit de révolutionnaire s'est éteint, pourtant les architectes des CAUE semblent toujours se poser comme des empêcheurs de tourner en rond, comme faisant le contrepoids de la société actuelle, comme étant ceux, parmi d'autres, qui font émerger des questionnements, des remises en question, pas seulement sur ce qui les entoure mais également sur eux-même. Cette introspection donnera lieu à une orientation de ces structures « *vers un acte II des CAUE* »¹²⁸. Cette démarche résulte d'une hétérogénéité des pratiques de l'association au niveau national, brouillant la question de son utilité, et d'une efficacité trop peu visible par ses bénéficiaires.

127 GIUSTI Julien, *Création et mise en place de CAUE/ 1977-1981*, Comité d'Histoire du Ministère de la Culture, 2017

128 Assemblée Générale de la FNCAUE, « *Vers un acte II du CAUE, en vue de l'élaboration du dialogue avec les parties prenantes des CAUE et leurs représentants nationaux* », juin 2014

Cette remise en question sera notamment à l'origine d'expérimentation telle que l'obligation des particuliers à consulter le CAUE dans le cas où la commune de résidence possède ne serait-ce qu'un bien protégé, même au-delà du périmètre de protection patrimonial. Plus globalement, cet acte, instauré principalement par la FNCAUE, est à l'origine de dix propositions, elles mêmes axées autour de cinq grands axes : « métropolisation, articulation des ingénieries, permis de construire, urbanisme et transition énergétique »¹²⁹. Afin de maintenir ces pistes d'action, la FNCAUE préconise « une mise en réseau entre les CAUE, les services départementaux de l'architecture et du patrimoine et les concepteurs privés »¹³⁰.

Le CAUE Maine-et-Loire : la transition douloureuse entre une association prospère et

129 Laurent Miguet, *Vers un acte II du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement*, Le Moniteur, 11/06/2014

130 Ibid.

l'adaptation à de nouvelles conditions financières

Installation définitive du CAUE au sein de la nouvelle et inédite MATP

Les années 2000 marquent l'ancrage du CAUE 49 dans un nouveau cadre, se positionnant comme une plateforme à disposition des acteurs du territoire. Cet enjeu est signifié à la fois virtuellement et physiquement ; par la mise en place d'un site internet dès 2002 et par le projet de Maison de l'Architecture des Territoires et du Paysage, porté principalement par l'association. Le site permet de suivre l'actualité du CAUE 49, mais surtout, il met à disposition un « observatoire » faisant l'inventaire des projets d'architecture, d'aménagement, de paysage, sur l'ensemble du territoire angevin. Cet outil sera développé et étendu à l'ensemble des CAUE, en faisant un répertoire de références efficace et qualitatif – qui a pu nous être recommandé en tant qu'étudiant en architecture.

Physiquement, donc, c'est l'ouverture de la MATP qui figure la posture du CAUE à l'échelle du territoire. La première pierre de l'édifice sera posée en 2004. C'est suite à la décision de l'assemblée générale de l'association que la réhabilitation de la CFA (Compagnie Française d'Aviation) sera lancée et que les travaux commenceront. L'ambition est de créer un « lieu largement ouvert au public, de rencontres, d'expositions et de documentation. Mais aussi un lieu de formation continue des architectes, avec l'école d'architecture de Nantes. [...] On retrouvera, enfin, un guichet unique d'information sur l'habitat »¹³¹. Les caractéristiques géographiques, architecturale et urbaines du bâtiment semblent correspondre à ces enjeux. À la frontière

131 DUCOS Jean-Pierre (dir. Publi.), *Imago « 1979-2019, 40 ans d'activités »*, hors série, juin 2019, CAUE Maine-et-Loire

d'Angers et d'Avrillé, excentrée par rapport à la ville mais accessible en tramway, la future MATP semble être au cœur des réseaux à la fois départementaux et régionaux. Le souci d'un bâtiment réhabilité semble correspondre aux valeurs que porte le CAUE 49 : éviter l'étalement urbain, conserver et mettre en valeur le patrimoine bâti existant. Le but est également de mettre en réseau les différents organismes liés à l'aménagement du département qui sont à ce moment là : l'organisme de réhabilitation du bâti ancien, le PACT-Anjou, et l'association Alisée. On retiendra que seul le CAUE est maître d'ouvrage et propriétaire des lieux. D'un point de vue urbain, le bâtiment se situe dans un quartier encore peu développé et mal considéré de la ville d'Angers. De ce point de vue encore, la MATP semble véhiculer les valeurs que portent le CAUE 49, ici une mixité d'usages et la dynamisation d'un quartier en déclin. La MATP sera donc le point de départ d'une vaste opération de rénovation urbaine, s'étalant sur plusieurs décennies. Le bâtiment devient un réel repère dans la construction du quartier.

C'est ainsi après plusieurs déménagements, depuis l'Hôtel du Maquillé, en passant par la Maison des Maires, puis par le Tertre au Jau que le CAUE s'établit dans la toute nouvelle MATP, au Nord d'Angers. Lors de l'inauguration, en 2005, on notera la présence du ministre de la Culture de l'époque : Renaud Donnedieu de Vabres. S'ensuivra une série d'expositions, marquant la vocation de diffusion culturelle du CAUE, par le biais de la MATP.

Outre les expositions, se sont aussi des voyages d'étude qu'organise le CAUE (États-Unis, Suisse, Helsinki, Venise...), des universités d'été, des séminaires, un prix départemental d'architecture... et toujours des publications, des conférences, des formations...

L'activité du CAUE 49 semble être au plus haut point, de nouveaux recrutements ont lieu : architectes, graphistes, paysagistes, urbanistes, assistant de formation, urbaniste géomaticien...

Une restructuration de l'association et un profond bouleversement

Tout semble se passer au mieux, mais lorsqu'on lit l'édition spéciale d'Imago, retraçant les 40 années d'activité du CAUE, une double page nous saute aux yeux avec pour titre : « *Annus horribilis* »¹³² et l'année : 2015. Quelques indices précédaient cette année noire pour l'association : un séminaire de crise organisé par la FNCAUE en 2013, puis, en 2014 l'annonce du président du Conseil Général de fortes restrictions budgétaires et le titre de la double page « *Au cœur de la crise* »¹³³. Les événements se font aussi moins nombreux, les efforts sont concentrés essentiellement sur le conseil aux collectivités. En effet, la demande concernant ce service est toujours très prégnante : jury de concours, concertations, formation des élus, visites d'équipements, accompagnements sur la mise en place d'outils d'urbanisme... Cela n'empêchera pas la suite des événements prévus pour 2015.

Alors que l'ensemble des CAUE du pays semble remettre en question leur statut, le CAUE Maine-et-Loire voit ses effectifs réduire considérablement par plusieurs vagues successives de licenciements économiques. Cette crise financière émane d'un plafonnement des ressources attribuées par le département à un million d'euros, soit un recul de cette contribution financière de 34 % en moins d'un an – elle-même due à la crise de la construction et à une taxe d'aménagement rapportant, de fait, trop

¹³² DUCOS Jean-Pierre (dir. Publi.), *Imago « 1979-2019, 40 ans d'activités »*, hors série, juin 2019, CAUE Maine-et-Loire
¹³³ Ibid.

peu. La diminution des ressources engendrera ensuite un déficit annuel de plus de 500 000 euros. Ainsi, fin 2014, plusieurs mesures économiques sont prises afin de limiter le découvert déjà engendré : « *non renouvellement de postes, suspension de la prime de treizième mois, plan de licenciement économique, réduction des charges internes* »¹³⁴. En six mois, l'équipe du CAUE est réduite de plus de moitié, passant de 18 collaborateurs à seulement six. On ressent la nostalgie de ces années où le CAUE 49 était perçu comme une association ayant une des équipes les plus fournies et impliquées : « *de nombreux départements nous ont enviés un CAUE considéré comme exemplaire, comme une référence nationale dans son développement et son implication auprès de l'ensemble des acteurs de l'aménagement, professionnels, enseignants, maîtres d'ouvrage publics et privés* »¹³⁵. Occupant auparavant deux étages de l'aile Sud de la MATP, les architectes, urbanistes, graphistes, géographes et assistants, se cantonnent désormais au seul rez-de-chaussée. L'espace de documentation n'est plus un espace indépendant mais sert également de bureau. Les événements prévus pour les dix ans de la MATP ne semblent pas avoir eu lieu, comme si l'association toute entière retenait son souffle le temps d'une année.

C'est dans cette atmosphère pesante, austère, que se déroulera la transition du CAUE 49 vers son propre acte II. Malgré tout, la structure continue d'exister et la volonté de répondre aux missions établies par la loi de 1977 est toujours présente. Les membres « rescapés » de l'équipe, dont son directeur fraîchement nommé, devront composer avec cette nouvelle situation, le retour en arrière semblant inenvisageable. Les moyens sont donc remis en questions mais les enjeux restent les mêmes.

134 Ibid.

135 Ibid.

L'apparition de nouvelles stratégies d'actions

À cette situation interne bancaire, s'ajoute la mise en place de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), bousculant le champ d'intervention du CAUE 49. Celle-ci est instaurée en 2015 et est intrinsèque à l'Acte III de la décentralisation. Eux-même clairement définit comme acteur de cette décentralisation, le CAUE, par les évolutions politiques et législatives, voit une fois de plus son rôle évoluer en ce qui concerne la mission de conseil aux collectivités. En effet, le découpage des communes tel qu'on le connaît est repensé : les unités les plus petites sont rattachées à de plus importantes. Les projets sont alors réfléchis en intercommunalités, ce qui a pour effet de bousculer le calendrier des opérations. Le CAUE interviendra dans ce cadre auprès des maires pour accompagner dans les choix et la hiérarchie des projets mis en place.

Malgré les difficultés, le CAUE 49 reste donc un interlocuteur important pour les collectivités, entre autres : « *aucune autre structure ne peut, à ce jour, prétendre à se substituer au rôle qu'elles jouent auprès des particuliers et des collectivités* »¹³⁶. Afin de maintenir son activité, de répondre aux sollicitations des communes qui, à défaut du financement, ne tariront pas, le CAUE 49 se base sur ce que le président appelle quatre piliers, soit : « *la pérennité institutionnelle, [...] la volonté politique de la collectivité départementale de soutenir le CAUE, [...] la garantie d'assurer un financement pérenne permettant à l'association de s'inscrire dans une perspective d'adaptation et de rebonds face aux nouveaux enjeux d'aménagement des territoires, [...] la stabilité et la*

136 Propos tirés du rapport des inspecteurs, repris par le président du CAUE in *Imago* « 1979-2019, 40 ans d'activités », hors série, juin 2019, CAUE Maine-et-Loire

sérénité retrouvée d'une équipe »¹³⁷. En d'autres termes, la solidité du CAUE 49 repose sur les textes de loi de 1977, sur la demande de la maîtrise d'ouvrage publique, sur un financement maintenant bien déterminé et durable, et finalement sur une équipe résiliente. Ce dernier pilier et un point particulièrement intéressant au regard de la pratique de l'architecture. Les architectes et les autres professionnels de l'aménagement, ont su gagner la confiance des acteurs locaux et se sont rendus en quelque sorte indispensables. Encore une fois, il est important de rappeler que les architectes en CAUE, ont de fait créé eux-même, et en partenariat avec les élus locaux, le cadre de leur pratique : « *le CAUE Maine-et-Loire ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui si depuis 1979, année de sa création, des hommes et des femmes n'avaient pas donné de leur temps et de leur énergie pour fonder et développer cet outil insolite. [...] Cette aventure n'existerait pas sans le travail d'une équipe qui n'a jamais démérité* »¹³⁸. On comprend par ailleurs, et malgré tout, que la place de ces architectes ne dépend que des politiques publiques, et qu'en ce sens elle peut être vue comme précaire.

Les années qui suivent cette période complexe voient subvenir quelques changements et adaptations au nouveau contexte économique. La mission de diffusion de la culture architecturale est réorganisée : le CAUE 49 sera de moins en moins à l'origine d'exposition mais puisera son contenu dans des ressources existantes (expositions itinérantes des CAUE, partenariats avec A3A...). Les informations produites par le CAUE 49 seront diffusées essentiellement grâce aux outils numériques existants, elles se résument principalement à l'actualité, aux quelques publications et aux références angevines répertoriées par l'association. La mission de

137 DUCOS Jean-Pierre (dir. Publi.), *Imago « 1979-2019, 40 ans d'activités »*, hors série, juin 2019, CAUE Maine-et-Loire
138 Ibid.

conseil aux particuliers se tient également dans une autre configuration : il n'y a plus un architecte unique dédié à cette mission particulière, la totalité des architectes se partagent maintenant la tâche sur des demi journées de permanences. Ces réorientations permettent une concentration des forces sur le conseil aux collectivités qui une fois de plus, se densifie et se complexifie. En effet le rôle d'accompagnement dans le Maine-et-Loire est interprété dans un sens élargi, tout en restant conforme à la loi MOP. Il s'agit ici à la fois d'établir des documents de faisabilité et de programmation, mais aussi de contribuer largement à l'analyse des candidatures lors de la phase de recours à la maîtrise d'œuvre. Cette analyse permet ensuite une plus grande compréhension de la part des collectivités, ce afin de réaliser un choix le plus éclairé possible en tant que maître d'ouvrage. Le CAUE maintient ici son rôle d'accompagnateur expert et désintéressé, tout en ayant une équipe réduite.

Finalement, les fragilités dévoilées du CAUE 49 lors des années 2014 et 2015 révèlent également sa force, sa solidité à toute épreuve. En effet, l'association a semble-t-il eu la capacité d'absorber le choc financier et a fait preuve de résilience quant à la manière de mener les missions du CAUE. On sait également que face aux menaces, la structure angevine peut compter sur l'appui d'un réseau amplement développé qui est celui des collectivités. De cette manière, le CAUE 49 a, on le suppose, encore de nombreux jours devant elle.

Pour conclure...

Au fil des ans, le CAUE et ses architectes ont su développer des manières d'exercer l'architecture encore inédites. S'inscrivant auprès des acteurs locaux, au cœur des territoires, dans une volonté décentralisée d'accompagner l'exercice du pouvoir, l'association visionnaire a réussi le pari de concilier décisions politiques et ambitions d'une profession. La loi précédant parfois l'usage, mais aussi l'inverse : l'usage précédant la loi, la pratique de l'architecture en CAUE n'a de cesse d'évoluer, s'adaptant aux enjeux sociaux, économique et environnementaux, les uns dominant les autres selon l'époque. Ainsi Pascale Werner écrit : « *l'institution n'est jamais définie dans un rôle stable et pour ces raisons mêmes, elle ne cesse de recentrer ses axes, au fur et à mesure qu'elle découvre elle-même son propre terrain d'intervention* »¹³⁹. De ce fait, jeune association en 1977, le CAUE est principalement orienté vers le conseil aux particuliers et la pédagogie. Plus tard, seulement quelques années après la création de l'association, les architectes se retrouveront davantage auprès des collectivités, ayant repéré une forte demande de leur part. Le rôle des CAUE se précise alors et son implication dans les politiques successives du territoire semble inévitable : loi MOP, loi SRU, loi NOTRe...

Si l'adaptation du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement est effective au niveau national, elle l'est également à l'échelle locale. D'une part, bien sur, dans l'application des lois, mais aussi dans la continue exploration et compréhension du département

139 WERNER Pascale. *Les architectes aux pieds nus. La notion de service public d'architecture et l'expérience des CAUE*. [Rapport de recherche] 190/83, Ministère de l'urbanisme et du logement / Secrétariat de la recherche architecturale (SRA); Centre d'études pour le développement de la recherche architecturale (CEDRA). 1983

et de la culture des acteurs de l'aménagement spécifique au territoire étudié. Ainsi : « *si l'impulsion des directeurs est souvent jugée déterminante, il convient également de relever l'extrême " adaptabilité " de ces structures aux contextes locaux, aux orientations stratégiques qui leur sont assignées, mais aussi l'importance des contraintes économiques et institutionnelles (décentralisation), qui contribuent à modeler leur fonctionnement* »¹⁴⁰. Nous l'avons vu ici avec le CAUE 49 : la mission de conseil aux collectivités est poussée à son paroxysme, résultant d'une forte demande des élus et des valeurs que portent l'équipe d'architectes et d'urbanistes du CAUE angevin. En effet, le territoire plutôt rural du département, et de ce fait, la pluralité de petites communes, implique des services centralisés réduits, voir inexistantes auprès des élus. Les architectes du CAUE 49 se porte alors comme experts et aides de ces communes, leur pourvoyant les savoirs nécessaires à une gestion avertie de leur territoire. Si les temps n'ont pas toujours été facile pour cette association, les architectes ont su réinventer leur pratique pour correspondre à la morale et au caractère de leur structure. Ils ont ainsi fait preuve de résistance face à un contexte désavantageux et ont garanti eux-même la pérennité de leur poste et de leur rôle, conscient et défenseur d'une pratique de l'architecture bien spécifique, utile au territoire, autant individuellement que collectivement.

140 BERTRAND Damien, BRUNET Florence, GOUBIN Agnès. *Diagnostic pour un observatoire prospectif des métiers et des qualifications, rapport d'étude, octobre 2009*. (FORS recherche sociale) <http://www.conventioncollective-caue.fr/IMG/pdf/rapport-final-caue.pdf>

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

- CONTEXTE TERRITORIAL -
Immersion dans le CAUE 49,
l'écosystème des architectes
du CAUE angevin en récit

Chapitre **2**



Angers, vue depuis la Promenade du Bout du Monde, novembre 2020

Cette partie du mémoire pourrait être le moment d'alléger le ton, de construire une narration, un récit, l'expression d'une sensibilité. Le but serait donc d'exprimer un regard plus sensible, car il s'agit d'évoquer ici une expérience personnelle ; expérience qui aurait pu être interprétée d'une manière totalement différente par une autre personne. Par le biais de trois moments qui m'ont particulièrement marqués lors de ces cinq mois au sein de l'association, nous allons tenter d'exprimer les modes d'exercice de l'architecture au sein du CAUE 49. Ces trois moments correspondent à trois parties et relatent des situations et contexte différents, d'échelle diverse, ce qui pourrait être résumé par : en premier lieu, l'environnement de travail ; en second temps, les limites du territoire d'intervention ; et finalement, l'intégration à un réseau vaste d'acteurs. Cette narration pourrait être mise en parallèle d'un discours plus objectif et plus analytique, permettant la compréhension des enjeux de la manière d'exercer dans ce cadre particulier qu'est le CAUE 49. Cette partie sera donc organisée sous forme d'un triptyque qui est le suivant : récit sensible, rapport factuel et analyse. De cette manière le récit permet l'entrée en matière, la mise en contexte par le regard personnel. De plus, je l'espère, cette enchaînement donnera du relief, un point d'accroche pour le lecteur, une manière de s'immerger dans l'expérience qui fut la mienne.

L'ancienne école d'aviation : à la rencontre du CAUE 49

[récit sensible]

Mes premières impressions : découverte d'un nouvel environnement et d'une équipe de travail impliquée

Partie 1- premier contact et rencontre du directeur

Début août, un après-midi, je redécouvre la ville d'Angers, les circonstances sont différentes : elle est perturbée par les travaux de la nouvelle ligne de tramway. Ce doit être la troisième fois que je me rend dans cette ville. Cette fois-ci je me rends dans sa périphérie, au Nord. Je prends le bus que substitue le tramway et me dépose dans un quartier pavillonnaire. Il me reste encore quelques minutes à parcourir à pieds, les pavillons laissent place à un nouveau paysage : de grands espaces enherbés, des châteaux d'eau, quelques immeubles de logements et, comme au centre de ce tableau, un bâtiment longiligne, symétrique, légèrement plus bas que ceux qui l'entourent, semblant dater du début du siècle dernier. C'est vers là que mon GPS me guide, 312 avenue René Gasnier – un aviateur. Avant de m'engager dans l'allée guidant au centre du bâtiment, j'observe le lieu pour m'assurer que c'est bien là qu'il faut que je me rende. Une banderole rouge déroulée le long d'une des extrémités me rassure : il y est inscrit « MATP » soit Maison de l'Architecture, des Territoires et du Paysage. L'allée est encadrée de parterres en friche, en face, au milieu du bâtiment une sculpture d'aviateur avec l'inscription CFA – Compagnie Française d'Aviation. J'arrive finalement sous le porche où j'attendrais l'arrivée du directeur, Jean Pierre Ducos. J'observe la mosaïque au sol : des petits carrés, dans les

tons bleus et l'imagerie liée à l'aviation.

Le directeur arrive rapidement et nous entrons dans son bureau : deuxième porte à droite. Une haute fenêtre illumine la pièce, on ressent la chaleur de la journée ; en face : le bureau ; à droite : un meuble qui présente de nombreux documents liés au CAUE. Là il m'explique le rôle de l'association et les missions sur lesquelles je pourrais être amenée à travailler si mon stage se confirme dans la structure. Il s'inquiète de ma compréhension par rapport à ces missions et me précise bien que ce n'est pas de la conception. Je lui explique à mon tour que c'est bien ce que je cherche, que je veux vraiment intégrer le CAUE et comprendre son fonctionnement, que nous sommes sur la même longueur d'onde, finalement. Je comprends que mon stage est alors quasiment assuré. Et je suis rassurée car c'est le seul entretien et la seule réponse que j'ai obtenu après mes demandes aux nombreux CAUE de la région grand Ouest, ce que déplore Jean-Pierre Ducos pour qui la structure doit être lieu de formation, d'échange et de rencontre avec les jeunes en études.

Je quitte les locaux du CAUE avec le sourire et deux récentes publications que Jean-Pierre Ducos m'a transmises : le rapport d'activité 2018 de l'association et un hors série de la revue *Imago*, éditée par le CAUE 49 lui même, et présentant les actions de la structure depuis sa création, depuis 40 ans.

Partie 2- visite des locaux et rencontre de l'équipe

Nous sommes le lundi 1er septembre 2019, premier jour de stage, premier jour d'une nouvelle routine dans la ville d'Angers, le jour des premières fois dans un monde professionnel dont je ne me fais pour l'instant qu'une image. J'arrive de bonne heure et je remarque que le

paysage a changé devant l'impressionnant bâtiment qui héberge le CAUE : de hauts grillages cernent les friches, des panneaux de chantier sont installés sur les bords de la route, l'accès n'est plus possible par l'allée centrale. Je passe donc par l'arrière du bâtiment, chemine par le hall de mosaïques et rentre dans les locaux. Je retrouve Jean-Pierre Ducos qui me fait la visite des lieux et m'explique, avec un peu de fierté, que le bâtiment dans lequel on se trouve a une valeur patrimoniale importante, caractéristique du début du XXème siècle et souvenir du passé de l'aviation angevine. Il est emprunt de nombreuses histoires et de l'Histoire en général : après n'avoir été utilisé que pour une poignée d'années en tant qu'école d'aviation, il a été réquisitionné par l'armée allemande dont on retrouve des traces dans le sous-sol. Après la guerre, l'école ne rouvre pas et le bâtiment est laissé à l'abandon, en faisant un terrain de jeu favorable pour les graffeurs de la région. J'essaye d'imaginer l'immeuble avant sa rénovation, dans un quartier mal réputé d'Angers à l'époque : plus sombre, austère, tombant en ruine, il devait être source de nombreuses histoires et inquiétudes pour la population locale. Aujourd'hui, le bâtiment est un marqueur essentiel du paysage entre Angers et Avrillé et a participé, et participe encore, au renouvellement de l'image de l'ensemble du quartier du Plateau de la Mayenne.

Ça, je ne l'apprendrais que plus tard, pour le moment, le directeur me présente un à un les membres de l'équipe, avant la réunion hebdomadaire qui se tiendra dans l'autre aile du bâtiment. D'abord Mickaël, graphiste : c'est dans son bureau que je serais dans un premier temps installée, puis les « chargés de mission » (comme indiqué sur l'écriteau à l'entrée du bureau) : Claire, Karine, Thomas et Estelle, je rencontre aussi Harrissou : urbaniste géomaticien, Léna : assistante

de direction et Marjorie : assistante d'accueil et documentaliste. Jean-Pierre Ducos m'explique que la MATP héberge également d'autres structures : SOLIHA (Solidaires pour l'Habitat), à l'étage ; et dans l'aile Nord : l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement), Alisée (Association Ligérienne d'Information et de Sensibilisation à l'Énergie et l'Environnement), A3A (Association Angevine des Amis de l'Architecture), l'UNSFA Pays de la Loire (Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes), Uniformation 49, et s'ajoute également les Unions Régionales du CAUE et de Soliha.

Lors de la réunion qui suit ces rencontres, l'arrivée du délégué régional de l'URCAUE Pays de la Loire est un des sujets de discussion principal. En effet, Romain Fonteneau entrera dans le quotidien du CAUE dans le mois qui suit. Il reprendra les travaux de l'Union Régionale laissés en suspend depuis quelques temps. Je comprends également qu'Estelle, alors intégrée à l'équipe d'architectes-urbanistes en tant que jeune géographe, terminera son « séjour » au CAUE dans le même mois. Les arrivées et départs de collègues constitueront de vrais événements dans la vie de l'association et me permettront de comprendre les liens qu'entretiennent les membres de l'équipe technique entre eux.

[rapport factuel]

L'architecte au sein d'une équipe pluridisciplinaire : rôle et statuts de l'équipe technique du CAUE

La structure CAUE a la particularité de concentrer dans une même structure différents intervenants de l'acte de construire. L'équipe est ainsi capable, en cumulant les savoirs et compétences de chacun, de participer aux missions orientées autour de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Si chaque collaborateur a un rôle précis à jouer, on pourrait toutefois diviser l'équipe selon quatre actes plus globaux : le premier serait celui de superviser, le second d'exécuter et de dialoguer, le troisième de seconder techniquement et le quatrième d'assister au quotidien.

L'acte de superviser revient sans surprise au directeur, Jean-Pierre Ducos. Présent dans l'association depuis 1993 en tant que géographe environnementaliste, il est nommé adjoint au directeur en 1997, puis directeur en 2014, à la succession de Bruno Letellier. C'est lui qui fait lien entre le bureau administratif et l'équipe technique, permettant l'équilibre entre les objectifs fixés et les capacités de l'association. Dans un sens, il veille à ce que la production du CAUE soit respectueuse et conforme aux décisions prises lors d'Assemblées Générales. Et dans l'autre, il fait remonter les constats et idées émises par les chargés de missions et lui-même, directement au contact du terrain. En prenant en compte ces deux positionnements, il dirige et supervise les missions. De ce fait, le directeur est le premier interlocuteur des collectivités. En effet, c'est le seul acteur avec lequel le CAUE 49 met en place un système de convention, impliquant des transactions financières qui doivent être justifiées. Le directeur a alors à sa charge l'installation d'un cadre d'intervention bien défini, correspondant à la description précise de la mission des architectes,

incluant sa complexité et légitimant ainsi le montant de la convention. Évidemment, le directeur atteste de la conformité de la convention avec le cadre des missions du CAUE définies par la loi de 1977. Chaque évènement est également contrôlé par Jean-Pierre Ducos, se portant comme référant auprès de l'équipe technique pour valider toute décision. Il est également présent, autant que son agenda le permet, lors des rencontres avec des partenaires tels que l'UDAP, ou d'autres CAUE. Le directeur, superviseur est alors un acteur omniprésent, faisant preuve de connaissances élargies sur les domaines que touche le CAUE 49 et ayant le sens du contact. Nous pouvons également préciser que Jean-Pierre Ducos intervient régulièrement en tant qu'enseignant à l'Agrocampus Ouest d'Angers, permettant ainsi de renforcer un réseau avec le domaine universitaire et de la recherche. Voguant entre différentes instances, différents acteurs, Jacques Allégret résume le statut du directeur comme suit : « *De leur stabilité et enracinement local, de leurs fréquentations et de leur mode de vie, ponctué d'inaugurations, de conférences de presse, de vins d'honneur et de réunions publiques, les agents des CAUE et principalement les directeurs, tiennent un entregent remarquable et une posture de quasi-notables* »¹⁴¹.

L'exécution et le dialogue sont l'apanage des chargés de mission. « Chargés de mission », c'est le terme plutôt vaste utilisé par le CAUE 49 pour désigner les architectes-urbanistes et paysagistes (s'il y en a) de l'association. Ici, la structure compte trois architectes-urbanistes – Claire, Karine et Thomas – et, lorsque les finances le permettent, un.e chargé.e d'études paysage – Estelle, en fin de CDD lors de mon arrivée. Claire et Karine ont intégré l'équipe respectivement en 2002 et 2007, avant la crise de 2014. Thomas et Estelle eux

¹⁴¹ ALLEGRET Jacques, *Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement*, 2ème partie, GRESA-EAPV, Paris, Juillet 1995

sont recrutés en 2019, l'un pour un poste d'architecte chargé de mission et l'autre en tant qu'assistante d'étude paysage. Ce sont eux quatre qui appliquent concrètement chacune des missions établies par la loi de 1977. Parmi celles-ci, le conseil aux collectivités est la mission qu'ils exercent principalement. Il prend la forme d'études de faisabilité, de programmation et d'analyse des candidatures aux procédures adaptées ou concours. Pratiquement, ce travail est exercé à la fois sur le terrain et en bureau. Sur le terrain : les architectes-urbanistes et paysagistes récoltent les données, dialoguent avec les acteurs concernés, présentent et discutent les conclusions et pistes qu'ils ont développés. Ces dernières sont la résultante du travail en bureau qui consiste à produire des documents facilitant la compréhension des élus et réutilisables lors de la rédaction de l'appel d'offre. Les chargés de mission utilisent des outils de représentation parfois différents, mais grâce à une charte graphique et un gabarit commun, les dossiers produits par le CAUE 49 témoignent d'une certaine cohésion et sont ainsi facilement reconnaissables.

Une demi-journée par semaine et chacun leur tour, les architectes sont amenés à répondre à la mission de conseil aux particuliers, représentant ainsi une journée et demi de travail pour six personnes consultées. Aménagement de combles, rénovation, extension, installation d'un ascenseur dans une copropriété... les sujets sont à la fois nombreux et répétitifs. Néanmoins, si pour l'architecte les sujets peuvent être banals, il s'agit toujours là d'un rendez-vous important pour les personnes en consultation et la sensibilisation semble faire son effet.

Le temps de travail des architectes inclus également les moments de formation. Étant libres de concevoir leur

métier comme ils l'entendent, dans la limite de la loi de 1977, les chargés de mission peuvent bénéficier et choisir des formations qui les intéressent, qu'ils estiment comme étant nécessaires à la réalisation et à la qualité de leurs missions. Dans le même sens, ils s'imposent une veille sur l'ensemble de l'actualité touchant aux domaines de l'aménagement et du territoire angevin. De fait, les architectes-urbanistes et paysagistes du CAUE 49 tendent à proposer des conseils en cohérence avec l'actualité, les évolutions techniques et les enjeux de leurs spécialités. Ce sont finalement des acteurs inscrits dans l'instant présent, en constante recherche, tentant d'acquérir des connaissances à la fois globales et précises sur les sujets auxquels ils sont confrontés, ou qu'ils veulent développer sur leur territoire et auprès des acteurs auxquels ils sont confrontés.

Pour se faire, les exécuteurs peuvent être secondés techniquement. Ainsi, Mickaël et Harrissou interviennent à plusieurs reprises selon des motifs divers. Mickaël est arrivé au CAUE 49 en 1998 et Harrissou en 2011. En tant que graphiste, Mickaël se charge de la cohésion graphique des documents produits par les architectes, il est également présent pour les questions et les discussions d'ordre informatique et concernant les logiciels, maintenant ainsi le bon fonctionnement et le bon usage des moyens matériels mis à disposition des chargés de mission. Il est également chargé de tout ce qui touche à la communication et est donc complètement investi lorsqu'il s'agit de promouvoir des événements, d'éditer des publications, de maintenir à jour le site internet ou de se tenir informé des nouveaux moyens de diffusion. Harrissou, urbaniste géomaticien, pourvoie les architectes de documents d'urbanisme, d'analyses géographiques du territoire, et participe parfois aux études liées au domaine de l'urbain. Ainsi les chargés

de mission gagnent un temps considérable et une qualité de précision dans la construction de leurs documents. Le graphiste et l'urbaniste géomaticien, deux métiers différents mais des rôles finalement proches : ils mettent leur expertise au profit des architectes-urbanistes et paysagistes de l'équipe du CAUE.

Pour finir, et compléter le tableau d'un CAUE 49 efficace et opérationnel, on retrouve les personnes chargées de l'acte d'assister quotidiennement le déroulement de la vie de l'association. Ce travail est du ressort de Marjorie et Léna, assistante d'accueil et documentaliste, et assistante de direction. Marjorie est à ce poste depuis 2010 et Léna depuis 2018. Elles sont toutes deux garantes du bon fonctionnement du CAUE en prenant en charge les rendez-vous des conseils aux particuliers, en accueillant et orientant les possibles visiteurs, en prenant les appels téléphoniques, en triant dossiers et archives, en assurant la réception et la redistribution de courriers et divers abonnements, en gérant certains rendez-vous du directeur et certains événements, en préparant les salles de réunions, en s'occupant des versements de salaires de chaque collaborateur de l'association... Les architectes n'ont pas avec elles de dialogues directs concernant les missions qu'ils ont à charge, pourtant leur présence est inévitable et nécessaire. Marjorie et Léna portent ainsi les tâches annexes aux missions du CAUE 49, garantissant un travail d'équipe cohérent et pertinent.

De plus l'établissement de l'association dans un cadre tel la MATP implique encore davantage d'interactions et d'échanges. Ainsi le CAUE propose son aide à l'ADIL lorsqu'il s'agit de repenser leur bureau. La proximité des diverses structures liées aux questions de l'habitat permet également un rapide relai d'informations. Ce fut le cas par exemple avec SOLIHA, venu présenter

son nouveau dispositif de foncière immobilière pouvant être utile par exemple aux collectivités côtoyées par le CAUE 49. D'une manière plus générale c'est aussi lors de repas partagés que les différentes structures échangent leurs idées, permettant ainsi une continuelle réflexion des uns et des autres sur leurs propres missions.

Le CAUE angevin est ainsi régi tel un écosystème où chaque élément permet de maintenir un certain équilibre. En effet, chacun semble être essentiel et avoir une place complètement justifiée au sein de l'équipe. La question se pose plutôt quant à l'étoffement de l'équipe, au recrutement de nouveaux chargés de mission permettant ainsi au CAUE 49 de répondre plus largement aux missions édifiées par la loi sur l'architecture. En effet le triptyque architecture, urbanisme et paysage n'est pas tout à fait assuré : manque le paysage avec le départ d'Estelle. De plus les activités de pédagogie ne peuvent pas non plus être assurées par les seuls trois architectes en place dans l'association étant donné leur implication dans le conseil aux collectivités. Néanmoins le recrutement n'est pas chose aisée dans une structure publique se basant sur un gratuité de ses services.

[analyse]

L'architecte pédagogue : l'envie de partager des savoirs

On l'a vu, l'architecte a une place bien particulière au sein de l'association angevine. Le microcosme généré par le CAUE, et même par la MATP, semble ainsi être au service des causes défendues par les architectes eux-mêmes. Des causes que l'on a évoquées lors la remise en contexte historique de la structure et qui seraient : la défense d'un cadre de vie de qualité et l'accès à tous à un service d'architecture. Ces objectifs passent en grande partie par la diffusion et la sensibilisation à la culture architecturale. Au CAUE 49, il n'existe pas de dispositifs mis en place spécialement pour répondre à ces deux actions. Pourtant, elles sont exercées, d'une manière plus subtile, moins directe et aussi, forcément, moins étendue ; mais tout de même présente. Elles s'effectuent intrinsèquement aux missions de conseil : élus et particuliers sont sensibilisés. Et, si les conseils sont suivis, des projets qualitatifs voient alors le jour, visibles par un certain nombre de la population et par effet de ricochet, par référence, les sensibilisent à certaines dispositions architecturales, urbaines et environnementales.

Mais la sensibilisation passe également par l'envie de partager des convictions, des valeurs, des envies et c'est ce qui fait le caractère commun de l'ensemble des membres du CAUE. Ainsi, le président de l'association, Gilles Leroy, écrira : « *choisir de travailler dans un CAUE n'est pas un choix par défaut ; c'est un choix engagé dont la motivation première est de s'inscrire au service des autres, au service de nos concitoyens, de nos élus, au services des maîtres d'ouvrage publics et privés. Choisir de travailler dans un CAUE, c'est choisir*

d'être au service du bien commun et non au service d'intérêts particuliers. Choisir de travailler en CAUE, c'est remplir une fonction désintéressée »¹⁴². Et c'est bel et bien ce qu'on ressent au sein de la structure : cette volonté et cette détermination à œuvrer pour l'intérêt commun en mettant à profit des compétences et savoirs personnels. C'est un engagement conscient de la part des architectes-urbanistes, paysagers et géographes. Cet esprit tendra à se diffuser sur l'entièreté du CAUE. Les enjeux promus par les chargés de mission et les nouveaux aménagements du territoire angevin deviennent ainsi des sujets de discussion récurrents. Graphiste et assistantes se prennent de passion pour certains sujets d'architecture, d'urbanisme ou d'environnement. L'équipe entière du CAUE 49 partage ainsi les mêmes préoccupations, les mêmes sentiments face aux enjeux actuels, faisant alors régner une ambiance particulière dans les locaux de la MATP. En effet, les repas et pauses partagés sont parfois le lieu de débats, de discussions engagées, d'échanges d'idées, sur des thèmes divers et souvent emprunts de convictions. Il était intéressant de constater que ces sujets sont ceux que l'on peut aborder en tant qu'étudiant en école d'architecture.

Cette diffusion des convictions, cette sensibilisation, est également pratiquée au travers des personnes fréquentant le CAUE, au cours d'un stage notamment. L'admission presque automatique de stagiaires de tous niveaux dans la structure évoque une fois de plus ce caractère généreux du CAUE 49 dans le partage de ses savoirs, de ses compétences et ses valeurs. Celle de la curiosité et de l'autonomie, par exemple, est volontairement et clairement exprimée en présentant au stagiaire un travail qu'il doit rendre, les outils à sa disposition, et la liberté qu'il a de questionner chaque

142 DUCOS Jean-Pierre (dir. Publi.), *Imago « 1979-2019, 40 ans d'activités »*, hors série, juin 2019, CAUE Maine-et-Loire

membre de l'équipe. C'est en tout point la manière de travailler des chargés de mission qui est reproduite ici à une échelle réduite. Le stagiaire peut décider d'être intégré au quotidien du CAUE en prenant part à cette façon de fonctionner et en acceptant de partager certaines de ses valeurs ou, si ce n'est pas le cas, d'être ouvert au débat. C'est ainsi que prend forme, au CAUE 49, le rôle de pédagogue et de sensibilisateur propre à l'architecte en CAUE. L'association se transforme alors en un réel lieu de formation, montrant une facette de l'architecture et de son exercice, insoupçonnée pour certains, engagée et serviable pour les plus avertis.

Des poignées de main à tour de bras : au contact du territoire angevin

[récit sensible]

Se sentir utile : les élus et la construction d'une étude de faisabilité

Les mois passés au CAUE ont été l'occasion pour moi de travailler sur trois dossiers différents, trois dossiers d'étude de faisabilité à travers le territoire angevin : Seiches-sur-le-Loir, Brain-sur-Allonnes, et Daumeray (commune de Morannes sur Sarthe-Daumeray) ; respectivement 3 000 habitants, 2 000 habitants et 1 500 habitants. L'étude de Daumeray est celle dont j'ai pu suivre le déroulement en grande partie du début à la fin. On note comme point de départ la signature d'une convention entre la collectivité conseillée et le CAUE ; la fin se caractérise plutôt par l'aboutissement de la mission c'est-à-dire la remise du dossier de faisabilité aux élus. Selon la méthode instaurée par le CAUE 49, ce dossier comprend : la reprise des souhaits de la collectivité, les éléments de compréhension du site (ou des sites) étudié(s), les enjeux clairement exprimés, des références amenant des hypothèses de projets, des scénarios d'usage envisageables, et finalement l'enveloppe financière du scénario retenu par les élus.

Une première rencontre entre M. Davy, maire de Daumeray, et Jean-Pierre Ducos avait eu lieu avant mon arrivée, en avril. Celle-ci permet de comprendre le souhait de la collectivité, qui est formulé ici comme l'agrandissement de la salle des fêtes de la commune, et de mettre en place la convention. Elle sera signée six mois plus tard, et le dossier sera réellement étudié encore une mois après : l'équipe des chargés de mission

est débordée et le traitement du dossier est plusieurs fois repoussé. Le plan de charge des architectes semble en effet dense et leur journée est rythmée par le passage de sujets à d'autres, les « petits » dossiers restant alors en suspend. De ce fait, lorsque je me suis attelée sur le cas de Daumeray, accompagnée par Claire, ma présence ne semblait pas de trop.

Le moment le plus marquant de cette étude n'est peut-être pas la finalité, le rendu du dossier, où les positions de l'architecte et des élus sont presque trop stéréotypés : le spécialiste, le sachant, par opposition aux « profanes », entendons par là ceux qui ne sont pas initiés. Le jeu d'acteur, le dialogue, l'échange, a réellement lieu lors de la visite de site. Elle se tiendra un vendredi après-midi du mois de novembre, après que Claire ait convenu du rendez-vous avec M. Le Maire de Daumeray. Après 40 minutes de route, où Claire et moi discutons notamment de l'étude qui va suivre, nous arrivons sur le parking de la salle des fêtes. Je découvre réellement le site et le bâtiment que j'avais auparavant étudiés grâce aux plans fournis par la mairie, aux cartographies procurés par Harrissou et aux différentes ressources et outils présents sur internet. L'objectif, parmi d'autres, est alors de capter les données qui ne sont pas accessibles autrement que par l'arpentage de ce terrain et la visite du bâtiment. Nous attendons quelques instants les élus qui arrivent au nombre de quatre : le maire, des adjoints et conseillers, notamment liés à l'urbanisme et aux aménagements paysagers. Nous commençons la visite par la salle des fêtes elle-même, je prends des notes et Claire photographie chaque pièce, chaque détail et recoin, afin que nous ne manquons d'aucun élément pour l'état des lieux de l'existant. Nous faisons rapidement la remarque que le projet concernant cette salle ne se restreindra pas seulement à son agrandissement

mais consistera également à réhabiliter et repenser l'organisation intérieure. En effet, certains espaces nous semblent absurdes (toilettes surdimensionnées) et la communication entre certaines pièces n'est pas optimale (la cuisine n'est pas reliée aux espaces de restauration). Les élus nous rappellent que le bâtiment date du début des années 80 et qu'il était initialement prévu pour recevoir des personnes campant sur le site attenant. Son usage actuel ne correspond donc plus à celui envisagé lors de sa conception. Nous parcourons les espaces successifs du bâtiment en enchaînant les questions sur les fonctions, les capacités d'accueil envisagées, les inconvénients notables, et chaque information qui pourrait être rapportée par les usagers de l'équipement que sont aussi ces élus. Eux nous répondent et enchaînent : « on a eu le Téléthon y a quelques jours et tous les stands ne passaient pas dans la grande salle, on en a mis quelques uns dans le hall d'entrée », « la scène est trop petite, on rajoute une marche ou une estrade, quand des groupes viennent jouer », « les traiteurs adorent notre cuisine, ils nous disent qu'il y en a pas beaucoup comme ça », « on organise aussi des bals », « l'isolation a été refaite et maintenant c'est un faux plafond, on peut vous trouver les plans si ça vous intéresse »... La visite continue sur ce rythme de questions réponses, l'architecte prend des notes, et l'élu dépeint un portrait plus animé du lieu inhabituellement vide que nous visitons.

La grande salle, qui fut notre point de départ, est également le lieu de transition entre l'intérieur et l'extérieur, cette transition sera le point central des discussions. En sortant, nous arrivons sur une courte terrasse qui nous mène, par quelques marches, sur un parc paysager avec pour éléments centraux : un point d'eau et un lavoir. L'architecte insiste sur le potentiel de cet aménagement et sur les possibles liens qu'il pourrait

y avoir avec la salle. Elle émet déjà des hypothèses, des « scénarios d'usage », elle permet aux élus de se projeter vers une nouvelle image de leur équipement. Ces derniers semblent enjoués de ces propositions : « c'est pour ça qu'on a le CAUE ! ». Il faut rappeler ici que le maire est partisan du CAUE – ce qui n'est pas automatique – et qu'il est même impliqué en tant que trésorier dans le Bureau de l'association. Nous apprenons ensuite que la rénovation du lavoir et l'aménagement paysager proche de celui-ci, ont été réalisés par les élus et certaines associations dont ils font parti. Ils ont donc conscience du potentiel que représente cet espace. Le travail de sensibilisation n'est plus vraiment à faire et on sent que nos interlocuteurs sont ouverts aux propositions que le CAUE pourra émettre.

La visite se termine par une halte à la mairie où nous devons récupérer les plans de la salle des fêtes, ceux de sa construction et ceux de la récente isolation. Nous patientons et faisons le bilan de cette visite pendant que le maire cherche les copies des plans. Il revient finalement avec plusieurs exemplaires, mais manque les documents relatifs à l'isolation, impossibles à trouver. Nous discutons rapidement des plans que nous avons à disposition, certains ne sont pas à jour et nous nous mettons d'accord sur certains changements qui ont eu lieu jusqu'aujourd'hui. Le maire demande si nous avons besoin d'autre chose : il semble que nous ayons ce qu'il faut, donc si jamais besoin s'en fait, nous appellerons la mairie. Nous quittons les lieux, mais avant de repartir définitivement vers le CAUE, nous profitons des derniers rayons de soleil pour prendre encore quelques photos de la salle des fêtes dans son contexte plus étendu. Ce bâtiment a un réel impact sur le paysage et Claire et moi avons hâte de travailler sur le sujet.

[rapport factuel]

Un positionnement singulier quant au conseil aux collectivités

Le quotidien des architectes au CAUE 49 est essentiellement imprégné de la mission de conseil aux collectivités ou autrement dit de l'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage publique. En effet, en 2018, on rapporte l'adhésion de 108 communes angevines sur 177 au total et de trois communautés de communes (EPCI) sur neuf¹⁴³. Sur cette même année, l'équipe du CAUE 49 a traité 57 dossiers¹⁴⁴ aux sujets divers et variés. En effet, les architectes de la structure angevine apportent leur expertise concernant la réalisation de documents d'urbanisme, la programmation, la faisabilité, les études urbaines et l'organisation du recours à la maîtrise d'œuvre. En 2018, toujours, il semble que la programmation soit le sujet le plus récurrent. Elle concerne à la fois la réalisation et la réhabilitation relatives à des projets d'équipements, de sites patrimoniaux, d'aménagements urbains, de structures médicales... Démontrant une nouvelle fois de la diversité des objets traités par l'association et ses architectes.

Ces derniers sont alors complètement intégrés aux différents processus de l'aménagement du territoire, se plaçant en amont de la phase de conception architecturale. Ce positionnement à la source, au départ de toute réflexion implique une plus grande maîtrise de la part de la profession des architectes sur le projet architectural voire urbain ; et ce dans une posture, encore une fois, désintéressée, à l'écart de considération financière, permettant alors aux architectes de procurer un conseil libéré de toute contrainte, correspondant aux

143 CAUE Maine-et-Loire, *Rapport d'activités 2018*, Angers, juin 2019

144 Ibid.

valeurs véhiculées dans les écoles d'architecture et les différents milieux liés aux enjeux architecturaux, urbains et environnementaux. Ainsi, les architectes du CAUE 49, engagés pour la qualité architecturale, permettent la mise en place d'un cadre propice à une conception architecturale cohérente aux valeurs portées par la profession.

Plus concrètement, il s'agit pour les architectes du CAUE de faire la rencontre des élus, de comprendre les objectifs qu'ils veulent atteindre et de traduire ces derniers, de sorte à obtenir des documents relevant de concepts spatiaux, programmatiques, et liés à l'usage. Cette traduction s'opère premièrement par la discussion avec les élus et la visite du lieu en question. Lorsqu'il s'agit d'une étude de faisabilité, le contact ne va pas forcément plus loin et reste suffisant pour répondre à la mission. En ce qui concerne la programmation, les élus sont concertés mais également les usagers, présents ou futurs du projet. Les architectes préparent des questionnaires, enchaînent les entretiens, et établissent des comptes rendus. Plusieurs visites peuvent alors être nécessaires à l'élaboration du dossier de programmation. On peut évoquer l'exemple d'une maison de santé à Avrillé. Claire et Karine sont toutes deux sur le projet et tentent de regrouper les diverses informations que leur donne chacun des professionnels de santé. Les diverses discussions permettent alors de regrouper certains services entre eux, de jouer sur la proximité de quelques bureaux et équipements médicaux, d'estimer la surface nécessaire d'espace d'attente... Le projet semble alors en évolution constante. Une fois fixé, ce document sera remis aux maîtres d'ouvrage, servant alors d'appui pour la procédure d'appel d'offre.

L'intervention du CAUE pourrait prendre fin à

ce moment-là, pourtant, dans certains cas, la mission d'assistance se poursuit. Elle prend la forme de ce qui est appelé l'accompagnement pour l'organisation du recours à la maîtrise d'œuvre, que ce soit lors d'un concours ou d'une procédure adaptée. Le rôle de l'architecte du CAUE 49 est alors de réaliser une analyse des dossiers de candidatures reçu par le maître d'ouvrage. Lors de la procédure adaptée, les architectes vérifieront l'état complet des dossiers puis jugeront, le plus objectivement possible les références et les lettres de motivation de chaque candidat. Ils attribuent ainsi des notes, toujours dans un effort d'impartialité et d'argumentation, le but est de faciliter la compréhension des élus, afin qu'ils puissent rendre d'un choix justifié. Lors d'un concours, la démarche est plus laborieuse, davantage d'étapes sont mises en place avant le choix final de la collectivité. Ainsi, les architectes du CAUE 49 participent à l'analyse de la première phase de candidature Ceci permet à nouveau un choix de la part des élus qui doivent statuer sur la mise en compétition de plusieurs agences d'architecture, correspondant ainsi à une deuxième phase de la procédure de concours. Le CAUE 49 est ensuite à nouveau sollicité pour l'analyse, cette fois, des propositions émises par les agences retenues. Ainsi, lors du concours pour la médiathèque, incluant les logements sociaux, de la commune de Sèvremoine, Thomas a réalisé un dossier reprenant tous les éléments et informations utiles à la compréhension des élus : de la programmation à l'avis de la commission technique. Déjà lors de cette commission technique, Thomas avait anticipé l'élaboration de ce document permettant d'y intégrer les avis émis par la chargée d'opération culturelle, la chargée de mission aménagement urbain, le directeur des services techniques, le contrôleur technique, le coordinateur sécurité protection de santé... Ces différentes appréciations sont également un soutien au choix des élus. La commission

n'ayant pas lieu au même moment que le jury, Thomas se place comme rapporteur auprès de ce dernier. Ce jury est composé d'élus, de personnalités ayant un intérêt pour le projet (représentant de Sèvre Loire Habitat et conseillère livre et lecture de la DRAC), d'un économiste et enfin d'architectes. Thomas endosse finalement le rôle d'animateur du jury. Il présente en détail les quatre propositions de projet, les expose et les compare point par point : l'insertion sur le site, les qualités architecturales, l'analyse fonctionnelle... jusqu'à la comptabilité du projet et au planning et phasage envisagé. Le maire et les élus ne manquent pas de remercier l'architecte du CAUE 49 pour son travail, qui semble-t-il, les a largement éclairé. Le choix est finalement rendu et le CAUE se retire définitivement du projet, laissant la place à un autre architecte, au statut distinct de concepteur.

En somme, le rôle de l'architecte auprès des collectivités est à la fois dense, précis et étendu. Nous le voyons ici avec les travaux de faisabilité, de programmation et d'organisation de l'appel d'offre. Si nous n'avons pas parlé des autres tâches telles que l'étude urbaine ou de réalisation de documents d'urbanisme, c'est qu'il ne nous a pas été donné l'occasion d'assister à de telles missions, ou bien que les discussions engagées au sein de l'association n'ont pas mené vers ces sujets. Néanmoins, l'implication du CAUE 49 auprès des collectivités dont nous avons été témoin et que nous avons rapportée dans ces quelques lignes, nous montre tout de même l'étendue du cadre d'intervention de la structure. Elle définit également les qualités de synthétisation, de compréhension, d'appréciation de la qualité architecturale dont doivent faire preuve les architectes du CAUE 49. Des qualités finalement liées à la profession de l'architecte et ici mise au service de ceux qui n'en disposent peu ou pas : les élus.

[analyse]

L'architecte expert de son territoire : l'apport de réponses aux besoins du département

Reprenons ce précédant constat : les architectes du CAUE 49 se mettent au service des élus du département. Et de fait, l'accompagnement qu'il met en place est aujourd'hui revendiqué de façon légale : « *En tant que maîtres d'ouvrage public et conformément aux attendus de la commande publique, cinq obligations s'imposent aux élus :*

- *juger de l'opportunité d'une opération ;*
- *assurer la faisabilité d'un projet ;*
- *réfléchir et rédiger le programme :*
- *déterminer l'enveloppe budgétaire prévisionnelle ;*
- *organiser le recours à la maîtrise d'œuvre.*

Le CAUE conseille et accompagne les élus à chacune de ces importantes étapes. [...] au-delà de ces obligations légales des collectivités, le CAUE peut, à la demande des Maires, contribuer à l'organisation du débat public et à l'accompagnement de la collectivité dans ses relations avec la maîtrise d'œuvre »¹⁴⁵. Ainsi, si les missions du CAUE 49 peuvent parfois paraître expansives vis-à-vis du cadre qui leur est imposé, elle respectent bel et bien la législation et les lois qui les gouvernent. De manière générale, les CAUE et en particulier le CAUE 49, n'ont pas d'intérêt à s'immiscer sur un marché déjà convoité. Ainsi, son rôle se cantonne à répondre à une demande insatisfaite de la part du territoire sur lequel il est installé. Sa proximité avec les collectivités établie depuis des dizaines d'années a ainsi permis au CAUE Maine-et-Loire de se placer de la manière pertinente auprès des élus, de cerner et cibler leurs besoins. L'association se place ainsi dans un cercle

145 Abrogée – Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 – Code de la commande publique

vertueux : en devenant experte d'un territoire, elle en cible les besoins, réponds à ceux-ci et améliore son expertise du terrain d'intervention, se rendant à nouveau capable d'en cerner les besoins, etc. Ceci pourrait expliquer le succès de l'association auprès des communes angevines et la tendance au développement des missions d'accompagnement de ces dernières.

Concrètement, on remarque que le CAUE 49 n'exerce pas ses fonctions auprès d'Angers par exemple. En effet, la ville possède une structure, une agence d'urbanisme, remplissant déjà les missions sur lesquelles se base le CAUE. Ce sont donc les communes davantage rurales, sans la capacité d'avoir de tels services, qui font appel au CAUE Maine-et-Loire. Certains sujets, enjeux et problématiques seront ainsi récurrent, confirmant de nouveau les architectes de l'association comme étant expert de leur territoire. En effet, ils seront aptes à alerter sur certains sujets risqués, ou encore offriront des conseils avisés quand à l'insertion dans un paysage particulier. Ce rôle s'effectue directement auprès des élus et des particuliers, mais il a pu prendre également la forme de publications aux titres évocateurs : « faire revivre le cœur battant des bourgs », « flâneries ligériennes », « paysages du Layon », « l'Anjou au naturel. Paysage, faune et flore de nos rivières »... On a également pu, au cours de ce passage dans l'association, observer des architectes connaisseurs du tuffeau, des troglodytes ou encore des zones humides. Encore une fois, c'est sa présence au cœur du territoire et ce depuis plus de 40ans qui permet au CAUE d'accumuler ce genre de savoir et de le transmettre. En effet, la pérennité d'une structure n'est pas monnaie courante et l'association angevine peut ainsi se revendiquer de disposer, déjà, d'une documentation et d'archives à la fois denses et précieuses. L'architecte du CAUE 49 est ainsi un architecte généraliste et

spécialiste de son propre territoire, aux connaissances aussi étendues et précises sur des sujets pouvant aller de la réglementation urbaine à l'entretien du tuffeau.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Une structure au sein d'une constellation d'acteurs : le réseau du CAUE 49

[récit sensible]

La synergie des acteurs territoriaux : événements et sociabilité du CAUE 49

Mon stage fut ponctué de rencontres, on l'a vu : la rencontre avec l'équipe, les rencontres avec les élus, mais se sont aussi présentées des rencontres avec d'autres acteurs du territoire, bien souvent architectes, libéraux ou non. J'ai éprouvé ces différentes occasions en tant qu'individu mais c'est aussi la posture de l'équipe du CAUE vis-à-vis des personnes rencontrées qu'il est intéressant d'observer : tantôt partenaire, tantôt instigateur ou participant d'évènements divers...

Dans ce récit nous parlerons du CAUE en tant qu'organisateur de la rencontre, celle-ci prenant la forme de la remise des prix Aperçus. Remis tous les deux ans, ce prix récompense des réalisations exemplaires construites sur le territoire angevin. Il se présente sous différentes catégories : architecture, habitat social et aménagement. Le jury n'est pas composé de l'équipe technique d'architectes du CAUE mais plutôt par le bureau de l'association et d'élus départementaux : « *le jury, coprésidé par le président du Conseil départemental ou son représentant et le président du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de Maine-et-Loire ou son représentant est composé d'élus, de professionnels et de représentants d'organismes concernés* »¹⁴⁶. Depuis mon arrivée, le sujet de cette cérémonie de remise des prix est abordé

146 Issu du règlement des prix Aperçus, accessible en ligne sur le site apercus49.fr

régulièrement. C'est Mickaël, notamment, supervisé par Jean-Pierre Ducos, qui se charge de la majorité de l'organisation : préparation des documents pour le jury, édition de l'album répertoriant chaque projet récompensé, préparation de la présentation vidéo, communication de l'évènement, commande des sculptures représentant le prix... Ces dernières seront commandées en double ; en effet, le CAUE 49 a à cœur de primer à la fois maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage. Quelques jours avant la cérémonie, les principaux concernés ont reçu un mail du CAUE. Le but n'est pas leur dire explicitement qu'ils sont lauréats, mais plutôt de rappeler la date de l'évènement et maximiser les chances de leur présence. S'étant présentés comme candidats au prix, le CAUE estime que les agences et les maîtres d'ouvrage ont un minimum d'intérêt à participer à l'évènement.

La 14ème remise des prix Aperçus, se tiendra ainsi le 24 janvier 2020, dans la salle d'exposition de la Maison de l'Architecture, des Territoires et du Paysage. Ce jour là, Mickaël est bien occupé, faisant des allers-retours entre la salle d'exposition, son bureau, la remise, les espaces techniques de la MATP. Passé 18h, on me demande de l'aide pour sortir des exemplaires de livres édités par le CAUE, afin de les mettre à disposition du public attendu (et de se débarrasser des surplus accumulés). Les traiteurs s'affairent autour des tables où seront servis petits fours et boissons. Quelques personnes commencent à arriver, serrent des mains et discutent autour de l'exposition installée pour l'occasion : elle met en lumière les projets lauréats de cette édition, sans que cela ne soit clairement exprimé.

La cérémonie démarre avec un discours du Président du Conseil départemental, suivi de celui du Président du CAUE 49. Ces derniers soulignent la qualité

architecturale, urbaine des constructions angevines qui pour certaines sont présentées dans la soirée. Le travail de l'équipe du CAUE est également remercié. L'assemblée écoute sagement, de petits groupes se sont formés, certains sont assis, d'autres debout. Vient le moment où les lauréats sont annoncés. Le même processus est répété selon chaque catégorie: sur une présentation vidéo l'énoncé de la catégorie est précisée, s'ensuit un rapide descriptif des projets « finalistes » au prix, puis les vainqueurs sont appelés. Différents intervenants remettent chacune des récompenses, se sont des membres du jury. On a ainsi pu voir un architecte de l'UDAP, ou la présidente d'A3A, apparaître tour à tour et serrer les mains des architectes et maîtres d'ouvrage récompensés. De ces derniers, je me souviens en avoir croisé quelques uns, au détour d'un jury de concours, de la présentation de projet dans une commune angevine, ou bien d'une visite d'équipement organisé par l'UNSFSA. Lors de la cérémonie il semble que plusieurs membres des équipes d'architectes soient présents, pas seulement le gérant de l'agence. C'est l'occasion pour que maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage se retrouvent une nouvelle fois et nous fassent part d'anecdotes, d'histoires, liées à mise en place et à la réalisation d'une maison, d'un équipement, d'une réhabilitation... L'atmosphère oscille ainsi entre des moments solennels et des parenthèses plus joviales. Le rythme de la remise des prix n'est brisé que par l'absence de certains protagonistes : membre du jury ou tandem maître d'œuvre / maître d'ouvrage. Les membres de l'équipe du CAUE, avec qui je suis l'évènement, expriment leur déception quant à ces désistements imprévus ; peut être la communication n'a-t-elle pas été assez efficace ? Ou bien l'évènement ne susciterait-il que peu d'intérêt auprès de ces acteurs du territoire ? Certains réfléchissent déjà à d'autres façons dont pourrait se tenir l'évènement, dans l'idée d'une amélioration constante

face aux constats et à l'autocritique qu'ils ont pu établir.

Le dernier prix est finalement remis, avec le grand prix décerné aux Allumettières de Trélazé : des anciennes halles industrielles reconverties en logements sociaux. Autour de moi j'entends certains s'extasier sur ce projet et manifester leur accord quant à ce choix du jury. Le président du CAUE clôt la cérémonie et chacun se dirige ensuite vers le buffet tout en discutant. Mickaël et Léna déambulent dans la salle et prennent en photo les convives. Un maire d'une petite commune angevine a fait le déplacement et se retrouve finalement déçu de ne pas voir le projet qu'il a porté dans la liste des lauréats. Il exprime les difficultés qu'il rencontre en temps qu'élu face à une politique locale parfois injuste. Je discute également avec deux jeunes architectes qui ont récemment intégré respectivement deux agences angevines. Toutes deux issues de l'ENSA Nantes, elles viennent confirmer le sentiment que les liens développés à l'école persistent encore longtemps après l'obtention du diplôme. Je n'échangerais pas beaucoup avec les membres du CAUE, tous ont retrouvé certains acteurs croisés au cours de diverses occasions et se sont lancés dans de longues conversations. Peu à peu la salle se vide et je finis également par quitter les lieux, la soirée est déjà bien avancée.

[rapport factuel]

Une association intégrée à des réseaux multiples

C'est un constat : le CAUE ne peut pas exister de façon autonome ou indépendante, il s'inscrit dans un paysage d'acteurs pluridisciplinaires et variés. D'une part par les liens divers qu'il entretient avec les interlocuteurs à qui il doit rendre conseil – collectivités, particuliers – mais également en tant que structure, qui comme d'autres, est associée et subordonnée au département – qui lui est intégré à la région, appartenant elle-même à l'État. Cet attachement au Maine-et-Loire correspond au caractère public de l'association. Elle doit en effet être reliée à une circonscription administrative, tout en ayant un territoire d'application d'une échelle locale, sans être trop réduite. Cette situation correspond également à un mode de financement que nous avons pu illustrer dans la partie historique du CAUE 49. Mais c'est aussi sous la forme de politiques départementales que CAUE et Conseil Général entretiennent relations et interactions. On voit par exemple s'achever, en 2018, la politique d'Anjou Cœur de Ville dans laquelle le CAUE 49 s'est largement impliqué auprès de Saumur Agglomération. Il est également sollicité lors de l'action Anjou Urbanisme Durable dans le cadre du Plan Départemental de l'Habitat. Il s'agit ici pour l'équipe du CAUE d'intervenir au niveau de la mise à jour de documents d'urbanisme à l'échelle de communes regroupées. Il est aussi mentionné dans le rapport d'activités 2018, l'intervention du CAUE dans l'accompagnement des communes pour l'obtention du label Villes et Villages Fleuris, façonnant ainsi une image qualitative du département Maine-et-Loire sur le plan paysager. En effet, depuis 2001, c'est le département lui-même qui s'engage dans l'acquisition du label. Le CAUE s'investit ainsi à correspondre à l'image à laquelle le département aspire à présenter. Dans ce sens, le CAUE

49 peut se voir dispenser des interventions de la part du département ou même de la région. Ainsi, la DREAL est venu rendre visite à l'équipe pour discuter de la question des matériaux biosourcés. Cela correspond également à des mises en place de volontés politiques inscrites dans les objectifs de développement durable avec la loi Grenelle, la loi TECV et les accords de Paris ou encore la loi ELAN qui rappelle la capacité des bâtiments biosourcés à stocker le carbone. Il est ainsi important de rappeler ici le contexte actuel dans lequel l'association évolue et qu'une fois de plus, elle est inscrite dans l'application d'enjeux plus globaux ; départementaux évidemment, régionaux et nationaux.

Au niveau départemental, toujours, le CAUE est en lien avec d'autres acteurs et structures publiques liées à l'aménagement et au cadre de vie. On l'a vu déjà dans le cadre rapproché de la MATP, mais cela se passe également hors les murs avec un partenariat engagé notamment auprès de l'UDAP. Toutes les deux semaines, l'équipe d'architectes au complet et le directeur accordent une courte matinée à la mise en commun de sujets liés au patrimoine avec l'architecte des bâtiments de France du département. Ainsi sont abordés des sujets comme la réhabilitation du musée troglodyte de Louresse-Rochemenier, la requalification du cœur historique de Montrevault ou la place de l'éolien dans le département et la construction d'un nuancier propre à chaque territoire du département. Autant de sujets sur lesquels CAUE et UDAP peuvent unir leurs moyens et ainsi être plus pertinents sur leurs missions respectives.

Les architectes du CAUE côtoient également leurs pairs du domaine libéral du Maine-et-Loire. Cela peut avoir lieu dans le cadre d'évènements liés à l'architecture : visites organisées, conférences... Parfois le CAUE lui-

même peut être à l'origine de ces évènements. D'autres fois c'est le fait d'autres organismes, comme l'UNSAFA. Ce sont des moments parfois nécessaires, sans être obligatoires, durant lesquels le CAUE peut rester au fait de l'actualité, des mouvements du territoire. C'est aussi au long de la mise en place d'un projet que le CAUE rencontre les architectes libéraux : lors de visites de site pour une future candidature à un appel à projet, pour un jury de concours où des architectes font partis du jury et où d'autres sont sensibles de présenter leur projet. En somme, les architectes du CAUE ne sont pas étrangers à la sphère dans laquelle évoluent la majorité de leurs pairs. Ce genre de relations ne sont cependant pas exploitées en dehors des cadres évoqués ci-dessus, peut être dans un souci d'impartialité en tant qu'accompagnateur objectif de la maîtrise d'ouvrage...

C'est aussi au sein d'organismes tels l'Union Régionale ou la Fédération Nationale des CAUE, et même de façon non conventionnelle – par des rencontres entre CAUE divers – que l'association angevine maintient des liens étroits et forts avec ses structures jumelles dispersées sur l'ensemble du territoire français. C'est ainsi une des forces de cette association, celle d'être établie dans une grande majorité des départements. Ceci a pour avantage, d'une part, de partager les savoirs. A titre d'exemple, nous pouvons évoquer la visite du CAUE de la Manche, intéressé par les enjeux de traitement des cours d'eau en centre-ville. L'association normande s'est ainsi enquis, auprès du CAUE 49, d'une visite de la ville d'Angers. Lors de ces rencontres, architectes, graphistes, assistants, échangent sur leur manière d'exercer leur travail, leurs missions. Un deuxième exemple permet de comprendre de quelle manière les échanges de savoirs et la réponses à des enjeux communs se mettent en place de façon plus concrète. C'est en effet ce qu'il se passe

lorsque le CAUE 49 prend part au projet S-PASS, une plateforme collaborative et participative gérée par les CAUE. A cette occasion, des intervenants du CAUE du Nord viennent former à la fois l'association angevine, mais également des participant·e·s d'autres CAUE venus de la Vendée ou du Puy-de-Dôme. L'occasion est ici de travailler sur un réseau social des acteurs du département, permettant de répondre à certaines problématiques que partagent certaines de ces structures : le suivi des missions, la facilité des échanges, la mise en commun de travaux au niveau national, une plus grande lisibilité du travail des équipes... S-PASS serait finalement une manière de matérialiser certains échanges et le réseau que constitue le CAUE, se limitant néanmoins aux acteurs qui bénéficient de l'assistance de l'association.

La liste des interactions dans lesquelles le CAUE 49 s'insère pourrait encore être longue : avec les ENSA ou autres écoles universitaires, des instituteurs, des associations diverses, des structures de formation, des amateurs d'architecture... Les exemples évoqués ici sont les plus éloquents selon un instant particulier. Ils participent à démontrer de l'implication du CAUE dans des contextes diversifiés, toujours dans l'intérêt de répondre à ses missions premières. Le but est également de faire valoir l'association dans la vie du département, de rappeler sa présence, son existence.

[analyse]

L'architecte partenaire et intermédiaire : la mise en relation d'acteurs et la participation aux projets d'échelles multiples

Si le CAUE 49 cumule tant d'interlocuteurs, c'est aussi parce qu'il a le pouvoir de les faire s'entrecroiser, se rencontrer, s'entremêler. Auprès des instances des plus locales comme des plus globales, il fait circuler les informations et les idées. L'association peut ainsi créer la rencontre, comme on le voit avec les prix Aperçu, ou, lorsque la situation l'exige, il fait appel à des structures partenaires, l'UDAP, ou le Parc Naturel Régional par exemple. Le CAUE, s'il ne peut pas intervenir sur tous les fronts, prend ainsi le rôle de relai. Il a connaissance des acteurs qui l'entourent et des compétences intrinsèques de ces derniers. Il est également le catalyseur de toutes les discussions auxquelles il participe et prend en référence les lieux qu'il visite. Il tire profit de ces interactions et met à disposition de la maîtrise d'ouvrage publique et privée le savoir qu'il a en commun avec son réseau. Ainsi, collectivités et particuliers s'adressent en quelque sorte à un porte parole des sujets discutés avec le Conseil Général, avec d'autres architectes ou l'école d'architecture, ou bien de l'Union Régionale... La multiplication de ces relations permet, à nouveau, au CAUE 49 de se placer sur les sujets divers que sont l'architecture, l'urbanisme et le paysage, au travers des décisions politiques, des préoccupations de la profession ou bien de sujets plus précis que peut être par exemple le patrimoine.

Néanmoins, on pourrait constater que cette propension à faire lien entre les acteurs du territoire n'est pas exploitée autant que le souhaiterait l'association. En effet, on observe que le projet de la MATP avait

pour ambition de matérialiser le lieu de rencontre de ces différents protagonistes. Hors, même à l'occasion de la remise des prix Aperçu, on ressent de la part de l'équipe une déception quant à une présence trop peu représentative des architectes libéraux, des maîtres d'œuvre publics ou privés, et des instances publiques départementales. De même, et au quotidien, le particulier n'a que peu accès à l'espace de documentation du CAUE ; il doit réserver pour se faire, et en cinq mois sur place, il n'a pas été fait cas d'un tel évènement. Ainsi, s'il en a la capacité intellectuelle, le CAUE 49 n'a pas les moyens physiques d'accueillir dans ces locaux, de façon régulière, les personnes désirant s'informer sur les domaines de l'architecture, de l'urbanisme ou du paysage. Pour conclure...

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Pour conclure...

Nous avons ainsi exploré trois situations dans lesquelles évolue l'architecte en CAUE. Chacune d'elles peut s'établir de trois manières différentes : par les acteurs rencontrés, par les territoires vécus et par la temporalité accordée à chacune de ces situations.

Les acteurs rencontrés :

Nous avons pu distinguer trois cercles de relations : l'équipe technique et la MATP, la constellation de collectivités, les institutions et le monde professionnel.

Les territoires vécus :

Chacun de ces cercles peut être défini spatialement. Du plus petit, signifiée par ses locaux, au plus vaste, qui peut s'étendre aux frontières nationales, le CAUE s'adapte, il est à la fois condensé et étendu, local par son intervention et national par les valeurs qu'il porte.

La temporalité :

De même, on observe que l'architecte a une pratique plus quotidienne lorsqu'il s'agit de l'échelle la plus réduite, ou plus occasionnelle quand le cercle de ses interventions s'élargit.

De cette manière, l'architecte du CAUE 49 navigue entre deux eaux, toujours en ayant conscience que sa fonction appartient à l'ordre du local, du départemental voire du communal, de l' élu municipal et du particulier.

Finalement, le rôle de l'architecte ne serait-il pas de se placer comme le point de rencontre de ces trois cercles contextuels différents ? De ce fait, le premier cercle – l'équipe et la MATP – serait considéré comme un outil où la rencontre pourrait avoir lieu et où le savoir

emmagasiné de l'architecte est distillé, c'est le moyen de s'emparer de l'attention des acteurs. L'enjeu se concentre alors davantage sur la rencontre du deuxième cercle – la constellation de collectivités – et du troisième cercle – les institutions et le monde professionnel. L'architecte du CAUE se place comme intermédiaire : dans un sens, il se soumet aux politiques publiques et partage un désir commun avec la profession, créant alors un socle de références sur lequel il se base pour dialoguer avec les acteurs locaux. Dans un autre sens, il se place auprès de ces derniers pour leur donner les clés de communication, les moyens de débattre et de revendiquer leurs volontés auprès de pouvoirs hiérarchiquement plus élevés et d'experts de sujets parfois complexes.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

- **CONTEXTE INDIVIDUEL** -

**L'expression plurielle
d'une identité commune
d'architectes en CAUE**

Chapitre **3**

PARCOURS ET PERSONNALITÉ

Arrivée à l'URCAVE 10F étudie en freelance (enquête auprès des acteurs de l'archi) puis embauche en CDI (40 parti + 2 jours puis 1/2 semaine)
 Travailleur très concentrée sur le rôle de l'archi, à grand en bureau

1^{er} exp. au CAUE pas trop de mise en charge, ennui
 2^{ème} exp (2002) salariée au CAUE de Paris, COO de G
 Marselli qui lui permet de passer par l'INO
 COO de l'INO de Paris

2002 Entrée au CAUE 94
 1^{er} exp pro, grâce à l'asso se qui l'a fait connaître d'exp par un remplacement de longue main (6 mois)
 Pas de prise de connaissance de la structure CAUE par l'école, preuve d'une démarche personnelle (suivant ses centres d'intérêt?)

2006 Entrée à l'ENSA Paris Nanterre
 Fait passer par la structure de l'INO rôle qui se rapporte à la structure de l'INO on trouve que elle a créé
 PFE PFE créé d'une association (C) qui préfigure de l'opérationnel

2009 Entrée au CAUE 63, comme pond à une association professionnelle (C) qui préfigure de l'opérationnel
 PFE PFE créé d'une association (C) qui préfigure de l'opérationnel

2009 Entrée au CAUE 63, comme pond à une association professionnelle (C) qui préfigure de l'opérationnel
 PFE PFE créé d'une association (C) qui préfigure de l'opérationnel

Intérêt pour l'archi, l'urbanisme, la culture, les arts, les politiques publiques.
 2009 : durant les années à l'ENSA, créé d'une asso de promenade urbaine, se un ami de Sc. B.
 > "à travers Paris"

2009 : durant les années à l'ENSA, créé d'une asso de promenade urbaine, se un ami de Sc. B.
 > "à travers Paris"

2009 : durant les années à l'ENSA, créé d'une asso de promenade urbaine, se un ami de Sc. B.
 > "à travers Paris"

2009 : durant les années à l'ENSA, créé d'une asso de promenade urbaine, se un ami de Sc. B.
 > "à travers Paris"

2009 : durant les années à l'ENSA, créé d'une asso de promenade urbaine, se un ami de Sc. B.
 > "à travers Paris"

2009 : durant les années à l'ENSA, créé d'une asso de promenade urbaine, se un ami de Sc. B.
 > "à travers Paris"

Parcours géo : Angers, Paris, Nanterre, voyage Amérique latine, Paris, "Play de Dom"

2019 : "dév" mise de sensibilité par pédagogie en milieu scolaire
 Entrée au CAUE 63, comme pond à une association professionnelle (C) qui préfigure de l'opérationnel
 PFE PFE créé d'une association (C) qui préfigure de l'opérationnel

2019 : "dév" mise de sensibilité par pédagogie en milieu scolaire
 Entrée au CAUE 63, comme pond à une association professionnelle (C) qui préfigure de l'opérationnel
 PFE PFE créé d'une association (C) qui préfigure de l'opérationnel

2019 : "dév" mise de sensibilité par pédagogie en milieu scolaire
 Entrée au CAUE 63, comme pond à une association professionnelle (C) qui préfigure de l'opérationnel
 PFE PFE créé d'une association (C) qui préfigure de l'opérationnel

2019 : "dév" mise de sensibilité par pédagogie en milieu scolaire
 Entrée au CAUE 63, comme pond à une association professionnelle (C) qui préfigure de l'opérationnel
 PFE PFE créé d'une association (C) qui préfigure de l'opérationnel

2019 : "dév" mise de sensibilité par pédagogie en milieu scolaire
 Entrée au CAUE 63, comme pond à une association professionnelle (C) qui préfigure de l'opérationnel
 PFE PFE créé d'une association (C) qui préfigure de l'opérationnel

archi en CAUE correspond à un profil de personnalité, posture particulière que CAUE a en philosophie

ACTIVITÉ ANTERIEURE : archi libérale associée à son mari, centre BZH

Profil qui correspond au poste : exp divers, en coll, originaire d'Angers, université au sur territoriaux

Concept de l'accès au poste en CAUE commun : écart complexe, diff financière, ne correspond pas forcément au profil pas forcément au profil demande (pas d'exp)

Pérenité du statut d'archi en CAUE par rapport à des emplois pro : valeurs, ambiance du lieu, la ville, confiance, autonomie

Volonté de mixer une théorie de la pratique de l'archi au labo
 Fin des études combinées de travailler à la SMIA + recherches d'emploi au Nantes

Constitué d'un réseau dans le milieu de la recherche

Intérêt pour la pédagogie qui se révèle durant des études

Travail est une petite agence qui a permis d'acquiescer de l'exp sur les fronts, qui sera mobilisée au CAUE

Travail d'AMO (1^{er} projet à Loudéac) - installat ensuite car 1^{er} projet NOE

Jeu de relat qui permet de vivre un 1^{er} projet &

Débat de carrière au début de l'exp en agence : point de vue - instabilité à Loudéac (mais pas de l'été à long terme)

Abandon du projet de thèse suite à la non-validation du sujet à l'école du poste au CAUE

2006-2009 : Recherche d'une école pro INO - Paris la Ville (les autres écoles n'acceptent pas hors NOE)

Sujet PFE : météorologie + urba, révéler des pbq d'un quartier de logt à Belfast

Inscrit en parcours recherche relat à des professeurs-chercheurs au IMA, milieu des sc humaines + soc.

DECISION D'ACCEPTER LE POSTE AU CAUE : un intérêt à des relat avec le CAUE déjà présents

DECISION D'ACCEPTER LE POSTE AU CAUE : stabilité de la fonction

Prise de contact par le dir de l'INO, proposition d'un poste à qui-tps puis plein tps

Fin de l'exp en coll -> intérêt pour la structure CAUE, correspond aux missions qu'il recherche

Installat à Reims (dév. du m) de bureau d'études de l'Est

Rapprochement mise en bureau d'étude de la W d'AMO au CAUE

Rebours sur le territoire où il a grandi par le biais d'un apt (q' de paternité)

Mémoire : comment IKEA influence les modes d'habiter

Arrivée au CAUE 32, accordé, n'a pas idée du fonctionnement de la machine, dont il pourra tirer ses mes

Reconnaitances obtenues en tant que archi libéral : prix "ambassadeur", etc. publiés

Intérêt : comprendre comment vivent les gens (cc poc)

ENSA : Ne forme pas une discipline en particulier, se agit à passer le cas de cas tentatives précédentes

Première embauche post-diplôme : ACC à Paris. mise à réaliser des interventions au cas de la publi. d'un livre dédié à la promot de l'agence.

Stage de master : IMA Nantes. Le mis à profit pour le mémoire dont le thème commun est les modes d'habiter

2009-2008 : W chez IKEA + monde un dossier par les ENSA + voyage + conf

Voyages photographiques -> centre d'intérêt assésés à la cult. des écoles d'archi

Embauche au CAUE 32 : mis au courant de l'existence d'un poste par le dir, collectat du dir, puis candidature

Une de changer de pratique à de club de pratique, autre terrain que celui de Nantes, qui sera métropole

Réseau relat : cc C. GUFFYAN à l'ENSA + compte > sont ts les 2 enseignants > projet de rétro de l'INO au vi par le CAUE

2009-2008 : candidatures cur (m) publi, projets de logement, etc, projet d'installat par le IMA

Avril 2008 : Grati + installat de l'agence Débat Archi ac P4 d'Arch

Grati : mise en fonctionnement d'un réseau (coordonat) prof

1^{er} exp en agence : Michel Bazalot, Sylvain Grati, Bill (Allie Smith), Bill

2000-2002 : ENSA directeur après la base. Durant les études années d'Erasmus en Finlande.

L'histoire du CAUE et l'expérience réelle au cœur de la structure sont deux façons d'exprimer, de raconter le contexte dans lequel évoluent les architectes des CAUE. Pour contrebalancer ces récits pour l'un théorique; correspondant à un angle objectif, relatant des faits historiques, et pour l'autre pratique; résultat d'un point de vue subjectif et singulier, il semblait nécessaire d'exposer un regard ancré dans un vécu étendu et dans les enjeux actuels. En d'autres termes, les témoignages d'architectes de CAUE font lien entre le passé de l'association – tel un résultat de celui-ci – et l'expérience ponctuelle dont j'ai été seule protagoniste et rapporteuse. Ainsi, sous la forme d'entretiens, la parole des architectes en CAUE fait prendre conscience, complète, donne des visions multiples sur le rôle de l'architecte en CAUE que nous avons défini jusqu'à présent. Elle a surtout une valeur prospective que nous ne trouvons pas dans les cas étudiés précédemment. C'est également le moyen de comparer les différents CAUE entre eux, et de prendre connaissance de la diversité des associations à travers le pays. Nous retrouverons ici les témoignages de cinq architectes actuellement en activité dans quatre CAUE différents. Les personnes entretenues sont les suivantes :

Valérie Videlo-Ruffault (49ans),
architecte au CAUE des Côtes d'Armor et
adjointe à l'urbanisme de Loudéac ;

Thomas Bourdaud (33ans),
architecte au CAUE de Maine-et-Loire et
enseignant vacataire à l'ENSA Nantes ;

Benoît Moreira (environ 38ans),
architecte au CAUE des Côtes d'Armor et
enseignant vacataire à l'ENSA Nantes ;

Lisadie Dutilleux (32ans),
architecte à l'URCAUE de l'Île de France et
architecte indépendante ;

Hélène Bucher (29ans),
architecte au CAUE Puy-de-Dôme et
architecte libérale ;

Franca Malservisi (56ans),
architecte au CAUE Val-de-Marne et
chercheuse au laboratoire de recherche de
l'ENSA Versailles.

Nous avons évoqué avec chacun d'entre eux les questions du parcours scolaire et professionnel, du CAUE intégré, de leur pratique intrinsèque à la structure mais aussi externe à celle-ci, et d'une philosophie possiblement propre à leur rôle. Ainsi se sont dégagées certaines constantes et variables, nous permettant alors, s'il est possible, de constituer un profil d'architecte du CAUE à multiples facettes.

La construction de parcours divers et de convictions intrinsèques

Parcours : similitudes et divergences

Comme point de départ et vecteur commun, l'école d'architecture prend une place évidente et nécessaire dans le parcours de chaque architecte interrogé. C'est pour beaucoup le moment d'une acculturation, et de premières prises de conscience en lien avec les réalités du métier d'architecte et de la posture que cela engage. C'est également le lieu où seront distillés les différents savoirs, les multiples rencontres et des sensibilités particulières pour faire naître des questionnements pertinents, de réelles ambitions et une vision quelque peu personnelle de la société. Nous voyons ici l'école comme un passage, d'abord d'un état de non-initié à celui d'élève, puis, grâce au diplôme, de celui d'élève à celui du connaisseur, de l'averti (mais pas encore tout à fait et nécessairement expert). Celui-ci s'orientera ensuite plus ou moins consciemment vers une pratique étant celle de l'architecte en CAUE. Le premier passage se caractérise par le fait de la découverte, de la remise en question ; ici vis-à-vis de l'idée du métier d'architecte notamment dans sa propension à toucher plusieurs domaines et disciplines :

« Tu rentres avec beaucoup de clichés, tout ça et ça se déconstruit un petit peu je trouve. En tout cas pour ma part, ça s'est un peu déconstruit pendant mes études et... plutôt dans le bon sens parce que j'ai rencontré des enseignants en cours qui m'ont fait vraiment comprendre que c'était... assez large, que tu pouvais vraiment élargir le champ d'intervention des architectes. Et puis aussi..., le regard qu'on porte sur la société en

fait, on est engagé. Fin voilà, moi ce qui m'a plu c'est de découvrir que le but c'était aussi d'avoir un engagement presque politique quelque part, et d'œuvrer pas seulement pour dessiner de beaux objets mais quand même pour essayer de vivre mieux collectivement et de... voilà, d'aider quoi. J'essayais en fait de construire ça pendant les études » - Benoît Moreira

Parfois, comme pour cet architecte, ce sont les enseignants qui permettent la compréhension de l'architecture non pas comme un concept restreint mais comme étant lié à plusieurs champs de savoirs, de connaissances et de compétences. Pour un autre, ce sera son parcours spécifique : cheminant entre des études de sciences, de langues, de cinéma, et ayant un attrait pour le voyage et la photographie, il s'oriente progressivement vers des études d'architecture dans lesquelles il semble trouver un aspect pluridisciplinaire qui lui convient :

« Je crois que c'était des études assez ouvertes sur plein de choses, plein de disciplines, ça ouvrait à plein de choses » - Thomas Bourdaud

Cet attrait pour le croisement des disciplines, pour l'amplitude des domaines étudiés, peut révéler un caractère tendant à la curiosité, de la part des architectes en CAUE. Certains expriment leur intérêt quant à l'art contemporain ou la musique. Pour d'autres, cette appétence s'attise en ce qui concerne le champ des sciences humaines et sociales, l'histoire de l'architecture ou la géographie et les sciences politiques. Ces domaines sont souvent découverts durant les études et il peut s'agir de véritables révélations, d'éléments « déclencheurs » de certains goûts et certaines aspirations pour une future pratique de leur métier :

« J'ai étudié à l'école d'architecture de Paris La Villette [...]. Et c'est vrai que c'est une école qui a pas mal de socio, et je sais que moi c'est un truc qui m'intéressait quand même beaucoup... Quelque chose que j'avais vachement aimé dans les études c'était le fait d'être en lien direct avec le terrain. Je me souviens d'un enseignement en 3ème année; on avait bossé pour les murs à pêches, c'est en banlieue parisienne à Montreuil. On était en lien direct avec une association qui militait justement pour la préservation d'un patrimoine de leur commune [...]. Et je me souviens que pour moi c'était un peu un déclencheur dans l'idée d'avoir un échange direct en tout cas avec des habitants, des élus, des associations et puis ce travail aussi vraiment sur l'existant, l'histoire et le patrimoine d'une commune » - Hélène Bucher

La curiosité tend même vers une spécialisation recherchée dans certaines matières en particulier. Ainsi nous voyons le cas d'un architecte qui oriente ses choix d'option vers les sciences humaines et l'urbanisme :

« J'ai suivi toute la licence à Nantes avec des options plutôt dominantes sciences humaines et urbanisme » - Thomas Bourdaud

Pour une autre architecte, cette spécialisation se passera même en dehors de l'école en complétant son diplôme d'architecture par une licence en géographie :

« Après, moi j'ai fait une licence de géographie aussi en parallèle. Et là, pour le coup, ça se rapprochait plus peut-être de ce qui peut se faire en CAUE » - Lisadie Dutilleux

À la fin de leurs études, certains de ces futurs architectes développeront un diplôme autour des sujets qui les ont intéressés durant ces années de formation. Cet aspect de leur parcours renforce davantage l'idée d'une certaine spécialisation :

« Je voulais absolument tenir une thématique autour de l'habitat, pour pouvoir présenter un PFE qui soit en lien avec le mémoire de recherche autour d'Ikea, mes stages en sciences humaines et un projet architectural » - Thomas Bourdaud

« Du coup moi je suis italienne, j'ai un diplôme italien, j'ai travaillé trois ans en Italie, avec un mémoire en histoire de l'architecture » - Franca Malservisi

Il est ainsi intéressant de remarquer que certains des sujets développés durant les études sont ceux ayant des liens directs avec le travail de l'architecte en CAUE : la géographie, les sciences sociales, l'urbanisme ou même l'intérêt pour le contact humain et le terrain. Jacques Allégret expliquait dans les années 90 – à cette époque, aucun des architectes interrogés n'était employé du CAUE, ni même architecte pour certains – que cette attirance pour ces domaines spécifiques résultait d'une « priorité donnée à l'usage »¹⁴⁷. En ce sens « il n'est donc pas surprenant que les architectes en CAUE aient été pendant leurs études plus attentifs que d'autres aux discours critiques sur les architectes artistes, démiurgiques ou affairistes renvoyés dos à dos. Ne voulant pas tremper dans ces pratiques, ils étaient également plus attentifs aux discours sur les alternatives possibles, entrevues notamment dans les promesses d'un exercice dans la fonction publique ou parapublique et

¹⁴⁷ ALLEGRET Jacques, *Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement, 2ème partie*, GRESA-EAPV, Paris, Juillet 1995

*qu'ils aient été attirés par les formations complémentaires en urbanisme »*¹⁴⁸. Bien qu'il n'existe pas de forte critique vis-à-vis des « architectes artistes, démiurgiques ou affairistes » chez les architectes consultés, on peut tout de même reconnaître une certaine attention pour les pratiques alternatives ou, du moins, pour une pratique élargie de l'architecture.

Si l'école catalyse ces mises en question de la pratique, du rôle de l'architecte et permet une spécialisation, elle est également le lieu propice à la rencontre et à la création de liens divers. L'étudiant peut en effet choisir de se constituer un réseau, grâce à la rencontre de différents enseignants, ou par multiplication d'expériences diverses. Les stages, ou les missions en tant qu'étudiant en architecture, sont souvent l'occasion de créer et concrétiser ces réseaux :

« Ça arrivait souvent à l'époque de se retrouver à travailler un petit peu en agence chez les profs que t'aimais bien. [...] J'ai travaillé chez eux pendant un an et demi, et ça c'était une bonne expérience. Parce que Block c'est une agence qui a été fondée par trois associés, qui a une pratique qu'est vraiment à la jonction entre... art contemporain, et architecture, qui est une pratique vraiment hybride, plutôt d'hybridation avec le champs de l'art et la musique aussi, de manière plus générale. Donc ça c'était vachement bien parce que ça changeait complètement de ce que j'avais vu auparavant, ça m'a beaucoup plu aussi » - Benoît Moreira

« Mon premier stage de troisième année durait un mois et c'était pour faire une synthèse des enquêtes que les étudiants de deuxième année avaient

¹⁴⁸ Ibid.

réalisées sur les logements étudiants. [...] Quand je suis revenu d'Erasmus, là j'ai fait mon stage long de master, au sein du LAUA toujours. Et là j'étais moniteur sur tout un semestre pour les étudiants de troisième année » - Thomas Bourdaud

« L'idée c'était de faire des stages et d'essayer d'aller un peu frapper à différentes portes de choses qui m'interpellaient. Et donc ça a été deux stages. Un stage au sein de Bellastock, que tu connais peut-être, qui est une association qui travaille maintenant beaucoup avec du réemploi mais en tout cas au départ c'était autour de l'expérimentation à échelle un. Là encore le côté un peu terrain et... au contact de la matière. Et le deuxième stage que j'ai fait c'était dans un CAUE, qu'est le CAUE 95 » - Hélène Bucher

Une nouvelle fois, le choix du stage n'est pas anodin, il suit les aspirations et la curiosité des futurs architectes. Par ailleurs, nous voyons que l'une des architectes interviewés découvre le CAUE de cette manière. Pour d'autres ce sera une pratique spécifique de l'architecture ou bien la découverte de la pédagogie et de la recherche. Ces derniers sujets sont aussi les missions que mènent les CAUE. D'une manière ou d'une autre, on remarque que la pratique envisagée de l'architecte en devenir est un axe essentiel dans la recherche du stage. Il ne faut pas non plus perdre de vue le sujet de la mise en réseau. En effet, ces premières expériences constituent un des premiers cercles de références direct auquel l'étudiant est confronté. Les étudiants seront forcément impactés par les sujets débattus dans l'agence, dans le laboratoire ou dans le CAUE dans lequel ils ont été accueillis. Ces premières relations seront aussi le moyen d'accéder à de futures expériences. Nous le

voyons avec Hélène Bucher qui gardera contact avec le CAUE 95, en y faisant quelques missions, ou Thomas Bourdaud avec le laboratoire de recherche de l'école d'architecture de Nantes, qui le rappellera pour un poste d'enseignant vacataire. Une autre architecte, Lisadie Dutilleux, intégrera le réseau des CAUE parisiens grâce à une association d'étudiants, montée par elle-même et un ami, et hébergée par l'école d'architecture de Paris Malaquais :

« Moi je suis rentrée en école d'architecture en 2006, à Paris Malaquais. Et j'ai commencé à faire des promenades urbaines. J'ai monté une association de promenades urbaines avec un ami à la base qui était étudiant à Sciences Po et on se baladait pas mal dans la ville. Et il y a eu cette idée de monter une asso ensemble de promenades urbaines pour faire découvrir en fait la métropole... ce sont des territoires un peu en dehors des circuits touristiques, en montant des programmes un peu... doubles regards. D'un côté lui, politiques publiques, fin comment est-ce que les politiques publiques impactent la ville, les transformations que ça génère etc. Et puis moi côté plus archi urba, la lecture du paysage etc. [...] Ça nous a fait rencontrer des acteurs un peu de la sensibilisation, de la médiation à l'architecture, au patrimoine... à l'environnement, etc... Dont les CAUE » - Lisadie Dutilleux

Sans l'anticiper et par le croisement d'intérêts communs, cette architecte sera rapidement intégrée au réseau des CAUE. Le cadre instauré par l'école, permettant aux étudiants la création d'associations basées sur des sujets divers, semble tout à fait favorable à ce genre de rencontres. L'occasion, à dessein ou non, a ici été saisie,

offrant à l'étudiante des opportunités correspondant à ses propres questionnements et intentions, les validant et les justifiant par le même temps.

L'école semble alors permettre aux futurs architectes de CAUE d'initier et de mettre en pratique certaines aspirations, et ce grâce aux stages, aux enseignements, aux rencontres, au cadre particulier instauré par l'école... Ce seront ces diverses expériences qui les mèneront vers une réflexion particulière, réflexion qu'ils poursuivront après leurs études. Ainsi, nous nous attardons sur la période qui suit l'obtention du diplôme, le moment où l'étudiant devient architecte et où ses savoirs et compétences accumulés vont l'amener à prendre certaines décisions vis-à-vis de l'entrée sur le marché du travail et donc d'une pratique plus définie. La formation initiale, scolaire et théorique est ainsi terminée, l'architecte doit pour autant continuer à se former par des expériences dans le cadre professionnel et pratique. Jacques Allégret appellera cette période post-diplôme les « *primes trajectoires* » et les présente comme telles : « *en règle générale les architectes, au lendemain de leur diplôme, explorent le marché et vérifient leurs goûts et aptitudes pendant une période moyenne de cinq ans avant de se stabiliser dans un mode d'exercice et un domaine d'activité* »¹⁴⁹. Ici, les primes trajectoires des architectes rencontrés sont bien souvent caractérisées par un passage par l'exercice de l'architecture en libéral, en agence, suivant ainsi un parcours plutôt traditionnel de l'architecte. L'obtention de la HMONP ne semble d'ailleurs pas être une option pour l'ensemble de ces architectes en CAUE. Néanmoins, au cours de la période plus ou moins longue qui précède l'entrée de ces architectes au CAUE, les interrogations quant à la profession, à la pratique et à la manière d'exercer, semblent toujours présentes. Ces

¹⁴⁹ ALLEGRET Jacques, *Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement, 2ème partie*, GRESA-EAPV, Paris, Juillet 1995

sujets paraissent ainsi être sans cesse mis en abîme par les architectes interrogés, qu'ils soient dans cette période de primes trajectoires ou bien largement après.

Le passage en agence fut d'abord, pour certains, bien plus qu'un passage mais un pan entier de leur carrière et de leur vie professionnelle ; pour d'autres ce ne sera qu'une brève expérience :

« *On avait une toute petite agence, nous on accompagnait nos clients du premier contact à la réception chantier* » - Valérie Videlo-Ruffault

« *Au final on a fait des fiches projets, j'ai aidé la chargée de com à faire les dossiers de candidature pour faire les appels d'offres... voilà. Donc j'ai appris plein de choses sur la... un peu la communication et la gestion administrative d'une agence, comme celle-ci, c'était pas une grosse agence, mais qui était quand même une agence avec une petite renommée* » - Thomas Bourdaud

Le point commun de ce rapport plus ou moins long à l'agence, c'est l'acquisition d'un savoir-faire particulier, de compétences inhérentes au métier d'architecte maître d'œuvre, telles que le suivi de chantier, ou la gestion administrative, sujets qui ne peuvent pas être concrètement enseignés à l'école. Évidemment, lorsque la pratique de l'architecte est essentiellement concentrée autour de l'exercice en agence, les compétences et les connaissances associées à celle-ci sont d'autant plus renforcées et élargies. Deux architectes ont ainsi acquis une expérience très développée quant au rôle de l'architecte libéral, ayant eux même monté et géré leur agence. Cela semblait être une étape nécessaire vis-à-vis d'un certain accomplissement que doit atteindre

l'architecte, impliquant également une meilleure compréhension des enjeux auxquels celui-ci est lié :

« J'ai été praticien, on a eu une forme de reconnaissance un peu institutionnelle, tu vois, que ce soit avec les jeunes archi ligériens, que ce soit avec les AJAP... On a eu le prix régional de la construction bois, on a eu EUROPAN... Donc si tu veux on a eu toutes les médailles en chocolat qu'un jeune architecte peut... (rires) peut espérer ou je sais pas... On a fait ce truc là quoi, mais... Du coup j'en ressors d'autant plus tranquillement que je l'ai fait. C'est quelque chose que je quitte assez tranquillement parce que c'était bien de le faire, mais c'est bien de passer à autre chose, je trouve, d'exercer différemment » - Benoît Moreira

« Parce qu'un architecte normalement il arrive une fois que plein d'autres gens ont pensé au projet, l'ont fait mûrir, et à un moment on vous donne un site, un budget et vous faites le projet. Alors que là on est beaucoup plus en amont, on va au delà de la parcelle, on voit un peu comment les mobilités autour peuvent se mettre en place et.. et donc ça je..., ça ça m'intéresse vraiment. Et pour le petit côté aussi où après, en gros, vous n'êtes pas emmerdés sur les chantiers, vous n'avez pas ce stress des chantiers » - Valérie Videlo-Ruffault

Le retrait de la pratique libérale semble s'être fait en douceur, sans regret, comme une suite logique dans leurs parcours et des intérêts qu'ils y ont développés. Pour l'un cette sérénité vient du fait qu'il ait été « validé » dans ses compétences d'architecte maître d'œuvre ; pour l'autre, ce sera par l'aspect moins contraignant du travail au CAUE et par la cohérence qu'elle y trouve avec ses

centres d'intérêt. En ce qui concerne les autres architectes interrogés, n'ayant pas eu leur propre agence, il semble que le passage au CAUE n'ait pas soulevé autant d'interrogation et de mise en comparaison. En effet, ceux-ci ont déjà eu des expériences dans le domaine public, parapublic, ou bien dans un contexte relevant davantage de la théorie, ou du côté de la maîtrise d'ouvrage. Ces expériences s'illustrent pour Thomas Bourdaud par une pratique en bureau d'études puis en collectivité ; pour Franca Malservisi ce sera par son passage dans une agence d'architectes des monuments historiques. D'autres, on l'a vu, ont été très tôt en relation avec le CAUE. Ces cas de figure laissent ainsi peu de place à une éventuelle friction entre une pratique antécédente à l'entrée au CAUE. Cette entrée se fait d'ailleurs par les rencontres qui s'établissent lors d'expériences passées, grâce au réseau entretenu par les architectes :

« Ça nous a fait rencontrer des acteurs de la sensibilisation, de la médiation à l'architecture, au patrimoine... à l'environnement, etc... Dont les CAUE, parce que les CAUE étaient membres de cette association "les promenades urbaines" . [...] Donc, du coup à la fin des études, quand j'ai quitté l'association, j'ai commencé à travailler tout de suite pour le CAUE 94, donc le Val-de-Marne » - Lisadie Dutilleux

« J'ai été contactée par le directeur du CAUE 22 qui me parlait qu'il y avait un architecte absent pour maladie et que les permanences qu'il faisait aux particuliers n'étaient plus assurées et qu'il y avait un vrai manque. Donc il m'a proposé au départ juste de faire des permanences donc à 30%. Il me disait par contre, que cette personne là, était en maladie aujourd'hui et sera à la retraite

quasiment à suivre donc si ce poste t'intéresse tu pourrais prendre un temps plein » - Valérie Videlo-Ruffault

« Moi je connaissais déjà Christophe Gauffeny le directeur, parce qu'on enseignait ensemble un petit peu à Rennes, et puis nous on avait déjà construit avec Détroit un projet dans les Côtes d'Armor et qu'il avait un peu suivi, fin, on était déjà un peu en contact. [...] Christophe m'a dit qu'il y avait des postes sans doute à pourvoir dans les semaines ou mois qui allaient venir au CAUE, d'architecte conseil et il serait... potentiellement heureux de voir ma candidature et... et puis voilà ! » - Benoît Moreira

« Le départ d'un des architectes chargés de mission, que je connaissais parce qu'il était deux promos au dessus de moi à l'école d'architecture, donc... Quand je lui ai dit que j'envisageais de postuler, il m'a encouragé à le faire, il m'a dit "bah oui, oui, ton profil peut correspondre... La diversité des expériences...". Donc euh, j'ai postulé et puis ça a marché » - Thomas Bourdaud

La majorité des architectes interrogés ont été recrutés grâce à l'intervention du directeur ou d'un architecte du CAUE. Pour l'une, ce fut la continuité du stage ; pour les architectes libéraux : la rencontre du directeur sur divers chantiers ; et pour un autre c'est la présence d'une connaissance de l'école d'architecture lui permettant un premier contact. Tous, néanmoins, n'échappent pas à un entretien d'entrée et l'ouverture du poste n'est pas exclusivement réservée à ces cas précis. Le contact interne au CAUE semble plutôt avoir le rôle de suggérer, de conforter, la candidature des postulants en

tant qu'architecte conseil. Déjà en 1995, Jacques Allégret démontre de ces démarches valorisant le relationnel et le réseau : « On voit donc que les recrutements qui ont eu lieu plutôt avant 1980, à la suite d'une introduction particulière ou d'une relation de travail suivie avec une équipe du CAUE, ont le plus souvent pris la forme d'une cooptation : 59 % des cas. Tandis que la découverte distanciée des CAUE supposait généralement un acte de candidature formalisé. [...] Ceci ne signifie pas également que ceux qui avaient un emploi préalable dans des administrations publiques aient échappé à ces procédures. Il en allait parfois de même pour les stagiaires soumis à une certaine sélection »¹⁵⁰. On peut ainsi supposer qu'il est plus aisé d'intégrer un CAUE lorsque des rencontres avec certains membres ont déjà eu lieu, sans que cela soit nécessairement automatique : une des architectes entretenus n'avait pas connaissance de ce type de structure avant la découverte d'une annonce. On pourrait supposer que cette pratique de « cooptation », ou du moins, de candidature appuyée par le réseau, démontre un fonctionnement de recrutement restreint, participant à un entre-soi, et pouvant être considéré comme injuste vis-à-vis des personnes qui n'atteignent pas ces cercles de relations où évolue le CAUE. Toutefois, nous l'avons vu par les témoignages précédents, la rencontre des architectes avec le CAUE ne semble pas résulter simplement du hasard mais d'efforts fournis par les architectes eux-mêmes. Ces efforts ne sont pas directement orientés vers l'obtention d'un poste en CAUE mais plutôt vers la défense d'intérêts, de valeurs et la recherche de réponses aux questionnements qui apparaissent dès la formation en école d'architecture. De ce fait, ce serait davantage la rencontre d'intérêts communs que la rencontre des individus qui justifierait le recrutement au poste d'architecte conseil du CAUE.

¹⁵⁰ ALLEGRET Jacques, *Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement, 2ème partie*, GRESA-EAPV, Paris, Juillet 1995

La somme des options choisies à l'école, des stages, des expériences diverses, peut mener à ce point précis, n'étant pas forcément un point final, mais semblant être, à un moment défini, une réponse et une étape dans une recherche de posture en tant qu'architecte.

La naissance de convictions

Il s'agit alors de la construction de certaines convictions que porteront ces architectes des CAUE. Il n'est pas étonnant de retrouver certaines paroles similaires, permettant de comprendre vers quoi tend globalement une possible définition de ce qu'ils défendent, les menant alors vers une posture particulière et commune de l'architecte conseil. Nous allons ici expliciter ces intérêts communs qui ont donné lieu à la rencontre de l'architecte et de la structure.

On remarque d'abord que ces architectes ont la faculté de remettre en question leur pratique, leur manière d'exercer et, de ce fait, ils ne restent pas figés dans un schéma d'exercice défini et parfois restreint. Ils sont en recherche constante d'un environnement dans lequel leurs convictions peuvent s'épanouir le plus facilement et le plus amplement possible :

« Et puis quand ça a commencé à pas être très drôle, bah on a décidé d'arrêter... Décider d'arrêter parce qu'en fait, sur cette revendication de faire des choses qui nous plaisent, de rester engagés, de maintenir une forme d'éthique dans la pratique... On trouvait que ça allait être sérieusement compliqué en fait... Les dernières années, nous on n'a jamais trop réussi à s'entendre avec les promoteurs et à travailler pour la promotion immobilière... » - Benoît Moreira

« C'est-à-dire que, j'ai, ouais maintenant j'ai plutôt envie de passer du temps à aider... ou à travailler avec des gens qui en ont besoin plutôt que de participer à un espèce de... de... Ben plutôt que de faire tourner la planche à billets du BTP

quoi ! Ça m'intéresse pas, ça m'intéresse plus ça, je n'ai plus envie de faire ça » - Benoît Moreira

« Donc j'ai travaillé une dizaine d'années dans ce milieu là. Et puis après j'ai voulu arrêter parce que ça me convenait pas comme... J'étais... Ma conception du projet de conservation était très loin de ce que j'étais obligée de faire » - Franca Malservisi

Benoît Moreira parle ici d'engagement, d'éthique ; Franca Malservisi évoque sa « conception du projet de conservation ». Eux deux ont ainsi une vision qu'ils veulent défendre, non pas pour des intérêts personnels mais pour des considérations plus globales, à l'échelle de la société et ainsi de la place qu'ils y détiennent. On comprend qu'il y a ici une rupture entre leur pratique et leurs revendications, ils n'adhèrent plus au rôle qui leur a été attribué, pour lequel ils se sont pourtant investis longuement. Cette rupture renforce néanmoins le rôle des convictions et la puissance de celles-ci. Elles correspondront à la vision et aux valeurs que proposent les CAUE, justifiant, comme précédemment évoquée, la rencontre avec ce dernier :

« Il y avait un petit peu l'envie de, vraiment changer de pratique. Mais non seulement de changer de pratique, mais aussi de terrain de pratique. C'est-à-dire que moi si tu veux, l'archi ça fait, études comprises, ça fait... 20 ans que j'en fait, et que j'en ai toujours fait à Nantes dans un contexte plutôt métropolitain et puis, dans un contexte nantais » - Benoît Moreira

En d'autres termes, et dans cet exemple précis, le CAUE représenté le moyen d'accéder à une autre façon

de pratiquer l'architecture, mais également à un autre terrain d'exercice. Ce n'est plus seulement la pratique mais le lieu d'exercice de la pratique qui est remis en question. L'architecte qui ne veut pas s'enfermer à la fois professionnellement et géographiquement, trouve alors en la structure CAUE une opportunité non négligeable. Les valeurs communes entre celle-ci et l'architecte sont alors mises en exergue, d'autant plus par la comparaison avec une pratique antécédente. La notion d'assistance ou d'aide offerte à tous se trouve être une de ces valeurs partagées :

« La grande différence entre le fait d'avoir une pratique en agence et au CAUE c'est que tu dois te rendre disponible pour tout le monde au CAUE » - Benoît Moreira

« On a quand même ce soucis là de pouvoir aider tous ceux qui font appel à nous » - Hélène Bucher

Au delà de l'aide, c'est aussi le contact avec une pluralité et une diversité d'acteurs du territoire, qui semble être à la fois un élément essentiel et une satisfaction du rôle de l'architecte en CAUE :

« Et donc je trouve qu'une des supers satisfactions du CAUE c'est de pouvoir avoir la chance, en tout cas dans la manière dont le CAUE du Puy-de-Dôme s'organise, c'est d'être sur le terrain quoi, d'être sur le terrain et de rencontrer les acteurs... et y a des trucs humainement très forts qui se passent quoi » - Hélène Bucher

« Ça a été une année assez particulière en terme de rythme mais hyper enrichissante d'un point de vue professionnel et d'être au côté comme ça

des maîtres d'ouvrage, de pouvoir... ben se sentir vraiment utile auprès d'un interlocuteur, que sont les élus, ou les agents en collectivité » - Thomas Bourdaud

« Mais je trouve, fin, moi je suis persuadée, et si je fais ce travail là c'est pour cette raison, c'est parce que j'en suis persuadée, je pense que c'est essentiel de parler d'architecture à d'autres publics, notamment tous les autres professionnels qui travaillent autour de l'acte de construire. Et du coup, les CAUE, ils ont vraiment une importance capitale là dessus » - Lisadie Dutilleux

On ressent chez les architectes des CAUE rencontrés à la fois une forte attraction pour ces pratiques associées à l'assistance, au lien, à la relation avec la maîtrise d'ouvrage et au contact avec le territoire, le terrain qui y correspond. Si un plaisir découle de cette manière d'exercer, c'est également le sentiment de se sentir utile, nécessaire, en tant qu'architecte conseil dont il est question. Rappelons le par ces termes utilisés par les architectes eux-même : « se sentir vraiment utile », « si je fais ce travail là c'est parce que j'en suis persuadée », « c'est essentiel », « les CAUE ont une importance capitale là dessus ». Il semble alors que le CAUE assure et associe à la fois l'épanouissement personnel des architectes rencontrés, et le développement de leurs convictions et valeurs. On pourrait expliquer ce dernier point – le développement des convictions et valeurs – par le fait que le CAUE met en place un cadre permettant un « comportement désintéressé » et « une image de critiques distants et autorisés »¹⁵¹. En d'autres termes, l'architecte du CAUE peut exprimer clairement ses convictions car il n'a pas d'intérêt personnel ou financier

¹⁵¹ ALLEGRET Jacques, *Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement, 2ème partie*, GRESA-EAPV, Paris, Juillet 1995

à défendre. De plus, le poste qu'il occupe lui permet et justifie cette pratique. Jacques Allégret explique que ce cadre spécifique est défini par « l'interdiction de maîtrise d'œuvre qui leur est faite, la sensibilité de gauche et l'éthique du mouvement »¹⁵². On remarque ainsi que si l'un de ces trois points peut être source de regret, et peut être dissuasif pour certain, le penchant politique et la morale sont en effet des points de rencontre entre CAUE et architecte. L'interdiction de la maîtrise d'œuvre ne semble pas être contraignant pour certains, pour d'autres c'est une façon de prendre du recul sur cette pratique qui pourrait être à nouveau envisagée dans le futur. Néanmoins, une des architectes n'y renonce pas et exerce donc sa pratique en dehors du département dans lequel se trouve le CAUE où elle est engagée.

¹⁵² Ibid.

Une double casquette incontournable ?

Cette architecte précédemment citée cumule en effet un poste d'architecte conseil au CAUE et un statut d'architecte au sein d'une SCOP. Elle n'est pas la seule à posséder une double casquette, en effet l'ensemble des architectes interrogés, de différentes manières qu'il soit, diversifient leur rôle en tant qu'architecte. On retrouve donc une architecte libérale, mais aussi des architectes enseignants, une architecte indépendante axée sur une pratique davantage artistique ainsi qu'une architecte élue à l'urbanisme. Le fait que la totalité des architectes interrogés implique cette spécificité de la double casquette pose question, et il était ainsi essentiel de décrire comment s'illustrent ces différents rôles.

Prenons d'abord le témoignage de l'architecte au CAUE et l'architecte libérale. Dans un premier temps, on remarquera l'accent mis sur la complémentarité des deux statuts vécus. En effet, si elle s'oriente vers une pratique libérale, ce n'est pas dans un contexte traditionnel, classique, mais en développant avec sa coopérative un aspect expérimental de cette pratique elle-même, axée notamment vers un accompagnement de la maîtrise d'ouvrage :

« Je suis à mi-temps dans le CAUE du Puy-de-Dôme, CAUE 63, en Auvergne, et j'ai un autre mi-temps en activité en... on va dire en libéral. Je fais partie d'une coopérative d'architecture qui s'appelle LAO. Et du coup, j'ai ces deux mi-temps, ou deux activités que moi je trouve assez complémentaires » - Hélène Bucher

« On est vraiment hyper attentifs aux usagers et à l'usage et en fait, toujours cette question un

peu de participation et si tu veux du coup on a vraiment très souvent une démarche proche de programmiste, notamment des projets de maîtrise d'œuvre » - Hélène Bucher

« Pour moi ça rejoint un peu cette idée en fait, de vraiment accompagner la maîtrise d'ouvrage en fait » - Hélène Bucher

Dans un second temps, Hélène Bucher affirme une nécessité personnelle quant au fait d'exercer en temps que maître d'œuvre. Elle veut s'autoriser cette expérience et continuer d'apprendre par celle-ci. De plus, il lui paraît plus justifié d'intégrer un CAUE en ayant les connaissances d'un architecte maître d'œuvre :

« En même temps ça me permet de continuer d'avoir des projets de maîtrise d'œuvre parce que je ne pourrais pas en avoir en restant au CAUE, dans le Puy-de-Dôme. [...] Pour moi c'est hyper important ouais! Parce que, parce que je suis jeune, encore. Et du coup j'ai plein d'expériences à faire. Ben du coup moi j'ai 29 ans et du coup je sens en tout cas... Fin il y a plusieurs choses, je pense qu'il y a plein de gens à 29 ans qui n'auraient aucun soucis à évidemment ne bosser qu'en CAUE, parce que je trouve que c'est déjà passionnant. Mais c'est juste que moi je sens que j'ai cette envie de faire du projet et ce besoin d'apprendre encore plein de choses en fait sur le terrain, en chantier etc. Donc je trouve que c'est assez complémentaire en fait, le CAUE et ma SCOP quoi » - Hélène Bucher

« Pour pouvoir conseiller les élus moi je trouve ça hyper bien d'être passé par la case maîtrise d'œuvre ou d'y être encore, ça permet d'être,

d'avoir un jugement assez, je trouve, réaliste quoi, et de pas être trop déconnecté de la réalité » - Hélène Bucher

La duplicité de ces rôles ne semble pas contraindre cette architecte. Au contraire, cela la conforte quant à sa place au CAUE. La complémentarité de ces fonctions apporte ainsi autant à l'architecte libérale de LAO qu'à l'architecte du CAUE 63.

C'est également ce même processus de complémentarité, de parallèle et de liaisons diverses qui s'établit pour l'architecte au CAUE et l'élue. En effet, Valérie Videlo-Ruffault retrouve des intérêts communs entre son travail d'adjointe à l'urbanisme et ses missions au CAUE. Les problématiques traitées, les objectifs visés, les interlocuteurs rencontrés se trouvent être extrêmement similaires, et pour cause : la collectivité et l'intérêt général sont au cœur des sujets dans les deux cas :

« J'ai toujours suivi les travaux du CAUE, j'étais membre du CA... Fin, avant d'entrer au CA je venais régulièrement aussi aux AG parce que je voulais rester informée de ce qui se passait et c'est vrai que leur travail, de la sensibilisation dans les écoles, aux conseils aux collectivités, en passant par le particulier, fin je trouve que c'est des domaines qui m'intéressent vraiment. Et c'est vrai que là ce que j'apprécie vraiment dans le travail que je fais aujourd'hui ben c'est un peu ce qui me plaisait aussi en étant élue » - Valérie Videlo-Ruffault

« Et là ce qui est intéressant aujourd'hui c'est que, entre ma formation d'architecte, mon expérience,

le CAUE et la ville, en fait, ça tisse une sacrée toile parce que... Donc j'ai des contacts avec les collectivités qui se posent des questions, qui peuvent rebondir sur des problématiques que j'ai aussi à Loudéac. Donc il y a des choses sur lesquelles je réfléchis pour des collectivités autres mais qui m'apporte aussi sur Loudéac » - Valérie Videlo-Ruffault

Ce qui fait la particularité de cette double casquette, c'est le fait que Valérie Videlo-Ruffault possède à la fois le statut de la personne qui conseille et de celle qui est conseillée. Elle connaît ainsi les responsabilités qui incombent aux deux parties, consciente des réalités auquel l'un et l'autre doivent faire face :

« En tant qu'élue, je me rend bien compte des responsabilités qu'on prend, et qu'on fait prendre aux collectivités » - Valérie Videlo-Ruffault

Sa vision du rôle de l'architecte conseil du CAUE semble alors d'autant plus éclairée, comprenant bien les attentes d'une collectivité. Il faut par ailleurs préciser que Valérie Videlo-Ruffault n'exerce pas ses fonctions d'architecte conseil sur le territoire où elle est élue, évitant ainsi tout conflit d'intérêt.

Lisadie Dutilleux, elle, tend à diversifier sa pratique grâce à une activité artistique en lien avec le projet architectural et la ville. Si on peut retrouver des enjeux similaires avec les missions du CAUE – sensibilisation, pédagogie – il demeure compliqué d'associer clairement ces deux pratiques. Pour le moment, l'architecte préfère alors les distinguer :

« Je n'ai pas trouvé la manière pour avoir mon

activité artistique au sein du CAUE, donc... pour l'instant pour moi c'est deux choses détachées, mais potentiellement ça pourrait se rejoindre » - Lisadie Dutilleux

« J'ai beaucoup plus de liberté de création que ce que je pourrais avoir dans les CAUE, même si, au final dans la forme ça pourrait ressembler un peu, parce je fais des ateliers avec les habitants, avec aussi des jeunes dans des structures diverses, type Maison de Quartier etc. Donc c'est potentiellement quelque chose qui pourrait être fait par le CAUE mais comme ce n'est pas dans ce cadre là, j'ai beaucoup plus de liberté, de création. Voilà! J'ai moins d'objectifs à faire » - Lisadie Dutilleux

Cette distinction semble finalement bénéfique à l'épanouissement personnel de l'architecte. Elle évolue ainsi dans deux cadres différents, répondant à des contraintes distinctes. En effet, en tant qu'indépendante, elle définit elle-même son domaine d'intervention ; en tant qu'architecte de l'UR CAUE Île-de-France elle doit répondre aux missions qui lui ont été confiées. Lisadie Dutilleux semble donc conserver un équilibre entre une pratique créative et une pratique plus théorique ou administrative.

En ce qui concerne l'architecte suivante, la limite entre les deux casquettes est plus floue. En effet, Franca Malservisi cumule le poste d'architecte au CAUE et celui de chercheuse au laboratoire de recherche de l'ENSA Versailles, se spécialisant ainsi dans le domaine du patrimoine. La thèse qu'elle a menée puis les efforts de recherche permanents qu'elle fournit, lui permettent en effet d'exercer les missions du CAUE par l'entrée spécifique du patrimoine et de la conservation du

bâtiment. :

« Tout ce qui n'était pas intégré dans les protections de l'État on va dire, et que les villes commençaient à souhaiter protéger, ou au moins valoriser. Et donc à partir de là j'ai essayé de développer des choses sur lesquelles moi j'avais déjà travaillé pendant la thèse et même avant. C'est-à-dire vraiment faire du diagnostic patrimonial appliqué au projet... »

- Franca Malservisi

Dans ce discours, on comprend que le CAUE devient le lieu de mise en pratique de la théorie sur laquelle elle travaille dans le laboratoire de recherche. L'« architecte chercheur du CAUE » pourrait alors n'être qu'un seul et même titre.

Les deux derniers des six architectes interrogés, Thomas Bourdaud et Benoît Moreira, complètent leur travail au CAUE par des interventions en tant qu'enseignant à l'école d'architecture de Nantes :

« Et puis je continue en parallèle, fin ponctuellement, j'interviens toujours un peu à l'école d'architecture, donc voilà. J'ai ces deux activités là et ça me convient bien » - Thomas Bourdaud

Benoît Moreira précisera l'importance de cette double casquette dans sa réflexion par rapport à la pratique de l'architecte en général, d'abord en tant qu'architecte maître d'œuvre puis en tant qu'architecte conseil :

« Moi je pense que l'école là dessus ça m'a vachement aidé en fait, tu vois, l'enseignement... de garder un pied en dehors de l'agence et

surtout dans un endroit dédié à la réflexion, à l'expérimentation, au contact des étudiants... D'être dans un endroit qui soit un petit peu sanctuarisé de fric, de timing... » - Benoît Moreira

« Ma spécificité maintenant c'est que je continue d'enseigner à Nantes et je travaille à 80% à Saint Briec donc je suis vraiment entre les deux villes... »- Benoît Moreira

L'architecte révèle ici l'importance que peut avoir une activité double : elle permet la prise de recul, la constante remise en question de la pratique, qui on l'a vu, sont des sujets primordiaux pour les architectes interrogés. La double casquette révèle cette volonté, consciente ou non, de conserver un regard extérieur. En effet, si tous ne l'expriment pas clairement, le but est bel et bien de cumuler les expériences afin de tendre à une pratique de l'architecture, à la fois que ces architectes idéalisent et à laquelle ils peuvent prétendre. Ainsi, on ne peut pas affirmer que la double casquette est nécessaire, néanmoins, elle valide certaines hypothèses quant aux valeurs et à l'image que les architectes conseil souhaitent transmettre.

À ce stade nous savons donc que les architectes conseil ont développés certains goûts durant leurs études : sciences sociales, urbanisme, patrimoine, rapport au terrain et à l'humain. Nous savons également que ce sont des goûts dans lesquels ils se sont retrouvés en entamant une pratique au CAUE. Leurs exercices antécédents ou toujours d'actualité nourrissent les réflexions qu'ils y développent, justifiant ainsi une double activité qui n'est pas peu commune dans les rangs des architectes des CAUE. Ainsi, les architectes interrogés semblent partager les mêmes questionnements, les mêmes intérêts

et les mêmes valeurs qui les ont « guidés » vers le CAUE. Celui-ci semble alors, après 40 ans, toujours répondre aux aspirations de certains architectes. Eux-mêmes, par la suite, semble alimenter et participer d'une culture propre à la structure convoitée et intégrée.

La mise en perspective de leur rôle et de leurs pratiques au sein de l'association

L'architecte au service de tous : interprétation d'un rôle singulier

Le sujet ici est de comprendre concrètement à quoi sert l'architecte en CAUE, quel est son rôle aujourd'hui à travers les missions appliquées à la structure. Nous évoquerons les interprétations de chacun des architectes rencontrés, leur façon de raconter et d'appréhender le poste d'architecte conseil qu'ils occupent. C'est finalement l'application de leurs convictions qui se joue ici. En effet, on ressentira une cohésion entre les enjeux auxquels chacun est confronté et leurs revendications personnelles évoquées précédemment. Tout d'abord, il semble important de rappeler que l'architecte du CAUE se place en amont du projet d'architecture, et en quoi cela est nécessaire dans le processus d'élaboration de ce même projet.

« On a un vrai rôle de service public à jouer quoi, et ça c'est primordial. Après, je pense qu'on a un vrai rôle à jouer aussi en amont quand on est proche des élus comme on peut l'être ici... Moi si tu veux j'ai l'impression d'être beaucoup plus euh... comment dire... efficace, d'agir beaucoup plus sur les choses là, en étant au contact des élus, et en amont des projets opérationnels » - Benoît Moreira

« Je trouvais qu'il y avait un truc qui était hyper intéressant sur: c'est pas de la maîtrise d'œuvre mais c'est tous les à côtés de la maîtrise d'œuvre qui moi, me semblent avoir beaucoup de sens en fait » - Hélène Bucher

« Fin déjà je ne pensais pas que le CAUE était une planque, fin moi c'était un truc qui m'intéressait vachement [...] ce sont des choses qui font sens, fin... Je trouve que ça pose beaucoup de questions de fond, parfois plus que des projets de maîtrise d'œuvre » - Hélène Bucher

La comparaison avec la phase de maîtrise d'œuvre semble être le moyen de faire comprendre la nécessité du rôle de l'architecte du CAUE. Ici, les architectes parlent essentiellement de la mission de conseil aux collectivités. C'est dans ce rôle précis qu'ils trouveront davantage l'utilité de leur intervention, peut être du fait qu'elle s'étend sur le long terme, qu'elle n'est pas ponctuelle comme peut l'être le conseil aux particuliers. Ce sentiment d'utilité se déploie aussi dans cette mission si on considère l'impact plus important que peut avoir un projet du marché public. Étant au contact direct avec les commanditaires, les architectes, par effet de sensibilisation, ont le sentiment d'agir, d'influer, plus largement et plus profondément sur le projet dont il sera question. On comprend que cette sensibilisation s'axe notamment sur la temporalité :

« Il faut toujours un peu les sensibiliser en amont d'un projet en leur disant bah en fait, c'est des processus longs et c'est un projet intéressant et pérenne surtout, il faut que vous preniez le temps en amont quoi » - Hélène Bucher

« Si vous dites "bah voilà, on a réfléchi pendant 6 ans à tel et tel programme, et on commence tout juste maintenant la phase opérationnelle". Non mais attend euh, fin "qu'est ce qu'ils foutent quoi?". Et c'est pour ça que, je trouve que, c'est ça qui peut donner de la fragilité justement à ces

organismes là, qui sont pour moi essentiels, parce que la réflexion est vraiment importante, mais que ce temps de questionnement et bah... On est pas dans une société où voilà... ! On est dans une société où faut faire tout de suite... » - Valérie Videlo Ruffault

« Le moment de l'analyse patrimoniale est aussi un peu un moment de recul pour comprendre, pour bien définir un programme. Donc il y a un lien entre le fait de prendre le temps de comprendre le bâtiment et du coup dire "bah attention! Est-ce-que votre programme est adapté?" » - Franca Malservisi

Le placement en amont des architectes de CAUE est donc inhérent à leur rôle ; celui de faire prendre conscience de ce que signifie le temps du projet architectural ou urbain. Ils valorisent ainsi le temps de la réflexion par les phases de faisabilité de programmation, durant lesquelles plusieurs problématiques peuvent être mises en lumière, comme ici celle du patrimoine. Ils préparent un terrain propice à une conception architecturale ou urbaine qualitative, soulagée au maximum de possibles imprévus. Jacques Allégret définit cette intervention comme la volonté de l'architecte de « faire prévaloir l'action préventive, le conseil, sur le travail curatif. C'est la récurrence en amont du problème ou de la question posée. C'est le refus, fondateur des CAUE de la "correction et du contrôle à posteriori" »¹⁵³.

La notion de conseil est donc un aspect fondamental du rôle de l'architecte en CAUE, lui permettant de définir, par contradiction aux architectes des bâtiments de France par exemple ou aux architectes instructeurs, son statut

¹⁵³ ALLEGRET Jacques, *Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement, 2ème partie*, GRESA-EAPV, Paris, Juillet 1995

d'accompagnateur de la commande et non de restriction du projet :

« Donc mon conseil n'est pas... Fin, j'essaye au mieux de les accompagner afin que leur projet puisse aboutir et pas être un inspecteur. Parce que souvent on dit : "ben votre avis..." Et c'est vrai que le CAUE parle de conseil : on est là pour conseiller, pour accompagner à la décision mais pas pour donner un avis favorable ou défavorable »
- Valérie Videlo-Ruffault

*« - En fait, vous donnez votre avis, et après c'est à la municipalité qui décide si-
-Alors, c'est : "un conseil" »* - Valérie Videlo-Ruffault

« En fait on est là pour donner un conseil, mais on n'est pas là pour donner notre avis. Donc faut rester neutre et c'est vraiment délicat » - Thomas Bourdaud

« En fait, au CAUE, on est amené à donner notre avis et à presque. Fin ce n'est pas juger mais, on est souvent amené à participer à des concours, dans les jurys de concours ; on accompagne les élus sur le choix de leur maîtrise d'œuvre quand ils font des projets » - Hélène Bucher

L'accent est régulièrement mis sur le mot « conseil », premier mot de l'acronyme CAUE, qui a donc toute son importance dans la construction du rôle de l'architecte au sein de cette structure. Si par mégarde le mot « avis » est utilisé, c'est en y apportant une nuance, en objectivant cet avis, en y retirant tout le jugement que cette notion pourrait contenir. Le conseil désigne l'accompagnement,

et l'objectivité dont l'architecte doit faire preuve au long de ses missions. Ils ne font pas le choix pour les élus, ils ne se substituent sous aucun prétexte au rôle de l'élu. L'architecte conseil en CAUE aide à la compréhension, il est neutre, il doit faire preuve d'objectivité, il ne doit pas influencer. Malgré la difficulté que peut impliquer cette position, les architectes interrogés semblent garder en tête que leur rôle n'est pas de lister les interdits mais de donner les clés de compréhension, d'où cette notion de conseil.

Si le conseil, par sa neutralité, son objectivité, est un but pour les architectes des CAUE, ces clés de compréhension sont les moyens de l'atteindre. En d'autres termes, l'architecte met à disposition son savoir auprès des collectivités ou des particuliers, afin que ceux-ci puissent construire un argumentaire autour de leur projet. Un argumentaire qui pourra être confronté aux habitants d'une commune ou bien aux services instructeurs selon l'acteur qui consulte :

« À un moment il a fallu faire un choix, renoncer à certaines choses. Là il faut assumer aussi, c'est pas forcément agréable. Donc c'est pour ça que pour moi c'est important l'argumentaire » - Valérie Videlo-Ruffault, sur sa place d'élue

Ici on parle notamment du rôle des élus face à la mise en place d'un projet. Le statut d'adjointe de Valérie Videlo-Ruffault implique un regard particulier sur la mission de l'architecte conseil. Elle nous permet de nous rendre compte de l'importance du discours, de l'argumentaire, que les élus doivent tenir face aux administrés. Pour elle, l'architecte du CAUE assiste ainsi dans la construction de ces arguments. Elle développe tout au long de l'entretien l'importance de la transmission

du savoir des architectes afin que les commanditaires puisse défendre de réelles positions quant à leur projet et ce dans des situations diverses :

« Et là on peut justement expliquer aux gens pourquoi dans telle bâtisse ils peuvent faire ci, ou pas faire ça. Là c'est notre métier d'architecte qui arrive, même si ces personnes là n'auront pas les moyens de prendre un architecte privé. Néanmoins, quelquefois ils font les travaux seuls directement avec des entreprises, bah ils auront les clés pour dire "vaut mieux qu'on fasse de cette façon là, avec tels matériaux, les ouvertures qu'on les fasse plutôt comme ça..." ». Parce qu'on leur a donné certaines clés pour comprendre la valeur de leur bâtiment, et pas "untel il a fait comme ça, pourquoi moi vous m'interdisez" quoi » - Valérie Videlo Ruffault

« C'est de donner en fait tous les arguments. Alors il y en a des positifs, des négatifs. Pas de dire à la personne c'est ça qu'il faut faire, parce que ça je le vois souvent et c'est vrai moi je veux.. fin je peux pas faire ça, je peux pas dire aux gens : "bah non ! Mais c'est simple, fait ça!". Ça ça m'horripile! Par contre lui dire : "bah voilà, t'es face à cette problématique là, t'as différentes solutions et c'est à toi de prendre la décision". Mais au moins t'as les cartes en mains, mais c'est pas à moi de prendre la décision pour la personne. Il y a aussi cette notion, chacun ses responsabilités. Et les personnes sont capables, à partir du moment où elles ont les arguments, de faire le pour et le contre et de prendre la décision qui va les impacter eux » - Valérie Videlo Ruffault

« En terme de privé, ce ne sont pas des clients en fait, ce sont des gens qui viennent te poser des questions, ça c'est vachement bien aussi, si tu veux. T'as un rapport qu'est extrêmement différent, avec quelqu'un en privé qui vient te voir ou un élu, quand t'as quelque chose à lui vendre ou pas. Tu vois ce que je veux dire, moi j'ai pas d'intérêt en fait. Quand je m'exprime sur de l'archi maintenant auprès de l'un ou de l'autre, ben je donne mon avis de manière très transparente, fin, c'est parce que je considère que c'est plus pertinent à cet endroit là, c'est pas parce que je considère que... ça peut me rapporter quelque chose tu vois. Donc c'est vachement agréable aussi d'avoir ce rapport là aux différents interlocuteurs, de pas être vendeur d'une prestation, ou architecte qui va essayer de vendre une mission. En fait souvent moi je dis en rendez-vous "mais moi j'ai rien à vous vendre quoi, fin je suis là pour vous aider, pour vous conseiller.. Après vous faites ce que vous voulez de ce que je vous dis" » - Benoît Moreira

Enfin, le conseil, la fabrication d'un argumentaire objectif, est facilité par le statut même d'architecte en CAUE qui n'implique pas, une fois de plus, d'intérêt individuel. Il est nécessaire de le rappeler ici, dans le sens où cela correspond également au rôle lui-même de l'architecte conseil, et participe à la construction d'une manière d'exercer. Ici on ne parle plus de l'accord entre les convictions et le rôle de l'architecte en CAUE mais de la construction de ce rôle lui-même. Ainsi : *« L'interdiction de la maîtrise d'œuvre [...] va conférer à ces derniers une position et une légitimité, autrement impossible, pour initier, évaluer, critiquer, ou valoriser des projets, des opérations. " Ils ne roulent pour personne, ils n'attendent pas de renvoi d'ascenseur. " »*¹⁵⁴. C'est en ce sens que leurs arguments

¹⁵⁴ ALLEGRET Jacques, *Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement, 2ème partie*, GRESA-EAPV, Paris, Juillet 1995

prennent une force, une ampleur considérable auprès de leurs interlocuteurs.

Ceux-ci, grâce aux conseils prodigués, prennent des décisions dotées d'un réel sens, ne correspondant pas seulement à des objectifs ponctuels, mais à une réflexion sur le long terme. L'intervention de l'architecte maître d'œuvre est de ce fait, et en principe, facilitée. En effet, il semble que les architectes des CAUE fassent passer les valeurs de la profession entière. En ce sens, l'architecte du CAUE est un passeur, un intermédiaire, un lien. Ce rôle peut à la fois être signifié de cette manière globale et plutôt abstraite ; que d'une façon plus détaillée et concrète, en se faisant relai de différents acteurs :

« Là du coup si on se voit on essaye de dire "bah écoutez, là faites attention, c'est un carrefour, il y a déjà eu un projet qui n'a pas abouti, y a des questions urbaines, y a des questions réglementaires". Donc là on fait un peu le cadre et là c'est vrai que du coup ça devient beaucoup plus intéressant et constructif. Parce que l'architecte malgré tout, il a rarement le temps de passer, de bien connaître le site. Donc ils sont souvent en attente de quelqu'un qui va dire "ah attention, là vous êtes dans une pente, vous voyez, là la toiture, y a une question..." ». Voilà, donc, quand on arrive à instaurer un dialogue constructif pour ça c'est vraiment intéressant » - Franca Malservisi

« En collaboration avec les écoles d'archi ou les universités, il y a vraiment un rôle important que le CAUE pourrait assumer en tant qu'intermédiaire entre les collectivités et toutes ces institutions » - Franca Malservisi

L'architecte conseil est donc à la jonction entre les collectivités et les divers acteurs professionnels de l'architecture, de l'urbanisme, et de l'environnement ; tant sur le point de vue technique (accompagnement des projets de la commande publique) que l'aspect plus théorique, conceptuel (sensibilisation et pédagogie). C'est un rôle qui subsiste à travers les années, et Claude Parent le décrit ainsi : *« Faire de l'architecture pour eux, n'est en aucun cas concevoir, mais préparer le terrain à une architecture de création, faire naître des circonstances favorables à l'épanouissement d'une architecture de qualité »*¹⁵⁵. Claude Parent, propos rapportés par Jacques Allégret.

Pour résumer, l'architecte du CAUE se place en amont de la phase de maîtrise d'œuvre du projet. Par le biais du conseil, il a un rôle de sensibilisateur, d'accompagnateur et d'intermédiaire, et ce auprès de chaque interlocuteur faisant appel à lui et sans distinction ; même si la mission de conseil auprès des collectivités semble être celle qui suscite davantage l'implication des CAUE et de leur équipe. Ainsi, leur intervention permettrait la construction d'une base argumentaire que peuvent mettre à profit les porteurs de projet. Cela est en quelque sorte le résultat final de leur travail et l'offre que proposent les CAUE. En portant ce rôle, ils font preuve d'une objectivité maximale, facilitée par le cadre de la structure associative. En somme, la finalité du rôle de l'architecte du CAUE se concentre dans le fait qu'il prévient et initie la phase de conception, de sorte à ce que celle-ci se déroule du mieux que possible.

¹⁵⁵ Propos de Claude Parent, rapportés par Jacques Allégret dans *Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement, 2ème partie*, GRESA-EAPV, Paris, Juillet 1995

Mise en réseau, travail de terrain et liberté : le contexte d'exercice de l'architecte

Leur rôle ainsi exprimé, il convient désormais de comprendre dans quel contexte il s'exerce ; qu'est ce qui permet à ces architectes d'exercer tel qu'ils le font aujourd'hui. En effet : « *Le CAUE a permis à des architectes de s'exprimer* »¹⁵⁶. Nous nous demandons donc comment une structure permet-elle cela, et, surtout, comment les architectes perçoivent cette permission de s'exprimer, si elle est réellement effective. En d'autre terme, on interroge ici l'apport de la structure CAUE à la pratique de l'architecte.

On remarque dans un premier temps que l'activité en CAUE procure bel et bien un sentiment de liberté, une autonomie appréciée, dans la manière d'exercer des architectes interrogés :

« Je pense que c'est aussi particulier au CAUE des Côtes d'Armor que d'autoriser des archi-conseil, des gens qui y travaillent d'inventer un peu leur métier, pour répondre aux quatre missions du CAUE » - Benoît Moreira

« Je pense que ça dépend peut-être des CAUE, mais nous on est vraiment très libres dans notre CAUE. Le truc que moi j'aime beaucoup c'est que, on est vraiment très libre de faire nos propositions, on est complètement libres de mener notre emploi du temps aussi comme on veut, et de manière générale on est très autonomes en fait » - Héléne Bucher

« En même temps j'ai trouvé un poste, une structure dans laquelle... Je suis en, comment dire? Je m'y

¹⁵⁶ GIUSTI Julien, *Création et mise en place de CAUE/ 1977-1981*, Comité d'Histoire du Ministère de la Culture, 2017

retrouve bien en termes de valeurs, en termes d'ambiance de travail, en terme de... On est assez indépendant dans nos missions, on est autonome, on a une direction qui nous fait confiance... Qui me fait confiance. Donc c'est assez... c'est stimulant! » - Thomas Bourdaud

On voit que le sentiment de liberté est unanime et partagé par les architectes rencontrés. Cela nous conforte dans l'idée que le CAUE, bien qu'il y en existe presque autant que de départements, montre certains aspects communs. Néanmoins, cette liberté ne serait pas une valeur revendiquée par le CAUE puisque plusieurs architectes semblent se questionner sur la validité et l'universalité de ce principe auprès des autres structures. On remarquera également que l'autonomie qui y est permise donne aux architectes la possibilité de vérifier certaines hypothèses. Le CAUE serait alors un laboratoire de la pratique architecturale :

« Moi j'ai l'impression que je teste un truc parce que je suis depuis pas très longtemps dans le poste, dans ce poste là. Donc j'ai l'impression que j'essaye de mettre en œuvre quelque chose, donc je me donne plusieurs années pour voir si ça marche » - Lisadie Dutilleux

En ce sens, la phrase de Julien Guisti : « le CAUE a permis à des architectes de s'exprimer », semble se confirmer. Les points de vues de Benoît Moreira : « le CAUE autorise les gens qui y travaillent à inventer leur métier », ou d'Héléne Bucher : « on est très libre de faire nos propositions », renforcent également ce point de vue.

Ces principes inhérents à la pratique de l'architecture en CAUE ne semblent pas directement

liés à ce que revendiquent les architectes postulant au poste d'architecte conseil. En d'autres termes, c'est un sentiment qu'ils semblent découvrir une fois qu'ils exercent pleinement leur fonction. On peut donc émettre l'hypothèse que la structure du CAUE elle-même, par son fonctionnement, les bases sur lesquelles elle s'appuie, fabrique ce contexte d'un exercice libéré de toute contrainte :

« *L'intérêt pour les CAUE c'est que ce sont des associations, donc il y a une certaine souplesse dans leur gouvernance et dans leur gestion, dans leur organisation, dans leurs missions* » - Thomas Bourdaud

« *Il y a beaucoup de lien avec les personnes qui sont à la présidence, qui dirigent les CAUE* » - Thomas Bourdaud

Le statut associatif permettrait donc un allègement de certaines contraintes ; par exemple les architectes eux-mêmes ne sont pas tenus d'avoir des objectifs financiers, de même, ils agissent au noms d'intérêts publics et non à la volonté d'un supérieur etc. Thomas rappelle, dans le même temps, le rôle crucial que tiennent les élus du bureau du CAUE, « la présidence », quant à leur manière de poser les directives de l'association. Ils se doivent en effet de respecter les valeurs portées par le CAUE, au risque de rentrer en conflit avec l'équipe technique de l'association. D'autre part, ce contexte associatif, s'il génère une facilité dans son fonctionnement interne, n'est pas exempté d'une dépendance à des situations, des relations, plus rigides, entraînant de fait des contradictions :

« *Les CAUE, pour moi, sont vraiment dans la*

tension entre le monde institutionnel et un monde où il y a beaucoup d'inertie. C'est lent, les décisions prennent du temps... Ce sont des élus, les décisions sont prises collectivement, c'est normal hein ! C'est la décision démocratique. Et en face, le monde associatif qui va très vite, y a un projet ; le lendemain, on le réalise, on fonce, on expérimente, on... Et c'est très... très compliqué de... Fin je trouve ça compliqué de trouver sa place entre ces deux mondes là » - Thomas Bourdaud

Le terrain d'intervention de l'architecte en CAUE freine donc la souplesse d'action et la rapidité de la structure dans laquelle il évolue. Cela implique une complexité dans l'exercice de l'architecte-conseil, qui a du mal à « trouver sa place ». Néanmoins, on peut considérer comme vertueuse la facilité d'adaptation dont est dotée l'association, permettant ainsi, une fois la décision prise, une rapidité d'action efficace. En d'autre terme, la qualité associative du CAUE se révèle être le pendant agissant et rapide du monde administratif et démocratique décidant et « traînant ». C'est là la qualité d'outil du CAUE, comprenant les désagréments et les avantages qu'implique ce rôle. Cela révèle également d'un état d'esprit particulier, d'une ambiance dans laquelle s'inscrit l'architecte du CAUE : « *Le statut d'association, les attentes des élus et des partenaires, ainsi que la présence généralement majoritaire d'architectes qui s'accommodent mal des rythmes et contraintes bureaucratiques, font prévaloir dans les CAUE une attitude militante, fébrile, passionnée* »¹⁵⁷. On comprend alors les frictions, les confrontations, les tensions qui peuvent exister dans la pratique de l'architecte-conseil :

« *Il y a des projets, je prends des exemples récents*

¹⁵⁷ ALLEGRET Jacques, *Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement, 2ème partie*, GRESA-EAPV, Paris, Juillet 1995

de projets, d'études CAUE, qui sont allés à leur terme et où derrière, les nouveaux élus, parce qu'il y a eu des changements d'équipe, ne vont plus dans le même sens et là c'est délicat » - Thomas Bourdaud

« Quand je travaillais dans les Ardennes [en tant qu'architecte en collectivité], j'y étais un peu confronté parce que les élus auxquels j'avais à faire, étaient très réfractaires au changement, très fermés, sur des idées préconçues... et, pour le coup il fallait vraiment faire preuve d'une grande motivation pour euh... Fin à chaque fois c'était comme aller au front et défendre des idées, et là justement il fallait donner son avis. [...] Alors que là le CAUE on va pas s'épuiser parce qu'on va pouvoir toujours changer de sujet entre guillemets » - Thomas Bourdaud

L'architecte apporte tout de même une nuance : le contexte appliqué au CAUE est plus soutenable quant à la manière dont il exerce, si on le compare à la position de l'architecte en collectivité. La multiplicité des dossiers traités permet des rencontres diverses et un renouvellement des discussions, des débats, évitant la lassitude. Nous effleurons ici les questions politiques auxquelles peut être confronté, directement ou indirectement l'architecte-conseil. Directement lorsqu'il s'agit de se soumettre aux directives impliquées par les changements d'équipe municipale ; indirectement lorsque les décisions politiques s'appliquent au CAUE lui-même :

« Ça dépend tellement des départements. Tu vois, par exemple au CAUE 94, c'est un département communiste, ils n'ont jamais remis en question ce

principe là, ils soutiennent beaucoup le conseil aux particuliers... Il n'y a jamais eu de question budgétaire, je crois, vraiment criante quoi... » - Lisadie Dutilleux

« C'est une situation un peu particulière, ça dépend vraiment des relations qu'a tissées le CAUE à long terme aussi avec le département » - Lisadie Dutilleux

Il existe donc un contexte politique plus ou moins prégnant selon les départements et selon les liens entretenus avec ceux-ci. En d'autres termes, si le CAUE est rattaché à un département portant des valeurs similaires à la structure, alors son avenir n'est pas remis en question, ses actions sont encouragées et l'architecte-conseil peut exercer en ayant l'esprit plus tranquille. A contrario, si les élus du département sont majoritairement indifférents aux principes du CAUE, il peut s'instaurer alors un climat plus incertain ; sans pour autant envisager la disparition de l'association, mais du moins par l'application de restrictions budgétaires etc. Ainsi, même si le statut associatif apporte un cadre privilégié et exempté de certaines contraintes aux architectes-conseil, l'influence politique, administrative et démocratique, se fait ressentir, que ce soit pour le bonheur ou le malheur du CAUE. En effet il se doit de se plier aux jeux de pouvoir dans lequel il est inscrit et qui, par ailleurs, ne l'oublions pas, a contribué à sa naissance.

Le contexte précédemment décrit s'articule autour des relations entre le CAUE et des intervenants extérieurs. Mais la structure implique en interne des relations toutes autres, basées sur la pluridisciplinarité de l'équipe technique dans laquelle évolue l'architecte-conseil. De fait, ces derniers semblent ne plus considérer

seulement l'objet architectural mais également l'impact urbain et environnemental qu'il comporte :

« Ce n'est pas l'objet en lui même qui m'intéresse. Et ça, c'est un regard que j'ai appris au CAUE » - Valérie Videlo-Ruffault

« Justement, le changement de regard que j'ai entre architecte maître d'œuvre et l'architecte conseil, c'est que quand vous arrivez sur un projet, vous regardez le site, les règlements... Et il y a un moment où vous vous concentrez sur le projet, quelque part sur l'objet architectural. Et bien souvent en fait, au permis, on vous demande des photos de vues, de loin, de près, et puis après l'intégration. Et bien souvent, pour l'intégration, on veut mettre en valeur son bâtiment. Et en fait, ce n'est pas ça que moi j'attends en tant qu'architecte conseil » - Valérie Videlo-Ruffault

En rentrant au CAUE, les architectes doivent donc parfois opérer un changement de perception sur ce qu'est le projet architectural. En ce sens, le CAUE peut être considéré comme un lieu d'apprentissage, où les architectes se forment, approfondissent et cultivent leurs connaissances en ce qui concerne les relations de leur profession aux domaines de l'urbanisme et de l'environnement, mais aussi en rapport à leur terrain d'intervention. Par ailleurs, certaines formations seront mises à leur disposition, de sorte à valoriser cette notion d'apprentissage et de pluridisciplinarité :

« Je fais une formation en ce moment sur les tiers-lieux » - Thomas Bourdaud

Ainsi, les architectes des CAUE *« sont attentifs*

à leur droit à la formation continue et ils s'attachent à utiliser au mieux, voire à développer, en les spécifiant, les occurrences qui se présentent ou qu'ils provoquent »¹⁵⁸. On comprend donc que la formation, au-delà d'une simple proposition de la part de l'association, est un droit intrinsèque au poste de l'architecte en CAUE. Cela participe à la force d'adaptation, à leur capacité à renouveler, à mettre à jour leurs connaissances.

De plus, leur statut implique une vision plus globale, en accord avec les préoccupations de chaque intervenant du CAUE. Bien que le travail d'équipe ne soit pas toujours automatique, le contact entre architectes, urbanistes, paysagistes, géographes etc. semble avoir un impact considérable sur la manière d'exercer l'architecture :

« On est toujours au contact de personnes, que ce soit ses collègues, des interlocuteurs, des utilisateurs... Donc le travail, il ne se fait pas tout seul » - Thomas Bourdaud

« C'est ça qui est intéressant aussi parce que les compétences se croisent, c'est une équipe avec différentes compétences et c'est vachement intéressant de travailler en équipe » - Valérie Videlo-Ruffault

Jacques Allégret décrit cette spécificité ainsi : *« le CAUE peut être considéré comme un travailleur intellectuel collectif pluridisciplinaire mobilisant selon les cas le généraliste polyvalent mais ayant sa petite spécialité ou le spécialiste rarement enfermé dans celle-ci. Dans les pratiques interdisciplinaires généralisées, on assiste à la fois à un effacement progressif des*

158 ALLEGRET Jacques, *Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement, 2ème partie*, GRESA-EAPV, Paris, Juillet 1995

disciplines de formation initiales et à un renforcement des expertises et savoir-faire opératoires acquis au fil des questions et pratiques de terrain »¹⁵⁹. C'est donc la pratique au CAUE elle-même qui renforce le caractère interdisciplinaire de l'architecte-conseil. Au contact du territoire, les architectes détermineront la nécessité d'une spécialisation dans un domaine en particulier, ou, au contraire, maintiendront l'aspect généraliste de leurs compétences. C'est en ce sens que peuvent varier les modes d'action des architectes au travers des multiples structures. Néanmoins, les architectes interrogés ici semblent tous privilégier un caractère généraliste à leur pratique, s'intéressant à des sujets variés selon les besoins du territoire étudié, l'une d'entre eux décrit cette situation :

« On n'est pas beaucoup sur un territoire assez grand, donc on fait tous plein de choses différentes. On est assez polyvalents au moins. Il y a des CAUE où il y a plus de spécialisation, ce n'est pas non plus le cas là. Et du coup, comme on a des actions assez différentes et ben, c'est un peu difficile de se concentrer sur une seule chose, et finalement c'est pas plus mal aussi. Donc, d'avoir une approche plus interdisciplinaire, on s'occupe un peu de projet urbain, de conseils... sur des domaines aussi nouveaux parce qu'on nous le demande, et puis du coup, on découvre des choses qu'on ne connaissait pas et ça c'est pas inintéressant. C'est le côté justement un peu stimulant du travail dans les CAUE » - Franca Malservisi

« Si on ne fait qu'une seule chose, on n'arrive pas à croiser ces questions là » - Franca Malservisi

Ici, la capacité de l'architecte à se placer sur des sujets divers et variés se révèle être essentielle, indispensable, afin que le CAUE puisse répondre aux missions qui lui incombent. En cause : la taille restreinte de la structure et, parallèlement, l'étendue vaste du territoire qui la sollicite. On remarque donc ici, que plus qu'une ambiance partagée entre collègues, la polyvalence est une qualité non négligeable que doit atteindre l'architecte du CAUE – cela semble être cohérent dans la mesure où c'est ce à quoi aspirent ces derniers, ils trouvent du plaisir dans cette manière d'exercer. La pluridisciplinarité des sujets traités implique alors un quotidien particulier pour les architectes-conseil :

« Ce n'est jamais routinier. Les journées, elles ne vont jamais se ressembler. La moitié du temps, ça va être des réunions, du terrain ; l'autre moitié du temps, ça va être du travail de bureau. Donc ça... comment dire? On en a parlé avec Jean-Pierre et on était d'accord pour dire que c'était la densité qui faisait la diversité, que la diversité des tâches des missions et des sujets rendait le travail très dense et... pour le coup très stimulant. Mais parfois, on peut s'y perdre un peu quand même, quand il y a beaucoup de choses en même temps... Voilà. Ça dépend des périodes aussi mais... Il faut toujours tenir cet équilibre là, entre bureau, terrain, réunion... » - Thomas Bourdaud

« Moi j'ai la moitié de mon temps où je suis en vadrouille, sur mon territoire, pas du tout dans les bureaux, et c'est plutôt être à la rencontre des élus, et du territoire. Et puis l'autre moitié où je suis dans les bureaux à Clermont-Ferrand » - Hélène Bucher

¹⁵⁹ ALLEGRET Jacques, *Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement, 2ème partie*, GRESA-EAPV, Paris, Juillet 1995

Entre terrain et bureau, les architectes du CAUE ont un agenda bien rempli. Étant en lien avec de nombreuses collectivités, ou diverses structures, les dossiers ne sont pas traités les uns après les autres mais simultanément. Cela permet alors de confronter les différents questionnements, de rebondir d'un sujet à l'autre et en cela d'éviter un possible essoufflement, de favoriser l'émergence d'idées. Cependant, cela implique une rigueur, une capacité à s'organiser de la part des architectes-conseil. Tout en traitant leurs dossiers dans leurs locaux, ils doivent poursuivre les visites de terrain et maintenir le lien avec les élus. Un architecte insiste également sur la variété des sujets traités, et à la fois sur la diversité des acteurs rencontrés, faisant le contrepoint du travail en agence :

« Ce que j'aime beaucoup aussi, c'est le fait qu'on ait des missions quand même assez variées » - Benoît Moreira

« C'est, surtout, que c'est plus varié. C'est-à-dire, quand sur le terrain, quand t'es en agence, globalement tu vas rencontrer des agences et puis des clients qui sont des privés ou des entités publiques mais euh... Là tu vois, tu rajoutes à ça, des scolaires déjà... En terme de privé, c'est pas des clients en fait, c'est des gens qui viennent te poser des questions, ça c'est vachement bien aussi » - Benoît Moreira

L'idée de diversité se retrouve ainsi dans la multiplicité des acteurs que rencontre l'architecte du CAUE : collectivités, institutions publiques, particuliers, scolaires, grand public... C'est dans ces interactions là qu'évoluent les architectes interrogés.

Le parallèle avec les expériences antécédentes des architectes accentuent certains aspects de la pratique en CAUE ; comme a pu être accentuée la diversité des interlocuteurs. Cela permet également d'insister sur la profession de l'architecte elle-même. En effet, nous avons jusqu'ici exposé que les spécificités de l'exercice de l'architecte en CAUE, mais nous n'avons pas précisé en quoi cela reste une pratique de l'architecture en soi. Par exemple, les architectes interrogés sont tentés de poursuivre une pratique liée à la conception et trouvent ainsi plusieurs manières de l'exprimer :

En parlant d'une mission auprès des collectivités : « Et après derrière, on est en train de voir sur des modules de T2 voire de T3, comment on peut venir densifier à peu près... Et ce genre de chose (tape son dessin avec son crayon), moi en fait, c'est ça que je préfère. Parce que vous êtes là en train de chercher une partie architecturale, faut voir comment les choses vont se composer. [...] Fin voilà, là, le côté conception continue » - Valérie Videlo-Ruffault

« Si j'y reviens un jour, parce que rien n'est gravé dans le marbre, ce sera avec connaissance de cause et avec de l'envie ou... Et puis en même temps je te dis ça, je le fais déjà parce que, tu vois, il y a des petits projets quand même au sein du CAUE, ce qui devrait pas forcément être le cas mais euh, là par la force des choses ça arrive. Et puis par ailleurs, tu vois il y a aussi les copains et la famille qui te sollicitent. [...] Après sur la maîtrise d'œuvre, ben si ça me chante et que j'ai envie d'aider quelqu'un, à la limite je peux faire un petit projet à côté de temps en temps, parce que ça me dit quoi » - Benoît Moreira

Par la programmation ou la mise en place des stratégies particulières, l'architecte en CAUE n'est pas fatalement frustré de ne plus pouvoir exercer en tant qu'architecte maître d'œuvre. Toutefois certains n'ont pas réussi à retrouver ce qu'ils semblent avoir perdu en abandonnant la pratique en agence :

« Mais c'est vrai qu'il y a plus de chantier, c'est un peu dommage, moi j'aimais bien. J'aimais bien aussi dessiner et faire des projets, donc on ne peut pas trop hein, on n'a pas ce droit, donc bon... Y a des choses que j'aimais bien aussi dans le travail en agence et qu'il n'y a plus, et puis l'excitation qui est un peu différente quand on est en agence »
- Franca Malservisi

La profession d'architecte est bien souvent validée par la pratique en agence, la conception. Les architectes-conseil ont ainsi tendance à légitimer leur place par le fait d'avoir auparavant exercé en tant que maître d'œuvre ou d'être toujours en exercice :

« C'est quand même mieux que les archi conseils aient aussi une pratique professionnelle, que ce ne soit pas juste des chargés de mission au CAUE... Mais bon, ça c'est un avis personnel » - Lisadie Dutilleux

« Pour pouvoir conseiller les élus, moi je trouve ça hyper bien d'être passé par la case maîtrise d'œuvre ou d'y être encore, ça permet d'être, d'avoir un jugement assez, je trouve, réaliste, et de pas être trop déconnecté de la réalité » - Hélène Bucher

« Il faut aussi être conscient de ça et je pense que

quand on a travaillé en agence ou dans un bureau d'études, on est plus à même de comprendre ces questions et on est aussi plus objectifs, et ça je pense qu'en CAUE, tout le monde devrait avoir une expérience dans le privé, en agence, parce que sinon on finit par dire des bêtises » - Franca Malservisi

Au-delà d'être une condition à la légitimité de l'exercice en CAUE, le passage en agence semble permettre une vision plus aiguisée du métier d'architecte-conseil. Cela peut induire également une certaine cohésion, une compréhension des architectes entre eux : ils sont passés par les mêmes étapes avant d'être engagés au CAUE et ont ainsi les mêmes codes, le même langage.

Il ne faut donc pas oublier que l'architecte du CAUE reste avant tout un architecte, partageant avec le reste de la profession certaines valeurs, certains caractères, certains savoirs. La différence s'applique dans le fait que ces valeurs, caractères et savoirs se placent dans un cadre bien précis qu'est le CAUE avec ses avantages, ses contraintes et ses constantes. Parmi les avantages, nous avons ainsi pu repérer le sentiment de liberté que procure la structure associative. Cette dernière permet également une gestion, une hiérarchie, simplifiée et d'échelle modeste, favorisant les échanges entre bureau administratif et équipe technique. De même, la variété à la fois des missions et des acteurs rencontrés semble pour ces architectes avoir un effet stimulant bénéfique. Certains trouvent également des sources de satisfaction dans un exercice qui pourrait se rapprocher de la conception, notion considérable dans la profession d'architecte. Ce n'est cependant pas le cas pour tous les architectes interrogés. De plus, la variété des sujets traités implique également un surcharge de travail, menant à

une ambiance parfois pesante. Enfin, l'association entre parfois en contradiction avec son milieu d'intervention, créant quelques frustrations. Finalement, le CAUE et ses architectes sont toujours à la recherche d'un équilibre, de compromis, de stabilité, et font ainsi preuve d'une adaptabilité, que ce soit dans leur quotidien, au travers de projets, ou bien ponctuellement, au regard des conditions de leur existence.

Jacques Allégret résume ce positionnement et les qualités que ce la implique : « *Salariés, à partir d'un financement public, interdits de maîtrise d'œuvre et ne courant pas après une improbable notoriété individuelle, les architectes en CAUE sont inscrits dans une logique de travail, y compris de conception, qui se déploie aux antipodes de celles des architectes libéraux. Ainsi, et sans qu'il soit besoin d'un code déontologique, de leur position structurelle, les architectes en CAUE tiennent un savoir-être, une indépendance et une légitimité à partir desquels ils peuvent conseiller, proposer, critiquer. Ils peuvent le faire avec d'autant plus de liberté et de pertinence qu'ils n'ont jamais été tentés par le pouvoir technocratique et qu'ils ont en raison de leur engagement idéologique dans le jeu de la démocratie locale presque tous renoncé à l'amour-propre d'auteurs convaincus de détenir seuls la vérité* »¹⁶⁰.

160 ALLEGRET Jacques, *Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement*, 2ème partie, GRESA-EAPV, Paris, Juillet 1995

Des experts du territoire : la mise en place de missions adaptées aux demandes

Bien que ce ne soit pas l'unique mission du CAUE, nous nous concentrerons sur le conseil aux collectivités qui est pratiqué de façon plus intense, les moyens mis en place s'orientent davantage sur cette action, c'est aussi elle qui représente au mieux la capacité des architectes-conseil à s'adapter au contexte de leur territoire. En effet, le conseil aux particuliers ne soulève que peu d'enjeux, hormis celui de maintenir la gratuité d'un service public d'architecture pour tous et en ce sens privilégier la proximité de ce service et œuvrer pour la désacralisation du métier d'architecte auprès du grand public. Parfois, ce conseil prend la forme d'un accompagnement du service urbanisme des villes, chargés de l'instruction des permis de construire. On en revient alors à des considérations liées à l'échelle de la commune plus qu'à celle de l'individu, s'apparentant presque au conseil aux collectivités. Concernant la mission de pédagogie ou de sensibilisation au grand public, elle ne semble pas être l'activité principale des architectes concertés ici : seulement un d'entre eux nous a fait part de son unique expérience (pour le moment) consistant à monter une exposition sur le thème des seniors et de leur logement. La dernière mission, étant celle de la formation des professionnels de l'acte de construire, n'est finalement que peu exécutée ou, si c'est le cas, prend plutôt l'aspect de formations destinées aux élus et aux techniciens municipaux. De la même manière que le conseil aux particuliers est exercé auprès des services municipaux, les collectivités sont au cœur de cette mission de formation. Chaque mission qu'effectue le CAUE est finalement liée à l'échelle de la ville, aux collectivités, au territoire au sens large du terme. On voit déjà là se profiler différentes stratégies ayant pour but

similaire d'accompagner les élus dans les décisions liées à l'architecture, l'urbanisme et l'environnement.

L'architecte traducteur

On pourrait appeler la première stratégie : l'interprétation architecturale d'enjeux sociaux, économiques et politiques. Les architectes, experts dans leur domaine, fournissent aux élus les savoirs et les données concrets, afin de traduire leurs volontés en projet urbain ou architectural :

« L'autre grande partie de mon métier c'est d'accompagner la ville de Saint-Brieuc. Donc là, je travaille sur une revitalisation urbaine d'une rue du centre-ville. En fait, il y a un dispositif qui s'appelle Cœur de Ville, duquel Saint Brieuc a été éligible. [...] Donc on est vraiment sur de la rénovation urbaine. Et là, la question c'est de savoir comment – en parallèle de la gestion de l'insalubrité – comment réintroduire des nouvelles typologies de logements. D'une part on lutte contre la vacance, d'autre part on résout les situations d'urgence dans les logements ; et au niveau urbain c'est : comment on reconnecte » - Benoit Moreira

En d'autres termes, l'architecte, en collaboration avec la ville, tente d'émettre les premières hypothèses qui serviront à donner les premières intentions de projet. Il se fait interprète puisqu'en proposant des solutions spatiales, il s'inscrit dans un programme aux enjeux, au premier abord, théoriques et abstraits. Il permet ainsi une projection, un ancrage dans la réalité. Et au fur et à mesure que cette réalité se profile, des questions matérielles et pratiques s'imposent. Le financement est en effet une préoccupation à laquelle les élus ne peuvent

pas échapper : l'argent public est en jeu, il en va de la confiance des électeurs. Cette gestion financière est ainsi un point crucial que ne manquent pas d'aborder les architectes des CAUE :

« Moi je vais d'abord vraiment recenser les besoins et puis les chiffrer théoriquement, pour que les personnes se rendent compte en fait ; de dire : "bah voilà, ce que vous énoncez, en théorie, ça vous coûterait tant avec un prix moyen au mètre carré. Donc maintenant, bah si vous avez la capacité financière : tant mieux. Mais vous l'avez pas. Donc faut faire des choix". Et du coup on fonctionne par élimination comme ça » - Thomas Bourdaud

Ici, l'architecte met en confrontation les désirs de la collectivité avec les moyens nécessaires à investir pour que ceux-ci se réalisent. Il détermine ainsi la faisabilité d'un projet selon différentes hypothèses. Le but est de faire concorder à la fois les ambitions des élus et leurs moyens, sans que cela ne nuise à la qualité architecturale, urbaine et environnementale. Ce serait là une traduction chiffrée des volontés des élus. L'étude de faisabilité semble alors être le médium, l'outil, par lequel sont traduites ces données :

« La collectivité est invitée à préempter ou pas. Et donc là, dans les petites collectivités, vous savez, vous réfléchissez sur un plan d'urbanisme, ou peut être que vous êtes pas dans cette démarche, et puis ce secteur là vous vous disiez que ça ne bougeait pas. Et voilà : tout à coup, ça bouge. Et on nous appelle pour justement faire une étude de faisabilité. [...] Et donc la mairie se pose la question pour préempter cette maison, et de voir

comment ils peuvent densifier. [...] Au CAUE, on a un jeune stagiaire. Donc je lui ai expliqué comment là je voyais la densification. Il m'a tout monté en 3D et on a fait des vues pour que les élus puissent vraiment comprendre ces notions de petits passages, de venelles, de petites cours... » - Valérie Videlo-Ruffault

« Ils travaillent sur la rue des Trois Frères. Donc ils ont eux aussi monté en 3D toute la rue et puis ils repèrent par couleurs justement la difficulté foncière. Savoir si c'est un bâtiment qu'ils peuvent acheter, pas acheter, s'ils peuvent démolir... » - Valérie Videlo-Ruffault

Les documents intégrés à l'étude de faisabilité sont les matériaux sur lesquels s'appuient les architectes afin de faire comprendre, d'illustrer leurs propos quant à leur façon d'interpréter la mission qui leur a été donnée. Ce sont les supports de discussion grâce auxquels les idées se confrontent et finissent par se stabiliser en certaines prises de décisions de la part des élus, grâce à l'intervention des architectes. Au delà de simples prises de décisions, ce sont aussi des projets qui s'esquissent, première étape d'un long processus. C'est un premier aboutissement, cristallisant les multiples échanges entre élus et architectes, où ces derniers sont dans un effort de traduction constant ; dans un sens et dans l'autre : la traduction d'éléments abstraits en hypothèses spatiales, puis de ces hypothèses en données compréhensibles, presque palpables, support de discussion.

L'architecte entremetteur

La deuxième stratégie s'illustrerait dans la capacité du CAUE à mettre en relation les différents acteurs du

territoire, ce pour l'intérêt et le bénéfice des collectivités. C'est ainsi que prend parfois forme le conseil aux collectivités. L'architecte repère les besoins du territoire sur lequel il intervient, et convient avec les élus d'une marche à suivre en les accompagnant dans la réalisation de celle-ci :

« L'idée, c'est plutôt d'essayer de créer la commande, et donc c'est plutôt de dire aux élus : "regardez ce qui existe, regardez ce qu'il est possible de faire. Ça vaudrait le coup que là on aille chercher quelqu'un qui pourrait passer du temps et vous accompagner sur cette commune". Et donc plutôt d'aider les communes ensuite, en leur disant : "voilà vous pouvez aller chercher tel financement... Moi je peux vous aider à écrire le cahier des charges et ensemble on va chercher un spécialiste" » - Hélène Bucher

« À Angers, ils me disaient qu'ils faisaient des études de faisabilité parfois pour les communes. Alors que je sais que pour plusieurs CAUE, ça rentre pas dans les missions en fait. On doit s'arrêter avant et il faut essayer d'écrire la mission pour qu'ils missionnent quelqu'un pour le faire en fait » - Hélène Bucher

Dans cette perspective, le CAUE est émulateur de la commande publique. Selon le terrain, il définit la demande ainsi que les professionnels capables de répondre à cette demande. Ici, ce sont ses connaissances des différentes phases du projet architectural ou urbain que mobilise et partage l'architecte du CAUE. Il est à même d'orienter les élus vers un type de professionnel correspondant particulièrement à leurs besoins : de l'étude de faisabilité à la conception. Ainsi, contrairement

à la stratégie évoquée précédemment, les acteurs privés se multiplient sur les phases concernant la maîtrise d'ouvrage précédant la conception ; ce n'est pas le CAUE qui prend en charge ces missions, cela dépasse son cadre d'intervention.

L'architecte entremetteur peut également intervenir dans le contexte de la sensibilisation des élus et non dans celui de l'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage ; pourtant cela semble, en définitif, l'objectif auquel tend le CAUE. En effet, par la formation ou par la mise en contact avec des professionnels de l'acte de construire, les élus peuvent gagner en autonomie et leur capacité à assimiler les notions de projet architectural et urbain s'accroissent. Si on se réfère à la posture de traducteur, on remarque qu'il n'est plus question d'une traduction en simultané mais plutôt d'un apprentissage de la « langue » liée au projet. Cela peut faire l'objet de formations techniques : sur la mise en place de certains matériaux typiques du territoire, par exemple ; ou bien de formations axées sur la compréhension et l'utilisation des documents d'urbanisme :

« Il y a eu des formations pour des techniciens autour de la pierre sèche, par exemple. Donc ça, c'était d'apprendre aux cantonniers, ou aux personnes qui bossent vraiment sur l'entretien et les jardins, aux maires de communes... à utiliser de la pierre sèche pour pouvoir reconstituer des murets etc. Il y en a beaucoup sur le territoire. Ça, c'est une vraie formation, avec un professionnel qui venait apprendre les techniques. Il y a eu aussi des formations sur les documents d'urbanisme, par exemple. Donc ça c'est quelque chose qu'on prépare pour les nouveaux élus, une fois qu'ils seront élus (rires)! Et donc là, on intervient avec

d'autres partenaires pour expliquer ce que c'est qu'un PLU, pour expliquer ce que c'est une carte communale, quelles sont les limites en fait de ces types de réglementation... Et comment eux en tant qu'élus ils peuvent les utiliser, s'en emparer pour leur commune » - Hélène Bucher

Dans ces conditions, l'architecte peut être formateur, mais il ne semble jamais être le seul interlocuteur des élus. En effet, des professionnels ou des partenaires interviennent, immergeant les élus dans un environnement aux enjeux architecturaux et urbains le temps de quelques heures ou quelques jours. Le CAUE est ici à même de sélectionner les intervenants, cela en fonction des compétences qu'ils monopolisent et qu'ils peuvent transmettre aux collectivités.

Ce rôle d'entremetteur peut aussi tendre à s'approfondir jusqu'à faire de l'architecte un médiateur de certaines relations entre les collectivités et d'autres instances ; par exemple ici : le lien entre les communes et les écoles d'architecture. Par ces rapports, ce n'est plus seulement les seules collectivités qui se familiarisent avec les notions de projet, mais aussi les étudiants qui s'accoutument aux réalités du terrain et à faire face aux enjeux de la maîtrise d'ouvrage. C'est donc un réel échange de valeurs qui s'établit par ce lien ; lien que le CAUE se doit de maintenir :

« Et dans ce travail là, j'ai vu d'abord le rôle central des CAUE, que je connaissais pas autant, c'est-à-dire les CAUE par l'État, par le Ministère de la Culture, sont appelés à faire le lien entre les écoles d'archi et le territoire, donc les collectivités » - Franca Malservisi

Cela se concrétise par l'accueil d'étudiants au sein du CAUE lui-même, mais aussi par la proposition de sujet d'étude par les architectes-conseil aux écoles d'architectures. Les architectes, par leur expertise de leur territoire, soulèvent des enjeux majeurs qu'ils transmettent ensuite à des étudiants de la région. Le temps d'un semestre, les collectivités et les étudiants sont donc en contact. Il émerge ainsi un projet permettant la réflexion de la collectivité sur son territoire.

L'intensité, la multiplicité et la diversité des rapports que les collectivités expérimentent, participe à leur sensibilisation. Le CAUE et ses architectes, dans ce cas précis, s'évertuent à faciliter et à maintenir ces rapports précédemment cités. L'objectif est de donner aux élus la capacité et l'autonomie de répondre aux enjeux qu'implique leur territoire.

L'architecte guide à long terme

Qu'il soit interprète ou entremetteur, l'architecte en CAUE semble toujours se placer dans une démarche ou un processus de longue durée. En d'autres termes, le conseil aux collectivités n'est souvent pas ponctuel, mais résulte d'un accompagnement qui s'établit sur la durée. Les architectes-conseil font donc alors preuve d'une certaine endurance vis-à-vis de cette mission qui peut sans cesse se renouveler en fonction des équipes municipales. Ils sont conscients de l'importance de leurs liens avec les élus, auteurs et responsables de décisions qui affectent leur ville pour des décennies :

« Le côté formation des élus je trouve ça hyper intéressant. Parce qu'en fait, ils ont vraiment plein de choses en main. Et effectivement, essayer de les aider et de leur donner les outils, je pense que

c'est hyper hyper important. C'est eux qui font la ville, c'est eux qui prennent des décisions qui vont impacter leur commune pour les 30 ans qui suivent, voire plus... Et donc, là, je trouve que là dessus, il y a un vrai rôle à jouer » - Hélène Bucher

Si cela passe par les formations, c'est aussi le cas grâce à l'accompagnement dans les phases précédant la conception. Or, au lieu de faire réfléchir les élus sur des sujets peut être plus généraux, ici, la réflexion portera sur des sujets précis, effectifs et touchant directement la collectivité concernée. Ces contacts à répétition entre architectes et élus permettront également le partage de connaissances et à long terme de développer une sensibilité vis-à-vis des problématiques et enjeux architecturaux et urbains :

[concernant la relance d'un projet de plan d'aménagement de bourg] « Je suis vraiment face à des élus qui n'ont pas du tout l'habitude. Ils ne savent même pas ce que c'est. Et donc, il y a vraiment un espèce d'accompagnement qui touche un peu à une sorte d'AMO. Mais, c'est hyper chouette quoi ! Parce qu'ils mettent complètement les pieds là dedans pour la première fois et ça s'est fait grâce au département. Du coup, ils ont tendance aussi à échanger beaucoup avec moi. Je pense que c'est le début d'un espèce de partenariat qui est très chouette. Donc c'est très simple, c'est très classique, mais je trouve que c'est là où on se rend compte, quand même, qu'on est utile. Parce qu'en fait ils ne savaient pas du tout par où commencer » - Hélène Bucher

« Le boulot c'est un peu de créer une culture commune avec ces élus là, de les amener à se

requestionner » - Benoît Moreira

Pour illustrer cette image de « l'architecte guide à long terme », nous pouvons prendre comme exemple le discours que tient ce dernier architecte et la manière dont il le met en application. En effet, concernant la réhabilitation urbaine d'un quartier de Saint Brieu, il préconise aux élus de « privilégier le tissu existant historique » plutôt que de « raser tout et reconstruire du neuf ». L'architecte du CAUE diffuse ainsi ses idées, ses réflexions et fait mûrir les questionnements des élus en leur proposant des pistes qu'ils n'avaient pas forcément envisagées. L'objectif est qu'à terme, les élus et l'architecte parlent un langage commun, partagent des visions similaires. Cette démarche peut s'étendre sur l'entière durée d'un projet : des premières études à la livraison du bâtiment ou de l'aménagement :

« Ce qui est bien dans le processus d'archi, c'est que justement entre la première réponse des études préliminaires, les esquisses, l'avant projet, tout ça... jusqu'au rendu de chantier. Il y a une progression, et vous avez tout ce temps là aussi pour expliquer les choses aux personnes » - Valérie Videlo-Ruffault

Le temps long du projet est une opportunité pour les architectes en CAUE. Ils profitent de chaque phase pour : soit, questionner les choix, soit : faire comprendre les enjeux que soulèvent un projet. Ainsi, à la fin d'un chantier, les élus ont toutes les cartes en main afin de défendre leur position, leurs décisions et l'aboutissement de celles-ci. C'est donc là l'établissement d'une prise de conscience à laquelle ont largement participé les architectes en CAUE. On pourrait alors penser que l'architecte-conseil pratique en quelque sorte une

maïeutique : il contribue à faire émerger certaines pensées, certaines idées, chez les élus ; que ceux-ci, seuls, n'auraient pas eu la capacité d'atteindre, ou qu'ils auraient atteints mais avec quelques difficultés.

L'architecte adaptable à la demande

Si les deux premières positions décrites précédemment – l'architecte traducteur et l'architecte entremetteur – résultent de stratégies différentes, elles correspondent toutes deux à la volonté de s'adapter au mieux aux besoins des collectivités rencontrées. Ces divergences de points de vue ne sont donc pas de la volonté seule des CAUE mais bien d'une demande de la part des élus. On comprend alors que certains architectes frôlent les limites du cadre d'intervention établi de l'association établit par la loi : ils ne peuvent pas laisser les communes sans réponse à leur demande. Cela explique aussi la focalisation faite sur cette mission du conseil aux collectivités :

« Pour moi la mission la plus importante pour le CAUE de Maine-et-Loire, celle qui est le plus mise en œuvre : c'est l'accompagnement des collectivités. Parce qu'il y a une forte demande des élus locaux d'être accompagnés dans les démarches de projets. Et puis, on est à même de répondre à des sollicitations très diverses, sur des sujets qui touchent à l'architecture, à l'espace public... » - Thomas Bourdaud

De même, par le manque de moyens, certains CAUE vont se spécialiser sur certains sujets touchant particulièrement leur territoire. On voit donc ici une autre méthode par laquelle les architectes-conseil vont s'adapter aux enjeux de leur terrain, toujours dans le

soucis de correspondre aux besoins :

« Il y a un gros problème en général dans les CAUE : c'est qu'ils sont trop petits par rapport au territoire sur lesquels ils interviennent. Donc quoiqu'on fasse, notre intervention est minime par rapport au département. Alors du coup, forcément, les CAUE choisissent plus ou moins des thématiques dans lesquelles ils sont plus pertinents » - Franca Malservisi

D'une autre manière, on peut parler d'une certaine capacité à s'adapter au public côtoyé :

« En fait pour les élus c'est pas forcément simple de comprendre ce que c'est le CAUE. Il y a d'autres acteurs aussi qu'ils rencontrent et donc, c'est pas forcément clair, et le fait d'avoir un seul interlocuteur au CAUE ça simplifie les choses » - Hélène Bucher

On observe ici une volonté de la part des architectes de simplifier leurs relations avec les élus : les liens entre les différents et nombreux acteurs du territoire, peuvent être compliqués à saisir. L'association, ici, préfère privilégier la facilité de l'échange plutôt que de multiplier les interlocuteurs.

La qualité de l'adaptation s'effectue aussi au regard du parcours de l'architecte : il adapte ses connaissances, acquises au gré de ses différentes expériences, afin de les exploiter dans sa mission de conseil aux collectivités :

« Le boulot que j'essaye d'accomplir dans les grandes lignes au CAUE – en embarquant l'expérience que j'ai de Nantes – c'est aussi de

souffler aux élus, ou à mes interlocuteurs, que les solutions ou les dispositifs à proposer à la ville de Saint Brieuç, dans l'aménagement de Saint Brieuç, c'est peut être pas les mêmes que dans une métropole parce qu'on est pas à cette échelle là » - Benoît Moreira

« Le propos c'est de dire qu'en fait, plutôt que de réaménager la rue comme on fait partout, où il n'y a pas de bagnole, parce que ça n'est pas bien... Ce qui posait question parce que la rue sert d'entrée en voiture vers le centre ville. Et bien là, on s'est dit qu'en fait, sur les franges de cette rue, côté quartier résidentiel, ou côté parc, il existe aussi un vrai potentiel pour créer justement des aménités, des cheminements piétons, des choses, des circulations douces qui soient vraiment déconnectées de la rue en fait. Que c'est plutôt sur les franges qu'on va trouver des spécificités, des qualités » - Benoît Moreira

Le travail de l'architecte est donc bien d'observer le contexte dans lequel il s'insère et ainsi de proposer des solutions en cohérence avec ce qui a été observé. On remarque que l'architecte du CAUE n'est pas adepte du principe de la méthode ou d'un concept pur et simple qui pourrait être appliqué de façon systématique. Son rôle se trouve aux antipodes de ce type de démarche. En effet, au sein d'un même département, où on pourrait retrouver les mêmes enjeux selon les communes, l'architecte-conseil recherche ce qui fait la spécificité du territoire. De même, les échanges qu'il aura avec les élus ne seront pas de même nature. Ainsi chaque étude est une nouvelle façon de procéder, synonyme d'un projet inédit :

« La méthode peut s'appliquer à d'autres

communes. Après on essaye aussi de ne pas être dans le systématisme. On s'inspire de certaines études mais pour en réaliser d'autres. On va essayer quand même de trouver toujours quelque chose de différent, de la singularité dans les études. Là j'ai des études qui démarrent et c'est pareil, je démarre de zéro entre guillemets. Mais en même temps j'ai d'autres études qui me servent d'inspiration » - Thomas Bourdaud

« À la base ils ont contacté le CAUE pour une assistance dans le recrutement d'un architecte. Et en fait, en analysant leurs besoins, il s'est avéré qu'ils avaient besoin vraiment d'une programmation et d'une étude de faisabilité pour leur site » - Thomas Bourdaud

L'attention à ne pas reproduire automatiquement, aveuglément, certains principes permet à l'architecte du CAUE de repérer certaines lacunes dans la demande des élus et, de ce fait, de cibler plus précisément leurs besoins, de réorienter leur demande. Cette opération ainsi effectuée, il devient plus aisé de poursuivre les démarches menant à un quelconque projet. Dans d'autres circonstances, notamment lorsque l'architecte se place en tant qu'émetteur, cela mène à la mise en place d'interventions spécifiques envers les collectivités :

« Et donc, on s'est dit : 'mais en fait... On se rend bien compte que là, y a un vrai besoin de formation !' Et donc on a fait remonter ce besoin et on a monté une formation » - Hélène Bucher

La notion de contexte, qui fait lien tout au long de cette étude, est ici primordiale : c'est sa diversité qui donne sa force au rôle de l'architecte en CAUE. En effet,

si chaque sujet sur lesquels est appelé l'architecte-conseil correspondaient une démarche unique, alors l'existence même du CAUE serait obsolète. C'est en effet sa capacité à répondre précisément, et de façon cohérente, aux questions données, qui fait toute la difficulté de sa fonction...et aussi tout son intérêt.

Introspection et mise en question de leur statut

La question de la reconnaissance

Il semblait nécessaire d'évoquer avec les architectes interrogés le sujet de la reconnaissance, ou en d'autres termes, de questionner la perception de leur travail par leurs interlocuteurs, acteurs du territoire. Plus précisément, il s'agit de rapporter les sentiments des architectes vis-à-vis des possibles retours, des critiques, qui ont lieu au cours et à l'issue de leurs missions. Les architectes du CAUE étant au service de l'intérêt collectif, œuvrant pour le bien public, trouveraient alors leur satisfaction dans la légitimation de leur rôle par ceux à qui ils rendent service. Mais cette légitimation est-elle automatique ? En effet, il ne s'agit pas là d'un salaire appliqué à la hauteur de la satisfaction et de l'action bénéfique que l'architecte a apporté, ni d'une possible fidélité de la part des porteurs de projet, qu'ils soient publics ou privés – les collectivités n'ont pas des équipes stables et durables, les particuliers ne font souvent appel au CAUE qu'une fois dans leur vie. Ce sont des mécanismes plus subtiles qui se mettent en place et cela dépend des acteurs rencontrés : la valorisation du travail de l'architecte ne donne pas les mêmes résultats que ce soit une commune, un particulier, ou une classe de primaire qui en est l'origine. C'est donc la finalité de la mission de l'architecte en CAUE qui est traduite ici, faisant davantage appel à l'émotion, à la spontanéité, que ce dont nous avons figuré jusqu'alors. On le ressent dans les échanges : les architectes ont sur cette question moins de filtre, moins d'hésitation, dû peut être aussi au fait que ce sont des souvenirs précis qui leur viennent en tête.

D'abord, Benoît Moreira nous ramène ici aux

essentiels, à la base des rapports sociaux, ce que nous apprenons finalement dès tout petit : lorsqu'un service est rendu, il est d'usage de remercier :

« Alors la gratification auprès de nos interlocuteurs pour lesquels on fait des missions, elles sont celles qu'on peut avoir entre humains si tu veux. Quand tu... je sais pas quand tu aides quelqu'un ou que tu travailles avec quelqu'un, que t'as apprécié son travail, que tu sois archi au CAUE ou ailleurs, en gros ça consiste à dire "merci". Et... ça n'arrive pas si souvent que ça, mais ça arrive » - Benoît Moreira

Si le remerciement est une question d'usage, alors la question de la reconnaissance pourrait être rendue désuète, en effet : elle serait systématique. Or cela ne semble pas être le cas et, à l'inverse, elle est presque exceptionnelle. On comprend donc que le remerciement devient la source principale de satisfaction, c'est une preuve que le service rendu a été apprécié, et qu'il peut être assimilé puisque reconnu comme tel – comme un service donné et non un passage obligatoire auprès d'une instance public. Les particuliers, lorsqu'ils remercient, le font de manière directe, le résultat du conseil, même s'il n'est pas visible, semble tout de même palpable dans les propos des porteurs de projet :

« Pour les particuliers, c'est sensiblement la même chose. J'ai même eu des particuliers qui sont en permanence, qui sont venus en rendez-vous et puis, après le rendez-vous, qui ont renvoyé des mails en disant "vraiment, merci..." tu vois, en gros : "ça se fait rare un service public comme ça"... "je suis arrivé avec un gros problème et je suis reparti avec le sourire et puis des solutions", donc voilà!

Ça, ça fait super plaisir! Ou des gens qui m'ont rappelé même, pour me dire "ouais je sais pas si vous vous rappelez de moi, j'étais venu en rendez-vous pour un conseil il y a un mois. Ça y est, le projet est démarré, je voulais vous remercier, ça nous a aidé...". Fin tu vois super quoi! » - Benoît Moreira

« Quand vous arrivez quand même à lui donner un conseil pour débloquer son projet, vous êtes content. Et quand les gens, généralement partent avec un sourire, ils sont contents du rendez-vous. Bah ça fait du bien quoi, parce qu'on a trouvé une solution qui leur permet de continuer à avancer... Là où c'est désagréable c'est quand, bah en fait... Quand c'est une maison de constructeur » - Valérie Videlo-Ruffault

On ressent là un réel plaisir, une réelle satisfaction, un contentement, dans ces rapports humains au regard des conseils aux particuliers. En ce sens, on retrouve la revendication qu'ont les architectes des CAUE vis-à-vis d'un véritable contact qu'ils entretiennent avec les acteurs du territoire. Mais, à la mesure de la satisfaction procurée, la frustration n'en est pas moins grande. En effet, lorsque des particuliers rencontrés ont fait appel à un constructeur, l'architecte conseil se sent démuné : le projet est déjà entièrement dessiné et il devient compliqué de sensibiliser leur interlocuteur. De même, l'interprétation du conseil ne mène pas toujours au résultat escompté, le travail fourni par les architectes conseil semble donc inefficace :

« Donc en fait, c'est vrai que d'être dans le conseil et en amont, d'accompagner les collectivités, les particuliers, essayer de les éclairer sur la

bonne décision, quelques fois ce sont des grosses frustrations parce que entre ce que vous avez dit et ce qui va être fait, ce qu'a compris la personne et ce qu'elle va prendre dans votre conseil et après, voir le projet réalisé, forcément... C'est un petit degré au départ et à la fin ça finit... (soupir) » - Valérie Videlo-Ruffault

Les mécanismes semblent similaires en ce qui concerne la reconnaissance, ou non, de la part des élus. Le remerciement s'inscrit à nouveau, et pour certains des interlocuteurs seulement, dans un réflexe de gratification immédiat, dans le contact :

« Quand t'as un élu qui te dit à la fin d'une présentation : "merci, c'est un super boulot ! Du coup, ça nous permet d'y voir plus clair ou vous nous avez aidé à résoudre cette question là", c'est hyper bien » - Benoît Moreira

« La valorisation du travail, elle est dans l'échange. On va avoir le retour des élus qui vont dire "ah bah on est content de la mission, on est content de l'équipe qu'on a trouvé, fin de l'équipe qu'on a retenu, euh, le projet avance bien...". Après voilà, il y a des communes qui ne vont plus du tout nous contacter une fois qu'ils ont leur équipe » - Thomas Bourdaud

L'assistance du CAUE semble faire effet, quelques élus le garantissent. Seulement, lorsque ce type d'échange n'a pas lieu, les architectes ne peuvent pas observer les retombées de leurs actions. Il n'existe pas de système de suivi automatique des projets qu'ont accompagnés les architectes-conseil, et on ne peut pas mesurer l'effectivité des conseils procurés. Une architecte

précisera que la valorisation du travail de l'architecte en CAUE peut s'observer à la fois de manière immédiate : par les échanges que nous avons évoqués précédemment, le remerciement pur et simple ; mais aussi sur le long terme : par les effets de sensibilisation notables, dans la projection durable de l'architecture et de l'urbanisme d'une commune par exemple.

« Je pense que c'est une action qui est vraiment sur le long terme en fait. Je pense que ce côté en tout cas, comme tu dis, de problème de reconnaissance de ton travail, du temps donné et de l'énergie, je pense que c'est ça, c'est vraiment sur du long terme. [...] Je pense qu'effectivement, il y a des choses qu'ils voient pointer aujourd'hui et c'est le fruit de liens qu'ils ont tissés depuis 10 ans quoi, avec certains élus. [...]Après, moi le truc que je trouve très chouette, c'est l'humain quoi. En fait, c'est que ça au moins c'est gratifiant assez vite » - Hélène Bucher

À l'intermédiaire entre ces deux modes de reconnaissance, on observe également que les architectes des CAUE peuvent être témoins du résultat de leurs missions grâce à la réalisation de projet suivant les conseils :

« Dans deux, trois ans, si c'est construit avec mes premiers conseils, bah là ouais! Mais ça je ne le saurais que dans quelques temps » - Valérie Videlo-Ruffault

Ainsi, il semble complexe de saisir de façon immédiate l'effet des missions que les architectes des CAUE portent et exécutent. Néanmoins, même si cela n'est pas automatique, le remerciement et les échanges

entre les acteurs semblent procurer aux architectes-conseil une gratification plaisante, mais toutefois insuffisante. C'est peut-être là l'inconvénient de l'exercice en amont : il implique de se détacher des projets vis-à-vis desquels les architectes ont su s'impliquer amplement. En ce sens, Jacques Allégret résume : « *ce qu'ils supportent le plus mal, [...] c'est quand leurs propositions achoppent du fait de l'insensibilité esthétique et spatiale et du comportement autoritaires et technocratique de certains de leurs partenaires des administrations. Le pire enfin, c'est quand leurs propositions sont retenues, mais défigurées par ceux qui les mettent en œuvre* »¹⁶¹. Ainsi, ce ne serait pas forcément les personnes visées par leur conseil qui serait à l'origine d'une mauvaise interprétation et donc d'un projet incohérent, mais plutôt le fait de partenaires, ou même de maîtres d'œuvre. On comprend là que le travail de l'architecte-conseil n'a pas eu d'effet, leur ôtant toute capacité de valoriser leur conseil.

Le territoire d'intervention de l'architecte aurait aussi grandement à voir quant à la reconnaissance du travail du CAUE, c'est en tout cas le point de vue que défend un des architectes interrogés :

« Je pense que c'est lié aussi au territoire. Fin, peut être que je me fourvoie mais je pense qu'encore une fois, le fait qu'on soit sur un territoire qui soit moins... peut être moins "sachant" entre guillemets, je dirais, [...] moins rompu. Encore une fois, une ville comme Rennes ou Nantes, tu as une école d'architecture dedans. Pour parler des villes qui sont à proximité et que je connais... Il y a une école d'archi, il y a une culture malgré tout [...]. Fin tu vois, il y a quand même une population, il y a une culture... une structuration de l'entité

¹⁶¹ ALLEGRET Jacques, *Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement*, 2ème partie, GRESA-EAPV, Paris, Juillet 1995

publique qui fait que, bah l'aménageur de Rennes ou l'aménageur de Nantes, type SAMOA, il en a soupiré de l'archi quoi. Ils savent exactement comment ça marche, il y a tous les archi de France qui veulent bosser sur l'Île de Nantes... Donc si tu veux, ils ont d'autant plus de mal à te dire merci quand tu viens leur présenter un travail, qu'en gros, tout le monde vient toquer à la porte pour essayer de bosser... Et je pense que, quand tu t'extraites de ces contextes où les maîtrises d'ouvrage sont rugueuses ou hyper armées et qui même parfois, maltraitent un peu les architectes, et que tu reviens sur des terrains qui sont plus en demande et en besoin, et ben tu retrouves aussi justement du sens. C'est-à-dire que tu as des gens qui ouvrent les yeux et qui potentiellement sont enclins à te dire merci quand tu leur présentes un boulot » - Benoît Moreira

On comprend ici que l'offre et la demande des services de l'architecte dépendent du territoire, qu'il soit plutôt urbain ou rural notamment. Dans un territoire très urbain, l'architecte est plutôt en demande de travail ; la ville va donc assurer le contrôle de l'offre qui en est associée. Par ailleurs, plus une ville est de taille importante, plus elle intègre dans ses services les compétences nécessaires pour répondre aux questions d'urbanisme et d'architecture. A contrario, dans un territoire moins dense, davantage rural, ce seront les communes qui seront en demande de service de la part des architectes ; et les architectes, quant à eux, selon leurs aspirations, sont à même de choisir s'ils veulent, ou non, proposer leurs services dans un territoire donné. Dans l'usage général, l'acte de remercier correspondant plutôt à celui qui demande, qui reçoit l'offre. Ainsi, nous comprenons – sans forcément le cautionner – qu'il

devient moins commun de la part des métropoles et autres grandes villes de remercier les architectes. Encore une fois, une quelconque reconnaissance ne semble pas être facilement atteignable.

Nous avons vu également qu'il était complexe de rendre compte de l'application d'un conseil, de l'effet de la sensibilisation ou de la pédagogie :

« Bah oui parce que le travail qu'on fait il n'est pas valorisé, il n'est pas rendu public. Les projets n'ont pas notre signature dessus » - Thomas Bourdaud

Certains CAUE ont conscience de cet écueil et ont la volonté de mettre en place des dispositifs ou des outils favorisant la diffusion du travail des architectes en CAUE et, ainsi, d'augmenter la reconnaissance de ce travail :

« Un des enjeux de l'outil S-PASS, c'est d'avoir un espace de diffusion et de valorisation de certains documents » - Thomas Bourdaud

Cet outil numérique permet donc un accès plus aisé aux documents que produits le CAUE, et d'une certaine manière de comprendre en quoi les actions menées ont un sens et une utilité auprès des départements.

La reconnaissance à laquelle aspirent les architectes des CAUE semble plutôt modeste, et c'est en cela qu'elle est tout à fait louable. Ils n'attendent pas de prix ou de parutions médiatiques. Cependant, il semble tout de même compliqué pour eux de prétendre à une quelconque forme de gratitude. Cela résulte de leur rôle plutôt abstrait de conseiller, auquel il ne figure pas de résultat palpable. Si eux-mêmes ont conscience que

leur travail n'est pas vain – car ils touchent un grand nombre d'acteurs et ont de fait des réactions plus ou moins sensibles à leurs missions – ce n'est pas forcément le ressenti de l'interlocuteur qui ne sera témoin que ponctuellement de l'intervention de l'architecte. Par les rapports d'activités, la mise en place de démarches qualifiées, l'élaboration d'outils, la mise à disposition d'observatoires... les CAUE et leurs architectes tentent d'exposer leur utilité et le sens de leurs missions. Le but est que leurs interlocuteurs prennent conscience des bienfaits apportés par les contacts qu'ils entretiennent avec les architectes, et par cela instaurer un système de reconnaissance, de gratitude.

Le rapport aux pairs

Si les architectes maîtres d'œuvre sont bel et bien reconnus, autant par le grand public que par la profession elle-même, il n'en va pas automatiquement de même en ce qui concerne les architectes-conseil des CAUE. En effet, dans l'imaginaire collectif, l'architecte est un concepteur, un créateur, à la limite de l'artiste. De ce fait, pour l'opinion générale, il peut s'avérer difficile d'intégrer le travail de l'architecte en CAUE comme étant de l'architecture ; en effet, il n'a pas le droit de concevoir au sein de la structure. De fait, de quelle manière les architectes interrogés sont-ils confrontés à ce non-droit d'exercice de maîtrise d'œuvre ? Comment, de fait, se nomment-ils auprès des personnes non averties de l'existence d'une structure telle le CAUE ? Est-ce valorisant de s'appeler architecte-conseil ? En d'autres termes, nous voyons ici comment l'architecte du CAUE est perçu par la société en général mais aussi par ses pairs. En effet, ces deux perceptions sont liées : la profession peut se porter solidaire des architectes en CAUE et valoriser leur travail auprès de différentes instances et interlocuteurs, et à long terme auprès du grand public. Deux architectes nous parlent des réactions auxquelles ils ont à faire lorsqu'ils parlent de leur métier :

« C'est plus simple de dire architecte conseil, parce que quand on dit architecte chargé de mission euh... En fait dans la notion d'architecte conseil, les gens comprennent plus facilement la notion de conseil. Alors que t'es un chargé de mission, "bah oui mais c'est quoi tes missions?". Donc architecte conseil c'est plus simple... Mais c'est vrai qu'on me demande toujours : "ah mais tu fais pas de conception ?" et non, on fait pas de conception » - Thomas Bourdaud

« Quand on dit en général "je travaille au CAUE", la majorité des gens ils disent "c'est quoi ce truc". Donc du coup la reconnaissance est assez faible quand même. Sauf quand quelqu'un le connaît du coup, parce qu'il a un cousin qui travaille dans un CAUE, c'est assez, voilà... quand on parle à des non professionnels. Donc non, non, franchement il n'y a pas une grande reconnaissance. Surtout que moi avant je travaillais dans les monuments historiques, donc si je disais "je travaille pour les musées", c'est sûr ça marchait mieux, hein ! Si c'était pour la reconnaissance... » - Franca Malservisi

On comprend là que le statut d'architecte-conseil, ou d'architecte chargé de mission en CAUE, n'est pas très explicite, même si cela fait plus de 40 ans qu'il existe maintenant. Les missions qu'il exerce ne sont pas saisies par l'interlocuteur, il n'assimile pas les notions de mission, ou de conseil, qui sont quelques peu abstraites. Les architectes des CAUE se doivent donc de préciser, de décrire davantage leur rôle qui ne se résume donc pas à deux ou trois mots. Néanmoins, ils peuvent s'appuyer sur le fait que le titre d'architecte-conseil est aujourd'hui officialisé par l'Ordre des Architectes :

« On s'est inscrit à l'Ordre des Architectes l'année dernière. Parce qu'il y a une cotisation spéciale architecte conseil, mission de service public, donc je pense que le rôle il est un peu plus reconnu. Donc du coup on paye moins parce qu'on ne fait pas de maîtrise d'œuvre, on n'a pas l'assurance, vous voyez... On a un rôle qui est un peu à part mais du coup c'est pas mal, on est tous inscrit à l'ordre en tant qu'architecte conseil... Je crois que c'est marqué architecte conseil. Je prends celui

là hein, mais il est devenu officiel on va dire par rapport à l'Ordre, donc... Mais bon, c'est tellement flou que ça veut pas dire grand chose... » - Franca Malservisi

Même si le titre est ici institutionnalisé, l'appellation « architecte-conseil » n'en est pas moins vague et imprécise... Aussi, lorsqu'on veut consulter le tableau des architectes, sur le site de l'Ordre des architectes, on nous propose une recherche menant à deux types de professionnels, aux caractéristiques différentes : en premier lieu, « un architecte pour concevoir, aménager, diriger et coordonner vos travaux, ou vous conseiller »¹⁶² et en second lieu, « un architecte exerçant une autre activité, telle que : enseignement, journalisme, expertise à titre exclusif, salarié d'un CAUE... »¹⁶³. Ici, le statut d'architecte-conseil n'est pas utilisé pour définir l'architecte du CAUE. Il est alors appelé « salarié d'un CAUE » et, à moins de connaître la structure, on ne saisie pas le rôle de cet architecte. De plus, il peut y avoir confusion lorsqu'on lit, dans la première définition « un architecte pour [...] vous conseiller » ; et en parallèle, sur la deuxième : « un architecte exerçant une autre activité ». On sous entend ici – sans que cela soit nécessairement volontaire – que l'architecte du CAUE n'exerce pas la fonction de conseiller. Or, l'identité revendiquée par les architectes interrogés implique cette notion de conseil, elle est également à la base de l'acronyme CAUE... L'activité de l'association semble, de cette manière, et une fois de plus, dévalorisée.

Raymonde Moulin apporte un élément qui permet de comprendre cette dévalorisation du rôle de l'architecte conseil du CAUE, au profit de l'unique image de

¹⁶² Tableau des architectes, créé l'Ordre des Architectes, disponible sur le site : annuaire.architectes.org

¹⁶³ *Ibid.*

l'architecte maître d'œuvre : « Jusqu'à une date récente, dans nos sociétés, la fonction de création l'a emporté en prestige sur celle de transmission et de diffusion »¹⁶⁴. Peut-on vraiment dire que ce temps est aujourd'hui révolu en ce qui concerne le métier d'architecte ? On serait tenté de répondre par la négative. En effet, il semble que les architectes interrogés ne sentent pas sur eux un regard bienveillant de la part des architectes maîtres d'œuvre ; d'autant plus que leur rôle et leur manière d'exercer paraissent méconnus de leurs pairs :

« Je trouve qu'il y a effectivement un peu de condescendance parfois de la part des confrères qui te disent, en gros : "t'es architecte en CAUE, t'es pas vraiment architecte, t'es planqué quoi" » - Benoît Moreira

« Je pense que c'est très dévalorisé, parce que c'est pas de la "vraie architecture". Fin j'ai l'impression en tout cas, que c'est assez dévalorisé » - Lisadie Dutilleux

« Les à côtés de la maîtrise d'œuvre – qui moi, me semblent avoir beaucoup de sens – sont souvent un peu oubliés, et parfois même mal considérés je trouve, par la profession d'architecte. Et on le voit bien parce que dans les études on en parle assez peu... » - Hélène Bucher

Un architecte au CAUE ne serait donc pas considéré par la profession comme un « vrai architecte », cela du fait qu'il ne conçoit pas. L'association est considérée comme une sorte de refuge pour les architectes qui ne souhaitent plus exercer comme maître d'œuvre, elle permettrait d'accéder à une place plus « tranquille »,

¹⁶⁴ MOULIN Raymonde, *L'Écho hors série*, décembre 1979

moins contraignante :

*« Je sais qu'il existe ce truc là, je pense même que j'ai pu faire partie des gens à un moment qui disent "oh le CAUE c'est quand même tranquille quoi". Et en fait, en me confrontant à la réalité je trouve pas du tout que ce soit le cas quoi » -
Hélène Bucher*

*« Mais le plan de charge, oui, il est soutenu quand même. Fin, ce qu'on pourrait pas forcément imaginer quand on est pas dans un CAUE » -
Thomas Bourdaud*

Ici, les architectes interrogés démentent ces « clichés » qui collent à la peau de leur fonction. Même s'ils ne conçoivent pas, qu'ils ne sont pas à leur compte, ces architectes, ont à cœur de répondre aux missions auxquelles ils sont attachés, et ce parfois au dépend d'une charge de travail élevée. Il est ainsi intéressant de soulever ces quelques tensions et dissonances qui existent au sein de la profession qui a elle-même fait émerger le concept de CAUE. Nous l'avons vu ici de manière générale, mais ces tensions se retrouvent dans des cas plus concrets et précis. Dans le CAUE des Côtes d'Armor par exemple, certaines confrontations peuvent se produire au cours de conseils aux particuliers. Elles ont lieu lorsqu'un service instructeur, se chargeant d'accorder ou non un permis de construire, doute, par exemple, de l'insertion d'un projet dans son environnement. L'architecte du CAUE intervient alors comme médiateur et permet, au-delà d'une simple remise en question du projet, l'apport de certaines suggestions. Cela aboutit dans le meilleur des cas à des solutions qui conviennent à la fois au service instructeur, à l'architecte et à son client :

*« C'est le service instructeur, qui, quand il a vu le projet il s'est dit : "oh là ! C'est brutal quand même comme forme. Donc on va les convoquer, on va leur demander de présenter leur projet à Mme Videlo". Et donc là, c'est vrai qu'au départ, quand j'avais ça, je me suis dit : "ah punaise ils ont convoqué un architecte! Aïe y a un architecte sur le projet!". Et j'étais très mal à l'aise, mais avec l'expérience en fait, maintenant, je trouve qu'on peut réussir à discuter, avec certains collègues » -
Valérie Videlo-Ruffault*

« Quelquefois je fais face à des architectes et c'est vrai que c'est – on en discute souvent au CAUE – ça nous met en porte-à-faux. Parce que c'est vrai que pourquoi nous, on aurait plus de pertinence, ou de légitimité sur un projet? » - Valérie Videlo-Ruffault

C'est un cas ici plutôt hors-norme qui se présente ; en effet, les autres architectes interrogés ne rapportent pas de telles relations avec les architectes maîtres d'œuvre. De plus, il semble que l'architecte-conseil intervienne une fois le projet réfléchi et non avant, requestionnant sa place dans le processus de réflexion. La situation paraît néanmoins commune pour le service instructeur, démontrant de liens établis entre eux et le CAUE depuis déjà un certain nombre d'années. Elle l'est moins pour l'architecte tout fraîchement embauchée par le CAUE, pour qui les rapports entre elle-même et l'architecte maître d'œuvre se trouvent quelque peu déséquilibrés : l'un se place comme juge et critique de l'autre, pourtant tous deux ont reçu la même formation, rien n'autorise une quelconque supériorité de l'un ou de l'autre. La solution que semble avoir trouvée l'architecte vis-à-vis de ce contexte atypique réside dans la discussion, la

recherche de solution avec l'architecte et non contre ; elle est consciente de ne pas détenir la vérité absolue. Ce genre de rencontre aurait ainsi pour but de défendre les intérêts de la profession à part entière et de l'architecture elle-même :

« Quelquefois des architectes disent : “euh ouais vous défendez pas les architectes”. On a l'impression que le CAUE ne défend pas assez l'architecture. En fait, si, on défend l'architecture, mais pas forcément l'architecte » - Valérie Videlo-Ruffault

On retrouve ainsi les convictions dont font preuve les architectes des CAUE. Ainsi, s'ils se retrouvent en face de professionnels défendant les mêmes valeurs, alors un certain rééquilibrage des rapports entre architectes pourra s'établir et faire naître des solutions. Dans le cas contraire, la confrontation peut s'avérer complexe, et en effet, l'architecte du CAUE se sentira en porte-à-faux. Afin d'éviter ce genre de posture inconfortable certains architectes interrogés témoignent d'une certaine distance qu'ils s'imposent avec les architectes maîtres d'œuvre, qu'ils ne côtoient d'ailleurs que rarement et lorsque l'occasion les y contraint :

« On les connaît sur le territoire, pas tous, mais on en connaît plusieurs. Mais je pourrais pas dire qu'on ait forcément beaucoup plus de liens que ça avec eux. Dans le sens où, en fait on les retrouve beaucoup, du coup, sur les concours et sur les différents appels d'offre qu'on porte avec les élus quoi, qu'on monte avec les élus. Je trouve que d'une certaine manière on est un peu obligé d'avoir une certaine distance avec eux » - Héléne Bucher

D'autres CAUE sont à l'intermédiaire de ces deux cas opposés précédemment. En effet, les architectes ne semblent pas être confrontés directement entre eux, mais, par l'intermédiaire de leur intervention auprès des collectivités, les architectes des CAUE vont impacter les projets des architectes maîtres d'œuvre. S'ensuivent alors des rapports très différents, encore une fois basées sur les valeurs que partageraient, ou non, les professionnels entre eux :

« C'est très très différent de l'un à l'autre, parce que certains ont eu de très bonnes relations et d'autres pas du tout. Donc on passe de quelqu'un qui dit : “ah oui super! Vous avez organisé un voyage, c'était génial”, et : “vous m'avez beaucoup aidé dans ce projet avec la ville, on a réussi à changer le programme” et tout... Donc ils sont ravis. Et puis d'autres, où ils ne savent pas ce que c'est, où ils ont été embêté parce que le CAUE justement a essayé de faire évoluer un projet et, du coup, ça n'a pas marché, bon... Voilà, donc c'est vraiment très très différent » - Franca Malservisi

Au delà de ces rapports architectes-conseil et architecte maître d'œuvre, on nous rapporte également d'autres relations entre pairs, impliquant ici les architectes des bâtiments de France. Ces derniers ont un statut bien particulier et travaillent, au même titre que les architectes des CAUE, pour l'État. Or, ici, le rapport entre architectes est biaisé, déséquilibré : les ABF ont fait l'objet d'un concours pour accéder à leur poste et, au-delà de ça, sont tenus d'émettre un avis :

« Tout à l'heure vous me demandiez si, justement, quand des archi ont dessiné le projet, comment on se situe? Autant là, je trouve ça intéressant

parce qu'on est en mode projet, donc avec certains architectes vous pouvez parler, même s'il y en a avec qui c'est plus compliqué... Et là je trouve qu'on est légitime. Autant, avec l'architecte des bâtiments de France c'est plus compliqué parce que eux, justement, ils ont un avis à donner » - Valérie Videlo-Ruffault

Le dernier mot ira donc automatiquement à l'architecte des bâtiments de France, tout dépend alors de l'ouverture à la discussion de ce dernier. C'est aussi la manière dont se sont construits les liens entre cette institution et le CAUE qui déterminera la relation qu'entretiennent les architectes entre eux. En effet, leur rencontre s'effectue dans des cadres variés selon les départements : au CAUE 49 ce sera pour mettre en place des projets communs à l'échelle du territoire ; au CAUE 22, elle prendra place lors de débats autour d'un dossier de permis de construire se situant dans le périmètre de l'architecte des bâtiments de France. Ainsi, ces contextes variant, les architectes-conseil se retrouvent parfois dans une posture de collaborateur, d'autres fois comme opposant.

Si on reprend tous les éléments des relations entre architectes précédemment citées, on remarque que les ententes possibles, malgré des positionnements parfois inconfortables, relèvent de la cohérence des valeurs que portent et estiment chaque professionnel. Or, l'architecte du CAUE porte en lui des valeurs qui sont le résultat de principes inculqués durant sa formation et d'une attention particulière portée aux volontés d'un public non sachant : *« En fait, les architectes en CAUE, dont l'activité relève d'un autre tribunal, plus populaire, celui des élus et des populations, tendent à devenir les médiateurs de cet autre jugement en direction de la profession. Missionnés pour*

élever le niveau de la production architecturale par la sensibilisation du public à l'architecture, ils ont quelque peu inversé la question en devenant pour la profession une autre instance de débat et de consécration fondée sur des valeurs multiples et partiellement externes au champs professionnel »¹⁶⁵. Cette position de médiateur peut être ainsi acceptée, voire encouragée, par les architectes maître d'œuvre, ou les architectes d'institutions diverses ; mais elle peut aussi être dévalorisée car représentant une trop grande différence, voire une extravagance, au regard des intérêts des architectes concepteurs. Quoiqu'il arrive, l'architecte du CAUE « depuis cette position de médiateur,[...] se distancie de la culture dominantes des architectes »¹⁶⁶. C'est peut être aussi dans ce sens qu'on le considère comme « planqué », ou comme ne faisant pas de la « vraie architecture », car sa profession mêle finalement beaucoup plus de visions, d'intérêts, et de préoccupations que ceux impliquant uniquement l'architecte libéral

¹⁶⁵ ALLEGRET Jacques, *Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement, 2ème partie*, GRESA-EAPV, Paris, Juillet 1995
¹⁶⁶ *Ibid.*

Les perspectives d'évolution de la structure

En 1977, les CAUE ont été créés par l'animation de volontés pionnières. Cette ambiance liée aux innovations du statut d'architecte a longtemps persisté, et il est intéressant d'observer ce qu'il en reste aujourd'hui. En d'autres termes, nous nous demandons ici en quoi les architectes actuels remettent en question leur rôle, leur place au sein de la structure du CAUE. En effet, les enjeux ne sont plus les mêmes : les architectes n'ont plus à revendiquer l'existence de l'association, ni l'intérêt des missions qu'elle porte, puisque celle-ci est bel et bien effective, ce depuis plus de 40 ans maintenant. Certains fondements ne sont donc plus remis en cause aujourd'hui, ou si c'est le cas, cela ne porte par atteinte à l'existence du CAUE :

« Si tu prends vraiment le texte qui a fondé les CAUE, qui est la loi sur l'architecture de 1977, l'architecture est d'intérêt public, je veux dire : c'est d'une évidence ! » - Lisadie Dutilleux

« Mais alors les faire disparaître c'est pas si simple que ça, et du coup finalement on y renonce. Et c'est leur fragilité qui les sauve d'une certaine manière, parce qu'ils sont compliqués à supprimer » - Franca Malservisi

Le fait que les CAUE soient intégrés à certains textes de loi rend leur suppression quasiment impossible : quel organisme les substituerait alors ? De plus, ce sont souvent de petites structures, ne présentant alors parfois que peu d'intérêt à être supprimées. Les architectes des CAUE seraient alors condamnés à n'espérer que peu de moyens pour exercer leurs missions, à faire avec, pour passer inaperçus aux yeux de leurs détracteurs... Quoi

qu'il en soit, le contexte actuel, et l'avenir incertain qui se profile, n'empêche pas quelques architectes d'émettre des hypothèses quant à de nouvelles façons d'exercer leur rôle, tout en s'adaptant aux moyens qui leurs sont accordés. D'abord, il semblerait que les architectes interrogés n'opposent pas de contestation à la redéfinition du statut d'architecte en CAUE qui a eu lieu dans les années 2010, ce afin de correspondre davantage à leur rôle qui a évolué :

« Il faut se dire que les statuts, ils n'avaient pas été revus depuis les années 70 quand même, ou quelque chose comme ça, dans les années 80... Du coup je crois qu'il y a beaucoup de départements qui ont remis en question le principe de la taxe... » - Lisadie Dutilleux

Il faut aussi dire que la majorité des architectes interrogés n'ont pas connu la période qui précède les modifications de financement et de statut. En ce sens, ils n'ont pas besoin de faire un effort d'adaptation comme l'ont pu faire leurs aînés. Néanmoins, ces nouvelles conditions de travail ne semblent pas entraver complètement le travail des architectes en CAUE et on ressent chez les architectes rencontrés l'envie de réinventer leur rôle quant à ces nouvelles mesures mises en place :

« Ce qui ferait du bien c'est qu'il y ai un espèce de vent nouveau, pour insuffler des choses positives et des choses stimulantes. Parce qu'il y a des choses stimulantes mais... Ça c'est vraiment mon point de vue personnel, mais il y a une grosse contradiction au fait de vouloir changer des choses, mais d'être soi même dans la peur du changement » - Thomas Bourdaud

« Je pense que c'est aussi des structures qui ont besoin de se réinventer, de se transformer, et que ce n'est pas assez le cas. [...] Je pense aussi qu'il y a plein de CAUE qui ont besoin de renouveler leurs équipes, ça fait très longtemps que les gens sont là, sans que ça bouge trop et tout » - Lisadie Dutilleux

Certains semblent ressentir une certaine langueur de la part de l'ensemble des CAUE et de leurs effectifs qui pour quelques uns ne paraissent pas avoir évolué depuis plusieurs années. En effet, si les statuts et les modes de financement ont changé, les équipes en poste sont parfois, peu ou prou, les mêmes. Cela peut possiblement freiner l'esprit d'innovation, pourtant un des principes fondateurs du CAUE. L'insertion dans ces équipes de jeunes architectes, ou d'architectes n'ayant encore jamais exercé dans la fonction publique, peut, à l'inverse, instiller de nouvelles visions et pensées à l'ensemble d'une équipe et en cela combiner les différents savoirs afin de mettre en place de nouvelles actions, de nouveaux modes d'interventions ou de rencontres :

« L'objectif et le souhait à terme c'est de mieux exploiter le bâtiment, l'espace d'exposition... Justement pour faire de la diffusion, alors peut-être plus avec des outils numériques... faire un centre de documentation. Il y a tout un centre de documentation existant qui est sous utilisé, on va dire ça, et qui mériterait d'être plus mis en valeur. L'idée là qui émerge, en arrière plan pour l'instant, c'est de faire un café avec un centre de documentation, des ressources pour les porteurs de projet.... Que ce soit des particuliers et des collectivités qui puissent avoir un lieu pour se retrouver, pour faire des réunions, des rencontres, des conférences. Comme ça se fait déjà, mais peut-

être dans une autre approche, fin une approche plus ouverte en général, plus ouverte sur le quartier, plus ouverte avec les outils numériques... » - Thomas Bourdaud

Nous avons ici un premier exemple avec la vision d'un CAUE comme lieu de ressources et de mise en réseau des acteurs. Les locaux du CAUE incarneraient physiquement ce qui se passe hors de ses murs, sur l'ensemble du département, permettant également un accès aisé à de multiples travaux et documents. Cette idée de rencontres d'acteurs, nous la retrouvons chez une autre architecte, qui elle, l'imagine plus développée qu'actuellement mais toujours hors les murs :

« Et puis certains CAUE ont des collaborations assez étroites avec des historiens des écoles d'archi, ou des universités et publient pas mal dans ces sujets. Et par exemple, en Normandie, ils font pas mal de publications etc. Ça dépend, il y en a beaucoup qui sont engagés dans cette question là avec des collaborations. Mais c'est vrai qu'il n'y a pas une... comment dire? Ce n'est pas suffisamment développé à mon goût. Je pense que les CAUE auraient quelque chose à développer sur ces questions là, en partenariat avec d'autres institutions, comme les inventaires, vous voyez ? L'inventaire qui est maintenant au niveau régional. Ou en collaboration avec les écoles d'archi ou les universités, il y a vraiment un rôle important que le CAUE pourrait assumer en tant qu'intermédiaire entre les collectivités et toutes ces institutions » - Franca Malservisi

Dans ce scénario, ou plutôt ces scénarios, les architectes des CAUE seraient davantage inscrits dans

des réseaux de réflexions sur l'architecture, l'urbanisme et l'environnement. Une première hypothèse évoque une meilleure coordination entre les acteurs du territoire, et ce à l'échelle de la région, plutôt qu'à celle du département. Cela permettrait de mettre davantage en commun certains travaux. La deuxième hypothèse place le CAUE comme médiateur ou intermédiaire entre les institutions de recherches, les écoles, et les collectivités. L'architecte du CAUE doit alors cultiver les liens avec chaque acteur du territoire, et serait à même de les mettre en relation. Une autre suggestion, qui existe déjà plus ou moins, mais qui pourrait être élevée au rang d'une réelle mission de la part du CAUE, serait d'assumer le fait que l'association ne se place que là où il y a un réel besoin et un manque de réponse à ce besoin :

« Une autre possibilité ça serait que les CAUE soient toujours dans les besoins auxquels personne ne répond à un moment donné. C'est-à-dire : il faudrait qu'ils se réinventent tout le temps. Je l'ai vu par exemple sur la question du patrimoine d'intérêt local. Il y a un moment où les CAUE étaient tous seuls, et puis petit à petit les bureaux d'études, d'urbanisme, ils se sont formés sur le sujet et du coup ils répondent à ça. Donc les CAUE devraient tout le temps être sur les premiers besoins qui démarrent sur un sujet, et puis dès qu'il y a une réponse par des professionnels qui donnent leur avis sur ça, laisser la place et passer à autre chose. Donc être très dynamique et du coup là il y a une vraie utilité d'être financé par une taxe parce que du coup on fait quelque chose pour lequel il n'y a pas encore de réponse » - Franca Malservisi

Dans ce cas de figure, les architectes des CAUE seraient presque des chercheurs, des professionnels

formés quant aux évolutions du territoire et de ses demandes. L'architecte argumente cette hypothèse en la confrontant avec le système de taxe finançant l'association et qui selon elle doit correspondre à la mise en place de moyens pour répondre à une demande encore insatisfaite. Cela démontre bien de l'adaptation de l'architecte du CAUE à son cadre de fonctionnement. En se comportant de cette manière, le CAUE serait ainsi exempté de toute question en rapport avec sa légitimité, son utilité ne serait plus remise en question et l'appel à ses services ne tarirait pas. C'est ce qu'explique déjà Jacques Allégret en 1995 : *« C'est quand il assume un rôle d'observatoire de l'évolution du territoire, de ses transformations et dégradations et quand il s'engage comme "force de propositions" que le CAUE élargit son offre et développe la demande »*¹⁶⁷. Le CAUE est alors un lieu de réinvention, à la fois de la profession de l'architecte, de ses pratiques, mais aussi du territoire et de sa demande.

D'un autre côté, certains semblent douter de l'invulnérabilité des CAUE. Finalement, ce ne serait pas l'existence même du CAUE qui serait mise à mal, mais plutôt son fonctionnement et les moyens qui lui sont accordés, réduisant à néant les possibilités d'actions de l'association. Cela dépendrait d'abord de la gestion financière qu'il en est fait au niveau départemental :

« Je ne crois pas qu'il y ai eu de gros, gros soucis, comme ça a été le cas pour d'autres CAUE. Et après il faut savoir que... je sais qu'on reste quand même toujours très fébrile... de manière générale hein. J'ai l'impression que le rôle des CAUE et le nombre d'architectes conseil pourraient être remis en cause chaque année en fonction du pilotage du

¹⁶⁷ ALLEGRET Jacques, *Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement, 2ème partie*, GRESA-EAPV, Paris, Juillet 1995

département » - Hélène Bucher

À cette incertitude, liée à son statut, l'architecte oppose une attitude défensive, de combat :

« Je pense que ça va continuer d'être un combat pour exister. Je pense que... Fin je ne suis pas sûre qu'on aille vers, en tout cas, une pérennisation des CAUE. Je pense que ouais, il faut continuer un peu de se battre pour que ça existe » - Hélène Bucher

Ainsi, la fragilité de l'association peut être considérée telle un moteur pour certains architectes qui y travaillent. Peut-être est-ce par ce sentiment de lutte pour leur reconnaissance que les architectes-conseil et la structure elle-même peuvent garder leur ferveur d'antan... Ils se maintiennent aux aguets, prêts à défendre les intérêts pour lesquels ils travaillent et ainsi l'utilité et la légitimité de leur statut. Mais cela vaudrait pour la défense de chaque CAUE particulièrement, non pour une résistance à l'échelle des CAUE de France :

« Parce que s'il n'y a aucune mission valorisée par tous les CAUE de France, ou qu'on retrouve partout avec la même intensité, on a du mal à dire qu'ils sont indispensables » - Franca Malservisi

Ici, la compréhension des missions du CAUE, au niveau national, permettrait une meilleure défense de son utilité et de sa légitimité. Or, le principe même de l'association, s'adaptant aux besoins de son territoire d'intervention, semble freiner cette compréhension. On voit là la contradiction de la structure qui se veut décentralisée mais qui aurait besoin d'être organisée au niveau national pour pouvoir davantage justifier son rôle. Néanmoins, à l'échelle départemental, certains

CAUE semblent s'être rendus indispensables, au dépit de leur statut légal, notamment dans les CAUE ruraux qui manquent d'architectes maîtres d'œuvre :

« Nous on le voit quand on fait des réunions au niveau national, et il y a vraiment un débat hein. Il y a des CAUE qui font pratiquement de la maîtrise d'œuvre, on n'aurait pas le droit. Vraiment on n'aurait pas le droit : c'est marqué dans la loi. Mais, parfois dans le rural, il y a peu d'architectes, les villes ont pas de compétences et pas d'argent, et donc le petit dessin de la place, de parking, voilà, les CAUE le font. Mais vraiment, on n'aurait pas le droit, je comprends qu'ils le fassent. Mais alors ça en Île-de-France, nulle part. Ça n'existe pas » - Franca Malservisi

Cela révèle aussi les oppositions concrètes entre certains territoires français ; la région parisienne est parfois aux antipodes de certaines réalités en Province. Ainsi, il paraît complexe et délicat de résumer les missions des CAUE sous une seule et même définition. Il paraît en effet peu probable que les CAUE de Paris aient à répondre à des enjeux similaires qu'en Maine-et-Loire, en Côte d'Armor ou en Puy-de-Dôme. Cela s'explique par la forte présence, en région parisienne, d'architectes, de bureaux d'études ou d'institutions et associations publiques destinées à la diffusion de la culture architecturale. Défendre le rôle de l'architecte en CAUE prend alors une tournure différente pour ceux qui exercent à la capitale, ou même dans des métropoles :

« Nous en Île-de-France on est en attente un peu comme tout le monde de l'évolution de la gouvernance qui semble changer. Parce qu'il n'y a pas de métropole encore vraiment, je veux dire: la

métropole existe mais elle n'a pas de compétence encore; le gouvernement devait se prononcer sur ça, et il se prononce toujours pas. En plus, on est en attente de la fin des élections municipales et des prochaines élections régionales, du coup c'était toujours en attente de ces équilibres et là c'est vraiment... on a trop trop de couches. On a les communes, les territoires, la métropole, le département, la région... Donc franchement ça n'est pas possible. Et les CAUE devront s'adapter à ça. C'est-à-dire, à un moment il était question que tous les CAUE de Paris et première couronne soient ensemble, comme ça s'est passé à Lyon, par exemple, au niveau de la métropole. Donc ça c'est une des évolutions possibles » - Franca Malservisi

À Paris, plusieurs CAUE sont concentrés sur un territoire plutôt restreint si on le compare à la densité des associations au niveau national. On comprend alors la volonté de regrouper les compétences à l'échelle de la métropole : le but est d'aspirer à une meilleure cohésion des actions des architectes. À Lyon ou même à Nantes, le CAUE a fait l'objet de regroupement avec des organismes aux compétences similaires et d'échelle métropolitaine. Les architectes-conseil connaissent, une fois n'est pas coutume, des changements de cadre dus à l'évolution des territoires et de leur gérance. Cela peut être en dépit d'une certaine liberté, mais à l'avantage d'une unité et d'une solidarité des organismes ayant des buts communs. Tout dépend ensuite de l'interprétation de ce nouveau cadre par l'architecte lui-même. Ici, une des architectes interrogés semble préférer la cohésion :

« Après faudrait savoir qu'est-ce-qu'ils ont comme compétences dans ce GIE, voilà! Mais certainement moins de libertés qu'avant, mais

bon... » - Franca Malservisi

Cela laisse planer quelques incertitudes, sans toutefois menacer le statut des architectes en CAUE. Mais, si on se réfère à la situation actuelle, les craintes peuvent croître. En effet, le financement de l'association risque de s'amenuiser dans les années à suivre :

« Par exemple, là, il y a toute une angoisse par rapport au confinement, parce que ça bloque les chantiers donc ça veut dire que nous, l'année prochaine, on aura moins d'argent parce qu'il n'y aura pas eu de chantiers » - Franca Malservisi

La question est donc de savoir comment, une fois de plus, les architectes des CAUE s'adapteront à une situation de crise, avec quels moyens devront-ils répondre à leurs missions ? Ne pas dépendre d'intérêt économique grâce à un financement basé sur une taxe est un avantage, dans certaines circonstances seulement. Lorsque l'activité décroît, les CAUE en subissent complètement les effets et leur poste perd de sa sécurité. En d'autres termes, ils sont tributaires des aléas économiques au même titre que d'autres architectes ou d'autres professionnels. Ils ne sont pas protégés par le statut d'association reliée à l'État.

Le futur du CAUE se construit en fonction des évolutions économiques et sociales auxquelles s'ajustent les architectes-conseil. Suivant leur territoire d'intervention et leur sensibilité propre, ces derniers proposent leurs visions quant à leur rôle et à leur mode d'action. C'est en ça que, de façon plutôt indépendante les uns des autres, chaque CAUE connaît une transformation. Celle-ci s'effectue sur un temps plutôt long, correspondant à un travail à tâtons, à un

temps de recherche. Cela peut contribuer à un manque d'harmonisation des associations au niveau national. Il faut alors tenter de déterminer quelle voie veulent suivre les CAUE : continuer de se spécialiser au niveau territorial, au risque d'être en contradiction avec certains principes généraux à l'ensemble des CAUE ou bien tenter de trouver un axe de développement commun et défendre leurs causes d'une seule voix ? Ou peut-être qu'un intermédiaire entre ces deux pistes serait envisageable en assumant les dissonances existantes et en les prônant telle la spécificité même du CAUE. Comme il en a déjà été fait cas dans le passé, les architectes-conseil ont su faire preuve de discernement et donner à l'association les orientations correspondant davantage à la demande du département qu'à ce pourquoi ils ont été créés à la base¹⁶⁸. Avec le renouvellement des équipes, il ne serait pas étonnant de voir de nouvelles préoccupations naître en ce qui concerne la manière d'exercer l'architecture au CAUE.

168 Voir Chapitre 1. De 1980 à 2000, la décentralisation et l'ancrage des CAUE dans les territoires. L'échelle nationale : définition et aboutissement de la création d'un statut type des architectes-conseil des CAUE. Questionnement et redéfinition des missions du CAUE

Pour conclure...

Dans son ouvrage, Jacques Allégret tient lieu de certaines prédispositions qu'entreprendraient les architectes des CAUE. Celles-ci les auraient, consciemment ou non, poussés vers l'exercice de l'architecture au sein d'un service public et plus précisément dans l'association du CAUE. Cette théorie peut se confirmer lorsqu'on apprend que chacun des architectes interviewés semblent, dès leurs études, développer des sensibilités particulières, notamment dans les domaines de l'urbanisme, de la géographie, des sciences sociales. On observe également un fort attrait en ce qui concerne le contact direct avec les acteurs du territoire et la pratique de « terrain », au plus près des réalités. Cette somme de savoirs acquis converge vers l'émergence de prises de positions, vers la contractions de divers engagements : ces architectes se veulent au services de tous, s'écartent des intérêts financiers et revendiquent une qualité architecturale qui ne met pas de côté son usager.

Au CAUE, les architectes interrogés semblent exercer un rôle en cohérence avec les engagements ici cités. Ils s'épanouissent dans une notion de l'architecture qui s'élargit à de multiples domaines, dont ceux qu'ils appréciaient particulièrement en école d'architecture ou dans leurs expériences précédentes. Si on observe quelques dissonances dans leurs manières d'effectuer leurs missions – l'architecte traducteur ou l'architecte entremetteur – leur attention est toujours portée sur l'effet de sensibilisation qu'ils doivent porter auprès des acteurs qu'ils côtoient. Leur rôle ne diffère donc pas lorsqu'il s'agit d'accompagner, sur la durée, les acteurs du territoire ou bien de s'adapter aux différents contextes d'intervention.

Cependant, la vision du rôle de l'architecte-conseil semble biaisée lorsqu'on considère les possibles retours ou jugements dont sont témoins les architectes des CAUE eux-mêmes ; à la fois par leurs interlocuteurs et par leurs pairs, les architectes libéraux. C'est un rôle qui semble en effet compliqué à cerner car il se place en périphérie de chaque action, sans être concrètement au cœur de l'action elle-même. En d'autres termes, l'architecte du CAUE ne produit rien de palpable et le résultat de son intervention n'est visible que sur le long terme. De plus, on constate qu'il semble exister aujourd'hui quelques éléments de frictions, ou un certain flou quant aux attitudes que tiennent entre eux les architectes aux statuts différents ; les architectes libéraux et les architectes-conseil. Pourtant, dans les années 70, il n'est pas mention de telles attitudes, et le CAUE semblait même être un outil idéal pour la profession à part entière. Qu'advient-il plus tard de ces relations ? Pourront-elles évoluer afin que chaque figure d'architecte soit valorisé et qu'au centre des intérêts se trouve la recherche de qualité architecturale, urbaine et environnementale ? Il faudrait pour cela tendre vers une évolution de la part de la profession elle-même. Si beaucoup de questions restent en suspend quant à l'avenir de la structure CAUE et de ses architectes, nous remarquons que nos interlocuteurs, ici, ne sont pas fermés au changement, au contraire, ils semblent aspirer à l'activer.

Le contexte, l'individu et la construction d'une figure collective

Reprenons notre question de départ : comment les rôles et les places des architectes ont-ils évolués, et continuent-ils d'évoluer, dans les CAUE en fonction du contexte ? On pourrait reformuler cette question en se demandant, selon le contexte, qu'est-ce qui permet l'évolution du rôle et de la place de l'architecte en CAUE ? Nous avons vu que le changement de contexte est un fait inévitable, ce à travers le temps, l'espace et les interprétations de chacun à un instant donné. Ainsi, le contexte pourrait être défini comme tout ce dont l'association et les architectes n'auraient pas de réelle prise, comme la somme des événements extérieurs et impactant le CAUE sans que celui-ci ne puisse en aucun cas y faire quelque chose. Ce sont par exemple : des décisions politiques, des crises financières, des prises de conscience sociétales ou environnementales, des préoccupations à l'échelle de la profession, la confrontation avec des acteurs en particulier... C'est ce qui construit le quotidien des architectes en CAUE, ce de manière ponctuelle ou plus diffuse, mais toujours dans l'idée d'une certaine transformation due au contact entre l'architecte et le contexte. À travers ces événements, les architectes-conseil se doivent d'effectuer leurs quatre missions

éditées par la loi du 3 janvier 1977 – conseiller les collectivités et les particuliers, sensibiliser et former – ayant pour même objectif de contribuer à la diffusion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale. C'est peut-être ici le seul élément constant, immobile et imperturbable, formant le socle, le fondement du concept de l'architecte-conseil au CAUE. En effet, l'architecte lui-même connaît des transformations : par les valeurs qu'il porte, ses modes d'actions, sa sensibilité... Ces transformations se cristallisent autant dans le temps : les architectes pionniers n'ont duré qu'un moment ; que dans l'espace : l'architecte du CAUE93 n'aspire pas aux mêmes évolutions que l'architecte du CAUE22 ; et même personnellement : l'un sera spécialiste des normes relatives aux personnes à mobilité réduite lorsque l'autre préférera se concentrer sur les Tiers-Lieux.

On ne peut donc pas dresser un tableau unique de la figure de l'architecte en CAUE, il faut prendre en compte l'individu lui-même et son contexte – ce que nous avons tenté ici de mettre en place. Ainsi, en comprenant les différences que subit le rôle de l'architecte-conseil, on en comprend également les similitudes, les constantes et les points communs. On détermine, de fait, l'importance de leur engagement vis-à-vis de la qualité architecturale accessible à tous. Par cela, on observe un renversement de l'objectif que devait atteindre le CAUE en premier lieu : la sensibilisation du grand public devait mener à l'orientation des particuliers vers les architectes ; soit le CAUE et ses missions au service des professionnels.

Or, aujourd'hui on tend plutôt vers : les professionnels au service du CAUE et de ses missions. Bien entendu, ce n'est pas de la profession au sens large dont on parle ici, mais plutôt de la construction, par les sensibilités diverses, par l'école et par les expériences, d'une figure d'architecte dévouée à un rôle de service public, dans lequel l'architecte semble parfois davantage s'épanouir qu'en exercice libéral. Cela pose, en transparence, la question du contexte de l'exercice de la maîtrise d'œuvre qui peut s'avérer contraignant, opprimant les architectes de toute expression vis-à-vis d'un projet déjà bien ficelé et les rendant dépendant d'une temporalité de plus en plus restreinte. Certains architectes-conseil semblent, par le CAUE, s'affranchir de ces contraintes et trouver le moyen de s'exprimer.

Finalement, ce n'est pas tant les contextes temporels et spatiaux qui influent et font évoluer l'association, mais aussi les architectes eux-mêmes, par la liberté qui leur est accordée et leur souplesse d'adaptation face aux événements extérieurs. Ainsi, ils feraient évoluer leur rôle, leur statut, leur place, dans le but de correspondre à des convictions personnelles, des valeurs, des engagements. Au sein de l'association ils ont en effet le pouvoir de faire bouger les lignes, celles de leur propre cadre d'intervention mais aussi, en principe, celles qui correspondent aux prises de décisions à l'échelle départementale, ce grâce à leur relation avec de nombreux acteurs du territoire. De même, si un changement évocateur à lieu dans un CAUE en particulier, il pourra être source d'inspiration dans

le réseau que tissent l'ensemble des CAUE au niveau national. De petites actions pourraient alors avoir des répercussions sur l'ensemble du territoire. En ce sens, la somme des engagements pris au niveau individuel participent à la construction d'une culture commune à l'ensemble des CAUE. En cela, l'association peut être vue comme une structure permettant, au niveau individuel : la prise de recul et l'apprentissage d'un regard plus global, et au niveau général : la création d'un laboratoire de l'exercice de l'architecture.

Pour cela, les architectes doivent maintenir leur effort de souplesse, d'adaptation au contexte, aux événements sur lesquels ils n'ont pas prise. On peut se demander alors quels effets auront la crise annoncée pour les années à venir et comment les architectes-conseil évolueront avec la possibilité de détenir de moins en moins de moyens. De même, comment évolueront les contacts, les relations, la proximité, qu'ils s'efforcent de maintenir avec leurs interlocuteurs ? Et finalement, comment sera réinventé le rôle de l'architecte du CAUE dans le futur ?

Postface

L'aboutissement de plusieurs mois de travail se trouve ici sous vos yeux et se concrétise en ces quelques pages. Mais est-ce réellement un aboutissement, ou bien l'ouverture à de nouvelles perspectives et de nouveaux questionnements ? Le sujet des CAUE – sur lequel j'ai lu plusieurs documents, rencontré de nombreuses personnes et expérimenté le fonctionnement – me pose et me posera encore beaucoup de questions sur la manière d'exercer l'architecture. J'en retiens aujourd'hui, grâce à cet effort d'écriture : la nécessité de la remise en question perpétuelle du sens de nos actions, l'intérêt d'exercer une pratique au contact du terrain et de ceux qui le vivent au quotidien et l'attention à avoir une pratique en cohérence avec nos convictions. Cet exercice aura donc une répercussion sur la manière dont je vois les choses aujourd'hui.

Cela aura été également le moment de me tester moi-même, de comprendre les erreurs à ne plus commettre, les progrès à entreprendre vis-à-vis d'un tel travail. Mais il nous offre aussi la possibilité de se rendre compte de l'étendue des capacités acquises au gré de ces dernières années d'étude, les moyens qu'il est possible aujourd'hui de mobiliser grâce à cela. Finalement, ce mémoire n'est pas un aboutissement mais bel et bien une étape, qui restera néanmoins cruciale quant à ma vision des choses et à ma façon de mettre en place certaines idées.

Bibliographie

Ouvrages

ALLEGRET Jacques, *Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement, 2ème partie*, GRESA-EAPV, Paris, Juillet 1995

LANGEREAU Éric, *L'État et l'architecture, 1958-1981. Une politique publique*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture, Editions A. et J. Picard, 2001, 559p

MOULIN Raymonde, *Les architectes: métamorphose d'une profession libérale*, Paris, Calmann-Lévy, 1973, 311 p

TAPIE Guy, *Les architectes : mutations professionnelles*, Paris, L'Harmattan, Collection Logiques Sociales, 2000, 318p

WERNER Pascale, *Les architectes aux pieds nus. La notion de service public d'architecture et l'expérience des CAUE*, [Rapport de recherche] 190/83, Ministère de l'urbanisme et du logement / Secrétariat de la recherche architecturale (SRA); Centre d'études pour le développement de la recherche architecturale (CEDRA), 1983

Ouvrages collectifs

ALLEGRET Jacques, BERTRAND Régis, ACCORSI Florence, DEBARRE Anne, *Trajectoires professionnelles. Esquisse du champ de l'architecture*. [Rapport de recherche] 640/90, Ministère de l'équipement et du

logement / Bureau de la recherche architecturale (BRA);
Ministère de la recherche et de la technologie; Ecole
d'architecture de Paris-Villemin / Groupe de recherche et
d'études sur la socialisation de l'architecture (GRESA),
1989

GIUSTI Julien (coordination), *Colloque « 30 ans de la
loi sur l'Architecture », 19 et 20 décembre 2007*, Paris,
Bibliothèque nationale de France, Le Temps des Pion-
niers, témoignages et récits, FNCAUE

GIUSTI Julien (coordination), *Le Temps des Pionniers*,
témoignages et récits, 2007

KAGAN Michel (dir. éd.), *1907-2007, Hommage à Eu-
gène Claudius-Petit*, le corps des architectes-conseils de
l'État, THOTM, 2007

PACQUOT Thierry, *Partager nos possibles*, in *Une
culture de la sensibilisation, les CAUE*. FNCAUE,
BAUD-GRASSET Joël (dir. éd.), BRIEN Yves (dir.
Réd.), FNCAUE, 2016

Revues

DUCOS Jean-Pierre (dir. Publi.), *Imago « 1979-2019, 40
ans d'activités »*, hors série, juin 2019, CAUE Maine-et-
Loire

L'Écho des CAUE, n°3, octobre 1978

L'Écho des CAUE, n°1, mais 1978

L'Écho des CAUE, n°34, mais 1978

Articles

BIAU Véronique, *Stratégies de positionnement et trajec-
toires d'architectes*, in *Sociétés contemporaines*, n°29,
1998, pp. 7-25

JEANNEAU Jacques, *Prospective d'un S.D.A.U. et
réalité : le Grand Angers en 1985*, In: *Norois*, n°132,
Octobre-Décembre 1986, L'aménagement dans la France
de l'Ouest. pp. 579-589

JOLY Robert, *L'Assistance architecturale dans le Lot
(1969-1980) et la protection du paysage*, in: *Études
rurales*, n°117, 1990. Architecture rurale : questions d'es-
thétique. pp. 119-126

LAUTMAN Jacques, MOULIN Raymonde. *La com-
mande publique d'architecture*. In: *Sociologie du travail*,
12^e année n°4, Octobre-décembre 1970. Politique urbaine
2, sous la direction de Jean-Pierre Worms . pp. 393-415.

LETELLIER Bruno, *La maîtrise d'ouvrage publique*, in
Revue 303, n°62, 1999

MESNARD André-Hubert. *Anciens et nouveaux lieux de
concertation en matière d'abords des monuments his-
toriques, de sites et de patrimoine*, in: *Revue Juridique de
l'Environnement*, n°1, 1989. pp. 17-31.

MIGUET Laurent, *Vers un acte II du Conseil d'Archi-
tecture, d'Urbanisme et d'Environnement*, Le Moniteur,
11/06/2014

MOULIN Raymonde, *L'Écho des CAUE*, hors série,
décembre 1979

Articles en lignes

ABDULAC Samir, *En route sur les mille et un chemins des CAUE*, Comité d'histoire du ministère de la culture (consulté le 23/04/2020) <https://chmcc.hypotheses.org/4049>

CONTENAY Florence, *Loi de 1977: "Ses enjeux, ses enseignements, son actualité"*, AMC, 2017 (consulté le 23/04/2020) <https://www.amc-archi.com/article/loi-de-1977-ses-enjeux-ses-enseignements-son-actualite-par-florence-contenay-ancienne-presidente-de-l-ifa,6306>

FRAPIN Agnès, LAJUS Pierre, *La création du premier CAUE : la directrice et l'architecte conseil*, Comité d'histoire du ministère de la culture (consulté le 23/04/2020) <https://chmcc.hypotheses.org/4029>

GIUSTI Julien, *Création et mise en place de CAUE/ 1977-1981*, Comité d'Histoire du Ministère de la Culture, 2017, (consultée le 05/05/2020) <https://chmcc.hypotheses.org/1704>

LANGEREAU Eric, *Le cheminement de la loi, du projet de 1973 au projet de 1976*, Communication, 2017, Comité d'histoire du ministère de la culture (consulté le 20/04/2020) <https://chmcc.hypotheses.org/2827>

LE PESQ Henri, *Qui se souvient d'Avignon ?*, FNCAUE, canal historique [en ligne], 2014 (consulté le 23/04/2020) https://www.fncaue.com/wp-content/uploads/2017/02/Lepesq_avignon.pdf

LETELLIER Bruno, *Histoire de l'urbanisme*, (consulté le 20/04/2020) <http://www.planete-sciences.org/enviro/archives/rnste5/Principal.htm>

Missions, statuts et financements des CAUE, Le Moniteur, 02/05/2015

Rapports d'études et comptes rendus

BERTRAND Damien, BRUNET Florence, GOUBIN Agnès. *Diagnostic pour un observatoire prospectif des métiers et des qualifications*, rapport d'étude, octobre 2009. (FORS recherche sociale)

GENTHON Muriel, THIBAUT Jean-Pierre, TOLILA Paul, DUFOURMANTELLE Aude, *Missions, statuts et financements des Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)*, Novembre 2014, Inspections Générales des affaires culturelles, Conseil Général de l'environnement et du développement durable

Communication et publications internes

Assemblée Générale de la FNCAUE, « *Vers un acte II de la CAUE, en vue de l'élaboration du dialogue avec les parties prenantes des CAUE et leurs représentants nationaux* », juin 2014

Charte des CAUE, congrès national des CAUE, Béziers, 1990

CAUE Maine-et-Loire, *Rapport d'activités 2018*, Angers, juin 2019

Films

LEFEUVRE Françoise, *CAUE, Le temps des pionniers*, FNCAUE (commanditaires), 2017

Sites consultés

www.angersloiremetropole.fr

www.anjou-tourisme.com

www.architectes.org

www.archives49.fr

www.caue49.com

www.fncaue.com

www.insee.fr

www.legifrance.gouv.fr

Grille d'entretien

Questions en relation avec le CAUE intégré (précisions sur la partie historique) :

- Quand est ce que le CAUE.. a-t-il été créé? Par qui?
- Quels changements, s'il y en a eu, sont apparus depuis la création du CAUE? (réduction d'effectifs, changement de stratégie...)
- Avec qui collabore votre CAUE? (UDAP, ENSA, organisme de formation, autres associations...)
- Le CAUE doit exercer plusieurs missions : le conseil (aux élus et aux particuliers), la sensibilisation, la formation. En quelles proportions sont exercées ces missions dans ce CAUE?
- Comment fonctionne administrativement et juridiquement votre CAUE? (par exemple la CAUE 44 a un statut particulier, intégré à Loire Atlantique Développement...)
- Le CAUE.. entretient-il des relations avec d'autres CAUE, de la région (URCAUE) ou hors région? Par quels moyens? (rencontres ponctuelles, rédactions de fiches...)
- Quels projets menez vous avec d'autres CAUE? (type SPass, des prix régionaux...)
- Quelles sont les publications phares que votre CAUE a pu porter? Y avez vous participé?
- Avec quel acteur collaborez-vous le plus dans vos

missions? (les maires, les élus autres, les architectes, les citoyens, les professeurs...)

Questions sur l'architecte et sa pratique au CAUE :

fiche d'identité:

- Quel âge avez-vous?
- D'où venez-vous?
- Habitez-vous proche de votre lieu de travail?
- Faites-vous partie d'association (autre que le CAUE) en lien avec l'architecture?
- À quelle fréquence participez-vous à des rencontres, des évènements, des formations... proposées dans le milieu de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage? Quelle place prend cette activité dans votre travail?

Parcours professionnel:

- Quelle formation avez-vous? Dans quelle école avez-vous étudié?
- Comment vous-êtes vous orienté vers les études d'architecture? Qu'est ce qui vous y a mené?
- Depuis combien de temps exercez-vous?
- Quel a été votre parcours avant d'intégrer le CAUE?
- Dans quels autres villes, régions, territoires... avez vous pratiqué? ou avez vous habité?

- Quand avez-vous intégré le CAUE?

- Etait-ce un choix que de venir exercer dans ce CAUE particulièrement?

- Qu'est-ce qui vous a poussé à vous orienter vers cette structure? A quel moment avez-vous pris cette décision? Avez-vous un parcours interne au CAUE? des changements de postes? ou de CAUE?

Pour les architectes des CAUE ayant d'autres fonctions, d'autres casquettes (élu, architecte libéral, directrice...):

- Qu'est ce que vous apporte la pratique de l'architecture en CAUE dans vos autres fonctions? des avantages? des inconvénients?

- Inversement, votre statut d'élu, d'architecte libéral... vous apporte-il un regard particulier sur votre pratique en CAUE?

- Ce double statut pose-t-il parfois problème?

- Quelle proportion de votre temps requiert vos missions au CAUE?

La philosophie de l'architecte en CAUE

- Quelle est pour vous la mission la plus importante que doit porter le CAUE? (S'il y en a une)

- Comment définissez-vous votre statut? architecte-conseil? architecte-conseiller? architecte-formateur... comment nommeriez vous le poste que vous occupez actuel-

lement? ou quel mot accoleriez-vous à celui d'architecte pour définir votre profession?

- Quelle a été pour vous le/ ou les projet(s) le/les plus important(s) porté(s) par le CAUE? Quelque chose qui vous a le plus marqué depuis votre entrée au CAUE?

- Quelle gratification/ reconnaissance tirez vous de vos missions au CAUE? Vis-à-vis du travail en agence?

- Quel rapport entretenez vous, en tant qu'architecte en CAUE, avec les élus, les maîtres d'oeuvre, les particuliers? Comment vous placez-vous par rapport à ces différents acteurs?

- Comment vous projetez-vous par rapport au CAUE? Votre pratique personnelle mais aussi l'évolution de la structure?

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Tables des matières

Remerciements p.3

Sommaire p. 4

Préambule p. 9

Introduction : Sortir du cadre.....p. 13

**Chapitre 1 : Contexte historique - Le CAUE
un service public d'architectes: naissance et
évolution d'un statut** p. 25

**De 1950 à 1979 : Les prémices du rôle
de l'architecte en CAUE, mouvance
des statuts de l'architecte en service
public**..... p.35

L'échelle nationale : décisions
politiques et construction d'une
culture commune autour de
l'assistance architecturale.....p. 35

*Retour sur l'évolution de
l'architecte et de la fonction
publique* p. 35

*L'apparition de
préoccupations quant à
un conseil d'architecture
décentralisé* p. 41

*Une phase de préfiguration
entre expériences pilotes
et conflits: les premiers
architectes des CAUE*p. 44

*3 janvier 1977 : loi sur
l'architecture et création des
CAUE*p. 52

L'échelle départementale : Le
contexte du Maine-et-Loire et
l'interprétation de la loi au niveau
départementalp. 59

*Contexte urbain et
architectural du département
du Maine-et-Loire et de la ville
d'Angers*p. 59

*Paysage institutionnel de
l'époque dans le Maine-et-
Loire*p. 64

*Création du CAUE Maine-et-
Loire*p. 69

**De 1980 à 2000, la décentralisation
et l'ancrage des CAUE dans les
territoires**.....p. 75

L'échelle nationale : définition et
aboutissement de la création d'un
statut type des architectes-conseil

des CAUE.....p. 75

*Questionnement et redéfinition
des missions du CAUE*p. 75

*Un organisme à échelle
nationale*.....p. 80

*La construction d'une figure
d'architecte : "l'architecte aux
pieds nus"*.....p. 82

Le CAUE Maine-et-Loire :
l'association devient experte de son
territoire.....p. 90

*Se faire connaître, exprimer sa
présence auprès des acteurs du
territoire*.....p. 90

*L'orientation vers le conseil
aux collectivités*.....p. 93

**De 2000 à 2020, l'apparition de
nouveaux enjeux et un contexte de
crise**.....p. 97

L'échelle nationale : les CAUE,
vecteurs de la sensibilisation au
développement durable.....p. 97

*Le CAUE principal acteur du
développement durable auprès*

des collectivités.....p. 97

*Un contexte financier incertain
qui s'accroît avec la crise de
2008*.....p. 99

*Le passage du flambeau : la
nouvelle génération des
CAUE*.....p. 100

Le CAUE Maine-et-Loire : la
transition douloureuse entre une
association prospère et l'adaptation
à de nouvelles conditions
financières.....p. 105

*Installation définitive du
CAUE au sein de la nouvelle et
 inédite
MATP*..... p. 105

*Une restructuration de
l'association et un profond
bouleversement*..... p. 107

*L'apparition de nouvelles
stratégies d'actions*..... p. 108

Pour conclure... p. 112

**Chapitre 2 : Contexte territorial - Immersion
dans le CAUE 49, l'écosystème des
architectes du CAUE angevin en récit**..... p. 115

**L'ancienne école d'aviation : à la
rencontre du CAUE 49**.....p. 120

[récit sensible] Mes premières
impressions : découverte d'un
nouvel environnement et d'une
équipe de travail impliquée..... p. 120

*Partie 1 - premier contact et
rencontre du directeur*.....p. 120

*Partie 2 - visite des locaux et
rencontre de l'équipe*.....p. 122

[rapport factuel] L'architecte au
sein d'une équipe pluridisciplinaire :
rôles et statuts de l'équipe technique
du CAUE.....p. 125

[analyse] L'architecte pédagogue :
l'envie de partager des savoirs.....p. 131

**Des poignées de main à tour de bras :
au contact du territoire angevin**..... p. 135

[récit sensible] Se sentir utile : les
élus et la construction d'une étude
de faisabilité..... p. 135

[rapport factuel] Un positionnement
singulier quant au conseil aux
collectivités.....p. 139

[analyse] L'architecte expert de son

territoire : l'apport de réponses aux
besoin du département.....p. 143

**Un structure au sein d'une constellation
d'acteurs : le réseau du CAUE 49.....**p. 147

[récit sensible] La synergie des
acteurs territoriaux : évènements et
sociabilité du CAUE 49.....p. 147

[rapport factuel] Une association
intégrée à des réseaux multiples.....p. 151

[analyse] L'architecte partenaire et
intermédiaire : la mise en relation
d'acteurs et la participation aux
projets d'échelles multiples.....p. 155

Pour conclure... ..p. 157

**Chapitre 3 : Contexte individuel -
L'expression plurielle d'une identité
commune d'architectes en CAUE.....**p. 161

**La construction de parcours divers et
de convictions intrinsèques.....**p. 169

Parcours : similitudes et
divergences.....p. 169

La naissance de convictions.....p. 182

Une double casquette
incontournable ?.....p. 188

**La mise en perspective de leur rôle
et de leurs pratiques au sein de
l'association.....**p. 197

L'architecte au service de tous :
interprétation d'un rôle singulier....p. 197

Mise en réseau, travail de terrain
et liberté : le contexte d'exercice
de l'architecte.....p. 206

Des experts du territoire : la mise
en place de missions adaptées aux
demandes.....p. 221

**Introspection et mise en question de
leur statut.....**p. 237

La question de la reconnaissance... ..p. 237

Le rapport aux pairs.....p. 246

Les perspectives d'évolution de la
structure.....p. 256

Pour conclure... ..p. 268

**Conclusion : le contexte, l'individu et la
construction d'une figure collective.....** p. 271

Postface..... p. 277

Bibliographie et grille d'entretien..... p. 279

L'architecte du CAUE dans tous ses états

Enquête sur les rôles et places d'architectes
au cœur d'un service public d'architecture

Alexane Guillaume

Mémoire de Master,
sous la direction de Pauline Ouvrard

Pratique(s) de l'architecture,
architecture en pratique(s)

ENSA Nantes - Septembre 2020

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR